

# La « populiculture en plein » représente-t-elle une menace pour les paysages ligériens ?

AGATOR Sébastien  
Tuteur : Marc André Philippe  
Master Recherche  
Aménagement et Recomposition Territoriale  
2006 / 2007



Étude de cas  
Parc Naturel Régional  
Loire Anjou Touraine

Mémoire de recherche

« *Le peuplier, cet arbre régulier comme l'architecture...* »

Madame de Staël

## Remerciements

Mon entière reconnaissance va à tous ceux qui m'ont encadré et aidé dans la réalisation de la présente étude. Le compliment revient également à mon tuteur de mémoire, Monsieur Marc-André Philippe, qui a su me guider dans la formulation des problématiques énoncées et m'initier à la réalisation d'un mémoire de recherche. Ses conseils ont été utiles au bon avancement de mes travaux.

Enfin, je remercie l'ensemble des personnes qui ont participé de façon plus ou moins directe à la réalisation de cette étude, à savoir :

- ⇒ M. Bidault Loïc, directeur du PNR Loire Anjou Touraine ;
- ⇒ M. Mattei Michel, chargé de mission PNR Loire Anjou Touraine ;
- ⇒ M. Perrin Olivier, responsable SIG du PNR Loire Anjou Touraine ;
- ⇒ ainsi que l'ensemble du personnel du PNR Loire Anjou Touraine.

Par ailleurs, la confidentialité engagée des entretiens ne me permet pas de remercier une à une les personnes ayant bien voulu répondre à mes questions. Je tiens donc à remercier l'intégralité des personnes (résidentes, professionnelles du paysage ou de la populiculture) que j'ai pu interroger pour leur disponibilité, leur honnêteté ainsi que pour la confiance qu'ils m'ont donné pour la diffusion des informations.

Je peux néanmoins remercier les organismes suivants pour m'avoir fournis les documents et les informations nécessaires à la compréhension de la problématique posée :

- ⇒ l'Association Forêt Cellulose ;
- ⇒ l'Inventaire Forestier National ;
- ⇒ l'Institut de Développement Forestier ;
- ⇒ l'Institut National des Recherches Agronomiques ;
- ⇒ le Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts ;
- ⇒ la Ligue de Protection des Oiseaux ;
- ⇒ les Directions Départementales d'Équipement (Maine et Loire,49 et Indre et Loire,37) ;
- ⇒ les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (49, 37) ;
- ⇒ le Conseil en Architecture en Urbanisme et Environnement du Maine et Loire ;
- ⇒ les Directions Régionales de l'Environnement des Pays de la Loire et du Centre ;
- ⇒ les Centres Régionaux de la Propriété Forestière des Pays de la Loire et du Centre.

Enfin, pour la recherche et l'acquisition de l'ensemble des données bibliographiques, je tiens à remercier :

- ⇒ l'ensemble du personnel de la bibliothèque du département Aménagement de l'EPUT de Tours (37), ex-CESA ;
- ⇒ ainsi que l'ensemble du personnel de la médiathèque de l'École Supérieure de l'Agriculture d'Angers (49).

## Avant Propos

### **L'environnement au centre des préoccupations actuelles...**

Ces dernières années ont été marquées par une préoccupation croissante à l'égard de l'environnement. Les paysages, en particulier sont l'objet d'études de plus en plus nombreuses. Aujourd'hui, l'intégrité de ces paysages, et notamment ruraux, est menacée par le déplacement d'un certain nombre de ses équilibres, dû notamment à la déprise agricole, l'industrialisation, la résidentialisation, le mitage de l'espace, etc.

### **Le peuplier, objet de tous les conflits...**

D'une part, le peuplier fait l'objet d'une culture fortement dépendante du contexte agricole et d'autre part est responsable de bouleversements paysagers importants et rapides, sans aucune commune mesure avec la surface du territoire qu'il occupe selon l'Institut Forestier National (IFN) en 2002 : 0,5% du territoire national et 2% de la surface boisée. A cela il faut ajouter qu'il se développe préférentiellement dans des milieux particulièrement sensibles au point de vue de l'occupation des sols, de la richesse écologique des vallées. Il était donc tout désigné pour apparaître au centre des grandes préoccupations du moment en matière d'environnement. De fait, il focalise de nombreux mécontentements, cristallise divers conflits régionaux voire locaux tant sur les plans de l'occupation des sols que ceux de l'écologie ou du paysage. Ces critiques, rarement formalisées, se font de façon plus ou moins justifiée, avant même que ne soient menées des études objectives et complètes sur ces différents thèmes.



# Sommaire

Remerciements .....	p.1
Avant-propos.....	p.2
Sommaire .....	p.3
Introduction.....	p.4
1. Contexte de l'étude et émergence de la problématique.....	p.5
<i>1.1. Qu'est ce que la populiculture ?</i> .....	<i>p.5</i>
1.1.1. Le peuplier cultivé, qui est-il ? .....	p.5
1.1.2. Un bref historique de la populiculture .....	p.9
1.1.3. Les techniques culturales .....	p.11
1.1.4. Les réglementations actuelles .....	p.13
<i>1.2. Quelle approche du paysage ?</i> .....	<i>p.18</i>
1.2.1. Une lecture sémiologique du paysage retenue pour cette recherche.....	p.18
1.2.2. De nombreux essais de définitions .....	p.18
<i>1.3. Emergence de la problématique</i> .....	<i>p.21</i>
1.3.1. Pourquoi ce choix de recherche / pertinence .....	p.21
1.3.2. La définition de la problématique .....	p.22
1.3.3. La méthodologie employée .....	p.24
2. L'étude de cas : le PNR Loire Anjou Touraine.....	p.29
<i>2.1. La présentation du PNR Loire Anjou Touraine</i> .....	<i>p.29</i>
2.1.1. Le Parc Naturel Régional et sa charte d'objectifs .....	p.29
2.1.2. Les espaces boisés dans le PNR Loire Anjou Touraine .....	p.31
<i>2.2. L'analyse paysagère</i> .....	<i>p.32</i>
2.2.1. Le paysage « réel » par l'analyse objective .....	p.32
2.2.2. Le paysage « perçu », par l'analyse subjective.....	p.64
Conclusion .....	p.78
Les limites de l'étude.....	p.80
Glossaire .....	p.82
Table des photos.....	p.83
Table des figures .....	p.83
Table des matières.....	p.84
Bibliographie .....	p.86
Annexe.....	p.88

## Introduction

Comme signalé en avant propos, cette étude sur le thème de la populiculture et du paysage est consacré à une approche objective du sujet. La populiculture occupe actuellement une surface d'environ 230 000 ha pour une surface boisée nationale de 14,5 millions d'hectares environ. Dans le Parc Naturel Régional (PNR) Loire Anjou Touraine, ils représentent 10% des surfaces boisées pour un revenu égal au tiers des revenus forestiers. Pourtant, depuis une dizaine d'années, ce mode de gestion de l'espace alimente une réelle polémique entre ceux qui vivent de la populiculture et les détracteurs du peuplier qui l'accusent de concurrencer dangereusement les prairies humides et de menacer les paysages. Le peuplier est donc un arbre particulièrement critiqué. Ou plutôt, il est une " culture " particulièrement critiquée, car c'est bien l'extension des peupleraies artificielles conduites de façon relativement intensive qui est mise en cause dans les débats actuels autour de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature. Ces critiques recouvrent des préoccupations légitimes en terme d'écologie : impacts sur la biodiversité, sur les systèmes hydrologiques, substitution aux prairies humides, etc. Ce n'est pas du fondement écologique des critiques que nous voudrions traiter ici, mais d'un autre aspect, beaucoup plus difficile à appréhender et qui ne pèse pas moins dans les débats actuels : la populiculture dans le paysage.

Ce présent mémoire de recherche s'attardera ainsi, à traiter essentiellement le volet paysager des questionnements posés. En effet, les critiques portées à l'encontre du peuplier contiennent également une forme de rejet beaucoup plus " viscérale ", qui semble découler d'une position de principe plutôt que d'un raisonnement objectif : la peupleraie est souvent décriée comme étant laide et comme entraînant la fermeture, la banalisation, ou encore la dégradation des paysages. Des travaux de recherche sont nécessaires afin de mieux comprendre de telles réactions, afin aussi de voir quels pourraient être d'autres points de vue vis-à-vis du rôle paysager du peuplier. Cette étude nous amènera peu à peu à se poser des questions essentielles telles que : Quelle est l'origine de cette polémique ? Pourquoi se pose-t-on la question de la limitation de l'extension de la culture du peuplier ?

Dans ce mémoire de recherche, il s'agira tout d'abord de faire le point sur la filière populicole sous son aspect paysager. Après quelques rappels sur la populiculture et la définition de l'approche paysagère adoptée, les principales caractéristiques paysagères liées à cette activité seront décrites. Ces démarches explicatives préliminaires nous amèneront à justifier l'intérêt de cette étude focalisée sur le territoire du PNR Loire Anjou Touraine puis à décrire la méthodologie choisie pour réaliser l'étude de terrain. Puis, nous aborderons ensuite l'étude de cas choisi : le PNR Loire Anjou Touraine. Viendra alors une caractérisation et une typologie des paysages engendrée par la culture du peuplier permettant de recenser la variété des situations et de mieux comprendre comment elle intervient dans la définition d'un paysage. Ensuite, nous décrirons les différents points soulevés par les divers acteurs locaux à l'échelle local, éléments de base pour fonder une analyse objective et exhaustive du milieu étudié. Enfin, l'évolution sur le plan paysager des types définis sera évoquée à travers l'étude de la sensibilité des paysages populicoles. Une démarche de gestion des espaces confrontés à la populiculture sera proposée à titre indicatif en essayant de se projeter dans le contexte populicole de demain.

# 1. Contexte de l'étude et émergence de la problématique

A l'heure actuelle, le paysage fait figure d'élément incontournable en France dans la plupart des politiques d'aménagement et de développement du territoire. Cette prise en compte est encouragée depuis plusieurs années par des textes officiels, lois françaises, conventions européennes, etc. Si la recherche sur le paysage s'est beaucoup orientée vers les thèmes comme la définition même du paysage, la notion de « beauté du paysage », la relation entre paysage et aménagement, etc., peu de sujets traitent de la nature même des relations entre le paysage et son environnement local.

Concernant cette recherche, si plusieurs études se sont attardées à décrire l'impact des peupleraies sur l'écologie et l'environnement faunistique et floristique, très peu d'entre elles ont réellement évoqué l'intégration de ces peupleraies au sein même des paysages que nous fréquentons dans notre quotidien. Ce sujet fait donc appel aux notions de paysage et de populiculture, qu'il est indispensable de définir pour comprendre les relations pouvant exister entre les deux.

## 1.1. Qu'est ce que la populiculture ???

Avant d'aborder l'impact paysager de la populiculture, c'est-à-dire du peuplier cultivé en « plein » sous forme de peupleraies, il convient de s'arrêter sur la maille élémentaire de cette culture : le peuplier tant qu'arbre isolé.

### 1.1.1. Le peuplier cultivé, qui est-il ?

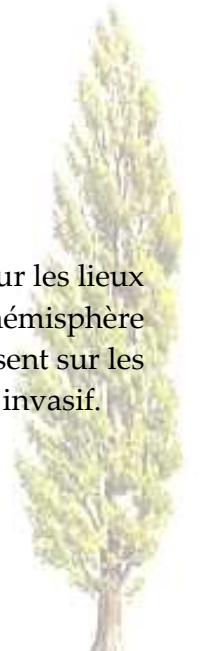
#### a) La systématique végétale

Dans la classification végétale, le peuplier, arbre du genre *Populus*, appartient à :

Le genre *Populus* appartient à :

- Famille : Salicacées
- Ordre : Salicales
- Groupe : Amentiflorées
- Sous-classe : Monochlamydées
- Classe : Dicotylédones
- Sous-division : Angiospermes
- Division : Phanérogames

*Populus* signifie peuple en latin car les peupliers étaient plantés par les Romains sur les lieux publics. Le genre *Populus* englobe 35 espèces des régions tempérées et froides de l'hémisphère nord. Les peupliers, arbres à la croissance rapide, ne se rencontrent pas en forêt. Ils croissent sur les terrains humides voire temporairement inondés. Leur système racinaire est important et invasif.



3 types de peupliers peuvent être présentés auxquels on associe 3 modes de gestion :

- le peuplier « naturel » : peuplier noir, peuplier blanc, tremble, ces essences indigènes sont perçues positivement et leur situation de régression ou tout du moins de non gestion renvoie à des inquiétudes plus générales sur le devenir des zones humides (ripisylve, qualité de l'eau, prairies inondables, etc.) ;
- le peuplier d'alignement : bien perçu comme symbole du paysage rural traditionnel (bord de canaux, délimitation des parcelles,...). Lui aussi en recul du fait de la modernisation des structures agricoles, il apparaît pourtant comme parfaitement intégré au territoire, même s'il ne répond plus aux besoins économiques du moment ;
- le peuplier en « plein » : ce mode de gestion renvoie à la notion de la populiculture, à une utilisation du territoire hyperspécialisée au parcours technico-économique strict et à la productivité revendiquée. C'est sur ce mode de gestion que nous allons nous focaliser dans cette étude.

Les paléobotanistes s'accordent à donner aux peupliers une origine très ancienne. Les espèces naturelles ont été utilisées pour créer des cultivars depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, en dehors des espèces spontanées, de nombreuses variétés ou cultivars sont à la disposition des sylviculteurs (populiculteurs).

Actuellement, les peupliers utilisés en culture dans les vallées sont issus de trois espèces :

- le peuplier noir européen (*Populus nigra*) comme son nom l'indique originaire d'Europe ;
- le peuplier deltoïdes (*Populus deltoïdes*) originaire de l'est de l'Amérique du Nord ;
- le peuplier baumier (*Populus trichocarpa*) originaire de l'ouest l'Amérique du Nord.

Et de leur hybridation :

- le peuplier euraméricain, hybride du peuplier noir et deltoïdes (*Populus x euramericana*)
- le peuplier interaméricain, hybride du peuplier deltoïdes et baumiers (*Populus x interamericana*).

L'hybridation de ces espèces entre elles permet de créer de nouvelles variétés (cultivars) qui conservent les caractéristiques intéressantes de leurs origines tout en éliminant les caractères indésirables. Ces sujets sont tous identiques génétiquement : ils ont les mêmes qualités mais aussi les mêmes défauts. En conséquence et par mesure de sécurité, il faut éviter d'utiliser un seul clone dès que les plantations dépassent 3 ha. Un clone est l'ensemble des sujets obtenus par multiplication végétative (bouturage) à partir d'un individu unique.



## **b) L'écologie**

Les peupliers sont d'une manière générale des essences de lumière : elles sont pionnières dans les vallées des grands fleuves. La forte intensité de leur respiration racinaire exige des sols bien aérés avec un rapport argile/limons avoisinant les 1 et un taux d'argile inférieur à 30%. L'eau du sol doit également être bien oxygénée. Ce sont des espèces hydrophiles ; pour une croissance optimale, la teneur en eau doit avoisiner la capacité de rétention pendant la période de végétation. L'idéal est une nappe phréatique accessible en permanence aux racines. Les racines ne supportent pas la submersion prolongée en période de végétation qui les asphyxie. Les besoins en éléments minéraux sont également assez élevés.

Au vu de leur écologie, les peuplier semblent aptes à croître dans les vallées des régions de plaines et collines françaises, mais leur milieu de culture idéal réside dans les vallées ayant des sols alluviaux riches et bénéficiant d'un climat bien arrosé et chaud pendant toute la période de végétation.

Par ailleurs il ne faut pas oublier que le terme peuplier recouvre un ensemble d'espèces et de clones aux particularités et aux exigences parfois très variables. Ainsi, les euraméricains forment un groupe plutôt adapté aux milieux alluviaux mais très diversifié de même que les groupes interaméricains. Les baumiers quant à eux, ont eux dans l'ensemble un meilleur comportement que celui des autres groupes en milieu hors vallée, en sols chimiquement moins riches.

## **c) Une physionomie liée aux nombreuses espèces**

Il peut être décrit comme un ligneux unicaule à feuillage caduc, dont la croissance est marquée par la dominance apicale. Sa taille qui peut atteindre 35 voire 40 mètres, en fait l'un des arbres les plus hauts de la vallée de la Loire. La dominance apicale marquée associée à la pratique courante de l'élagage accentue la présence de l'axe vertical. Au printemps, le débourrement est en général précoce et donne naissance à un feuillage peu dense, d'aspect scintillant. En effet, les feuilles portées par un long pétiole, s'animent facilement sous l'action des mouvements d'air ; la lumière joue alors sur leurs surfaces glabres d'aspect coriacé, et fait ressortir la disparité de couleurs entre les faces supérieures lumineuses et les faces inférieures plus ternes, voire plus claires chez certains clones. L'animation du feuillage peut également être sonore : le bruit du vent dans les peupliers est assez caractéristique.

Selon l'espèce ou le clone, la silhouette est plus ou moins élancée, selon que la dominance apicale est plus ou moins prépondérante, selon l'angle d'insertion des branches, fastigiée pour *Populus nigra 'Italica'*, semi étalée pour *Populus deltoïdes* par exemple. La couleur de l'écorce, claire sur les sujets jeunes varie du brun grisâtre au gris verdâtre.

Le tronc est très droit pour 'Robusta' mais présente une certaine flexibilité. Elle peut être forte chez la variété 'Dorskamp'. Les variétés 'L214', 'Blanc du Poitou' marquent quant à elles une tendance à croître penchés (phototropisme), d'où parfois l'aspect pittoresque de certains arbres.

La floraison qui a lieu avant l'apparition des feuilles induit la coloration précoce de l'arbre . La couleur et la précocité sont variables. La variété 'Dorskamp' par exemple, prend une teinte rougeâtre. Lors du débourrement, des changements de couleurs spectaculaires affectent certains clones. Le peuplier est l'un des rares hôtes du gui ('*Viscum album*'). De nombreux facteurs conditionnent l'installation du parasite qui représente alors un élément de diversité au niveau du feuillage. C'est important surtout l'hiver où les formes arrondies du gui ressortent sur les branches dénudées du peuplier, arbre caduc.

Toutes ces caractéristiques que l'on peut distinguer au niveau d'un arbre ne sont plus aussi perceptibles du moment que cet arbre fait partie d'un peuplement : la peupleraie. Ainsi, il est difficile de distinguer le port des arbres dans une peupleraie adulte. Par ailleurs, les conditions de culture interviennent (pratiques culturales, concurrence entre les arbres, etc.) et peuvent modifier fortement ces particularités. L'impact paysager est alors gouverné d'abord par les caractéristiques techniques du peuplement : densité, structure, et le cas échéant par la nature du suivi sylvicole.

#### **d) La notion de zone populicole**

Rappelons que la populiculture a pour but la production de bois d'œuvre. Cette culture assez exigeante et largement inféodée aux milieux frais ou humides avec quelques variantes, se développe dans certaines zones préférentielles. Dans ces zones, on remarque la répétition des peupleraies. Leur densité, leur organisation spatiale, leur rapport aux autres fonctions du paysage et notamment à la fonction agricole sont certes variables mais la notion de répétition d'une maille élémentaire est l'élément fondamental commun à tous les paysages étudiés. En fonction de la palette clonale utilisée dans une région de production donnée, on peut observer au printemps un véritable damier coloré lorsque chaque clone exprime sa coloration propre.

Nous verrons plus loin (cf. : Typologie des zones populicoles) la façon dont les peupleraies peuvent se répartir les unes par rapport aux autres. La très grande variabilité des paysages populicoles tient pour l'essentiel au fait que les peupleraies appartiennent en général à une multitude de propriétaires privés, d'où un extrême morcellement du parcellaire, de grandes disparités en ce qui concerne l'état des plantations, les pratiques culturales, etc.

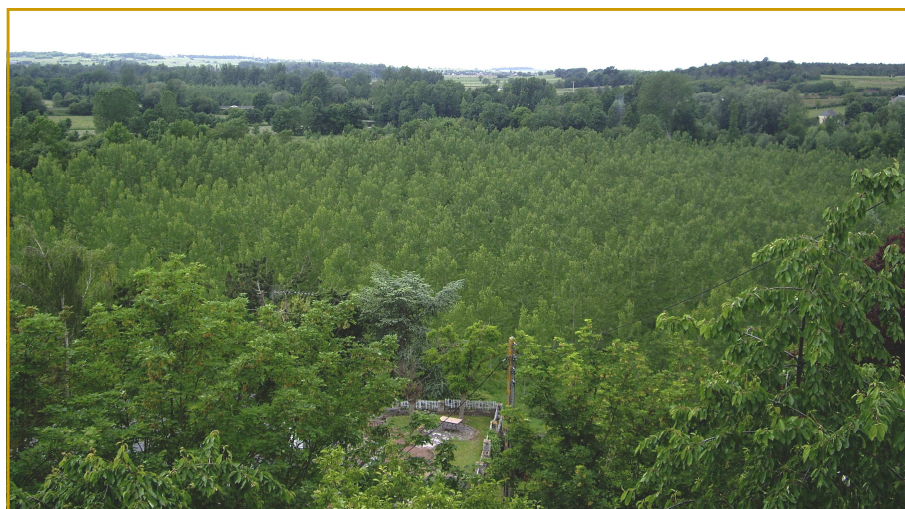


Photo 1 : Vue en plongée sur une peupleraie à Montreuil Bellay (49)



## **1.1.2. Un bref historique de la populiculture**

### **a) Les peupliers spontanés**

Les peupliers spontanés en France n'ont jamais fait l'objet d'une véritable culture, c'est-à-dire de plantations spécifiques avec soins particuliers. Néanmoins, ils ont eu une certaine importance économique. Notons le cas particulier du « grisard » qui a été parfois utilisé en alignements voire en plantations forestières.

### **b) L'introduction des peuplier d'Italie et deltoïdes**

L'introduction du peuplier d'Italie (*Populus nigra 'Italica'*) en France au milieu de XVIII<sup>ème</sup> siècle donne la première impulsion à la populiculture. Sa silhouette haute et fastigiée est devenue familière du paysage français, dans lequel elle marque les routes, les abords de propriétés, les limites de champs, les canaux et les rivières, en les accompagnant de ses alignements.

Dans le même temps, est introduit d'Amérique du Nord, le peuplier deltoïdes (*Populus deltoïdes*) dont l'hybridation avec le peuplier noir européen (*Populus nigra*) va donner naissance au groupe des euraméricains ; ce dernier n'a cessé de s'étendre pour être aujourd'hui le plus fréquemment cultivé.

### **c) La peupleraie comme alternative à la déprise agricole**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, le paysage du Val de Loire se composait essentiellement de prairies humides, à vocation pastorale, très peu boisées, à l'exception des bocages. Après la deuxième guerre mondiale, la « populiculture » s'intensifie, particulièrement dans la vallée de la Loire. D'une part, le développement de la populiculture en Val de Loire est étroitement liée au développement des infrastructures de communication telles que les voies ferrées. En effet, auparavant, la Loire avait un rôle majeur dans le transport des marchandises et afin d'assurer une navigabilité optimale, la plantation de zones boisées à proximité du lit navigable était déconseillée. Cette vision objective était comprise et respectée de l'ensemble des acteurs locaux directement ou indirectement lié à la viabilité de la navigation ligérienne. D'autre part, les cultures du chanvre, du lin et de l'osier sont abandonnées suite à une diminution de la demande locale. Les matériaux issus de ces productions sont remplacés par les matériaux synthétiques. Sur ces terrains humides où étaient cultivés le chanvre et le lin, les nouvelles méthodes d'agriculture sont difficiles à mettre en pratique et l'élevage allaitant, prédominant dans la région il y a encore 15-20 ans, n'y est plus rentable.

Depuis 1960-1970, on assiste donc à une déprise générale du secteur agricole et les agriculteurs ont de plus en plus de difficultés à trouver des repreneurs pour leur exploitation. La populiculture, qui reste rentable à ce jour, profite de cet abandon de terres qui lui sont favorables : de fait, jusqu'en 1990, les surfaces plantées en peupliers ont fortement augmenté. En outre, la populiculture a bénéficié des opérations de remembrement massifs des années 1970. Si l'arrachage du bocage a permis en premier lieu d'agrandir les parcelles agricoles pour une exploitation plus moderne et plus rapide de ces prairies, il a également permis de faire disparaître les haies gênantes pour l'entretien des parcelles boisées.

#### **d) Des politiques longtemps favorables au boisement.**

Dans le cadre d'une politique nationale de reboisement du territoire, de nombreuses mesures ont favorisé l'extension de la populiculture. Jusqu'à une période récente, l'État exonérait d'impôts fonciers et ce, pendant 30 ans, tout terrain boisé y compris les peupleraies, avec l'obligation de replanter après la première récolte. De plus les plantations étaient subventionnées sous condition de s'engager à les renouveler. La peupleraie est ainsi considérée comme un moyen commode pour rentabiliser et valoriser des zones humides alors intégrées dans un secteur économique dynamique.

#### **e) Le développement de la « populiculture en plein »**

Le véritable essor de la populiculture est donc relativement récent et a été rendu possible par la mise en place d'un certain nombre de structures telles que le Fonds Forestier National (F.F.N), la Commission Nationale du Peuplier (C.N.P) ou l'Association Forêt Cellulose (AFOCEL). Elles ont pour objectif la réalisation de l'inventaire des cultivars et clones ; la distribution de matériel végétal d'origine connue, le développement des études techniques sur des conditions de culture, les maladies ; la diffusion des connaissances. A ces rôles s'ajoutent celui du soutien financier exercé par le F.F.N qui se charge d'attribuer les aides au boisement. D'autres instituts ont pour charge la recherche fondamentale tels que l'Institut National des Recherches Agronomiques (I.N.R.A) ou la recherche appliquée comme le Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (C.E.M.A.G.R.E.F). L'Institut pour le Développement Forestier (I.D.F) se préoccupe plutôt de vulgarisation. Le peuplier est certainement l'essence forestière qui a fait l'objet du plus grand nombre d'études techniques et économiques.

#### **f) Une filière économique dynamique**

La populiculture est encore considérée comme une activité lucrative, demandant peu d'investissements et un travail relativement réduit. Le peuplier est utilisé comme matière première pour l'industrie de l'aggloméré ou de la pâte à papier ainsi que pour la fabrication d'allumettes, de cagettes et d'emballages. En particulier le peuplier du Val de Loire est réputé pour être un bois de qualité, apte au déroulage car élagué très jeune et produisant un bois sans nœud. Il est ainsi homologué par le label Pan European Forest Certification (PEFC). De plus, le plein essor connu par la populiculture, jusqu'en dans les années 1990, s'explique par les besoins croissants en bois dans certains circuits de commercialisation, allant du circuit alimentaire (emballage des fruits, légumes) à la construction immobilière (charpentes lamellées collées). La populiculture est une solution rentable et accessible pour les agriculteurs arrivant à l'âge de la retraite. Elle représente l'assurance d'un complément de revenu, et permet d'occuper les sols sans continuer à les cultiver intensivement et sans investissement initial majeur. Le populiculteur est donc dans la majeure partie des cas un petit producteur, et seul 1,5% des propriétaires ont plus de 10 ha plantés en peupleraies au sein du PNR Loire Anjou Touraine. C'est principalement sur ce type de plantations que se concentre la polémique.

### **1.1.3. Les techniques culturales**

Sans s'étendre sur l'aspect technique, qui fait par ailleurs l'objet d'abondantes publications, il faut signaler en quelques mots le principe de la culture du peuplier telle qu'elle se pratique actuellement de façon courante.

#### **a) La sélection du matériel végétal**

Le matériel végétal dont disposent les populiculteurs est formé d'une palette de clones sélectionnés et testés avant d'être commercialisés. Il est donc performant et spécialisé ; ce qui implique la nécessité de bien connaître les caractéristiques clonales, le milieu de culture mais encore d'effectuer un suivi régulier pour que soit révélées au mieux les potentialités des végétaux sélectionnés. De nombreux échecs sont dus à l'insuffisance des connaissances techniques, à un défaut d'information, ou à un suivi pas ou mal réalisé.

#### **b) La plantation...**

Les plantations les plus fréquemment réalisées le sont sous la forme de peupleraies. Des plançons de un ou deux ans sont installés, en lignes, selon une densité d'environ 200 pieds/hectare ; cette densité est définitive, aucune éclaircie ne sera pratiquée avant la récolte finale. L'écartement est choisi en fonction du suivi envisagé.



Photo 2 : Jeune peupleraie de 6 ans à Saint-Germain-sur-Vienne (37)



### c) Le suivi

Le suivi consiste en un entretien du sol ainsi qu'en travaux d'élagage. L'entretien au sol peut être mené sous la forme de labours dans le cas d'une culture très intensive ou de désherbages chimiques ou encore de simples fauchages. Il n'est pas rare de trouver des cultures intercalaires sous jeunes peupleraies jusqu'à leur quatrième ou leur cinquième année : c'est l'exemple d'une utilisation du sol avec un maximum d'intensité. Elles concernent surtout le maïs, parfois le tournesol. La fertilisation et les traitements phytosanitaires empruntés aux pratiques agronomiques sont possibles de même que l'irrigation. Ces dernières méthodes sont cependant rares et ponctuelles. Les travaux d'entretien dépendent des conditions de milieu, permettant ou pas le passage d'engins mécaniques (portance du sol durant la période de végétation), du degré d'intérêt et des moyens techniques et financiers que le propriétaire consacre à la plantation.

Le suivi par l'élagage mais aussi l'âge d'un peuplier considéré, interviennent pour une grande part dans son aspect. Le port évolue considérablement dans le temps. Un élagage trop brutal ou réalisé en mauvaise saison, entraîne chez certaines espèces la formation de « gourmands » sur le tronc leur donnant une silhouette particulière. L'élagage est fréquemment pratiqué au moins jusqu'à 4 mètres, dégagant ainsi les lignes verticales des troncs.

### d) La récolte

Les rotations sont courtes de 15 à 25 ans selon les conditions pédo-climatiques de la station où ils sont cultivés ainsi que les méthodes de culture et de suivi. Durant cette période, courte pour la récolte d'une essence forestière, les paysages évoluent très vite car la croissance constatée est très rapide. Ainsi les divers jugements qui peuvent être portés sur l'intégration ou non des peupleraies sont évolutifs durant la croissance des surfaces cultivées. Ainsi, une peupleraie tout juste plantée n'aura évidemment pas le même impact visuel qu'une peupleraie de 5 ans ou de 20 ans, âge moyen pour la maturité d'une culture.

### e) L'utilisation

Le bois d'œuvre ainsi produit est destiné à deux grandes catégories de transformation : le sciage et le déroulage. La première fait entrer le peuplier dans la composition de caisses, palettes, meubles, etc. La seconde permet son utilisation en emballages légers, panneaux pour contre plaqué, etc. Les sous produits sont éventuellement utilisés comme bois de trituration et entrent dans la fabrication de pâtes à papier, panneaux de particules.



### **1.1.4. Les réglementations actuelles**

Les politiques publiques en matière de boisement se situent à plusieurs échelles et elles ont pu manquer de cohérence et de lisibilité pendant plusieurs années. Au niveau national, la politique forestière en vigueur favorisait franchement le boisement comme nous l'avons vu plus tôt, sans tenir compte du cas particulier du peuplier. Au niveau local par contre, les décisions faisaient écho à une opinion de plus en plus négative sur le peuplier et penchaient dans le sens de la limitation de son extension.

La législation autour des plantations et de la présence des peupleraies mobilise trois codes : le code de l'urbanisme, le code rural et celui de l'environnement pour inscrire la destination des sols dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) devenu aujourd'hui Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) puis les Plans d'Occupation des Sols (POS) devenus Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Ces documents révisables périodiquement, suivent les volontés des municipalités élues et entraînent de ce fait, une certaine instabilité dans l'occupation des sols.

#### **a) Des réglementations désormais contraignantes pour le peuplier cultivé**

La circulaire du 11 Septembre 1998, relative aux recommandations pour les opérations de boisement-reboisement en peuplier bénéficiant des aides du budget de l'Etat ou du FFN, vise à « intégrer davantage dans la décision des gestionnaires forestiers les réflexions actuelles sur la gestion durable, la biodiversité, les paysages, et la nécessaire protection des zones humides, tout en promouvant la constitution d'une ressource permettant de satisfaire la demande en bois de peuplier. Cette réflexion s'est traduite par la suspension des aides de l'Etat dans le cadre d'une reconstitution d'une peupleraie à l'identique.

Au titre des mesures fiscales, les populiculteurs bénéficiaient jusque là d'une exonération trentennale de la taxe foncière sur la propriété non bâtie. Or ce taux a été modifié dans le cadre de la loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt. Ainsi, comme le prévoit l'article 6 de cette présente loi « les terrains ensemencés, plantés ou replantés en bois bénéficient d'une exonération de plein droit de 100%, de la plantation ou de la replantation, pendant 10 ans pour les peupleraies, 30 ans pour les résineux et 50 ans pour les feuillus ». Cette période d'exonération a donc été ramenée à 10 ans pour les peupleraies et montrent la volonté de l'Etat de s'inscrire dans la gestion raisonnée du développement de la « populiculture en plein ».



Un PNZH (Plan National des Zones Humides) a été mis en place et se traduit par des subventions aux prairies. Ce PNZH a été mis en place pour limiter la diminution des surfaces en prairies. Dans le même sens, la loi du 23 février 2005 sur le Développement des Territoires Ruraux instaure une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties situées sur certaines zones humides ou naturelles. Pour les collectivités, les pertes de recettes induites par cette exonération portant sur les parts communales et intercommunales de cette taxe, seront compensées par l'Etat. Pour les propriétaires, l'exonération de ces parts de taxes représente 100 % dans un site Natura 2000. Cette exonération, d'une durée de 5 ans éventuellement renouvelable, est conditionnée au non-retournement des prairies, au respect de la charte Natura 2000 du site ou au respect des engagements pris dans un contrat de gestion (contrat Natura 2000, dispositif agro-environnemental). Les listes des parcelles seront dressées par l'Etat. Ce dispositif incite donc les propriétaires à contrebalancer les tendances du passé où la plantation des peupleraies était privilégié. Cette loi conforte donc les dispositions prises quant à la diminution de l'exonération foncière des surfaces plantées en peupleraies.

De cette façon, différents arguments ont continué à inciter progressivement l'Etat à réviser sa position face au financement de la filière populicole. D'un point de vue réglementaire, cette décision préfectorale repose sur :

- l'article L.126.1 : du code rural, visant à la protection de l'activité agricole, il délivre certains aspects fondamentaux de la réglementation, tels que les interdictions valables pour 6 ans, le recours à aucune indemnisation pour les propriétaires et l'impossibilité de s'opposer à la reconstitution d'un bois existant ;
- l'article L.127.1.7 du code de l'urbanisme sur l'approche paysagère des documents d'urbanisme ;
- le décret du 6 novembre 1958 relatif aux plans de surfaces submersibles (PSS) par lesquels les boisements deviennent dès lors réglementés face aux risques naturels d'inondations ;
- les directives paysagères introduites par la loi Barnier concernant les atteintes portées aux paysages (loi paysage de 1993).

### **b) Les peupleraies : application aux documents d'urbanisme**

Les plantations ou replantations de peupliers constituent un mode d'occupation du sol et une activité économique forestière. Elles peuvent donc de ce fait être réglementées par les documents d'urbanisme sur la base de l'article L 123.1 du Code de l'urbanisme. Art. L 123.1 : (...) Les plans locaux d'urbanisme comportent un règlement qui fixe, en cohérence avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. A ce titre, ils peuvent préciser l'affectation des sols selon les usages principaux qui peuvent en être faits ou la nature des activités qui peuvent y être exercées.

Les objectifs mentionnés à l'article L 121.1 concernent à la fois les SCOT, les PLU et les cartes communales. Sachant que les plantations de peupliers peuvent potentiellement avoir des incidences sur la transformation et la « fermeture » des paysages naturels et urbains (patrimoine bâti, perspectives monumentales, etc.) sur les zones humides, sur les milieux, sur l'aggravation des risques d'inondation, etc., on peut retenir de l'article L 121.1 : « Les plans locaux d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer (...) une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains périurbains et ruraux, (...) la préservation de la qualité (...) de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, (...) la prévention des risques naturels prévisibles, (...) des pollutions et des nuisances de toute nature. »

Ces objectifs s'appuient eux-mêmes sur les grands principes du droit de l'urbanisme exprimés à l'article L 110 : « Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, (...) de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques (...), les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et décisions d'utilisation de l'espace ».

### ⇒ *La prise en compte des peupleraies dans les PLU*

Le règlement du PLU, sur la base de l'article R 123.9 du code de l'urbanisme, permet d'interdire les plantations ou de les soumettre à des conditions spéciales. Le règlement peut comprendre tout ou partie des règles suivantes ;

- les occupations et utilisations du sol interdites ;
- les occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières.

Compte-tenu de la spécificité de la problématique « peupleraies », la zone la mieux adaptée est la zone N si la préservation des paysages ou des milieux naturels est l'objectif prépondérant. Les zones naturelles et forestières sont dites « zones N ». Les secteurs concernés d'une commune peuvent être classés en zone naturelle et forestière afin de les protéger soit en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique (...), soit en raison de leur caractère d'espaces naturels (...) »

L'interdiction ou la réglementation des peupleraies ne doit s'appliquer que sur certains secteurs à l'intérieur de la zone N, ceux-ci pouvant être identifiés, localisés, reportés sur les documents graphiques du PLU. Les orientations d'aménagement présentent donc un caractère opérationnel et peuvent être relativement détaillées dans leur définition et leur représentation graphique. Mais elles sont facultatives et ne sont pas opposables aux tiers. Elles peuvent constituer un élément complémentaire pour motiver l'interdiction ou la réglementation des peupleraies.

Le code de l'urbanisme permet d'interdire ou de réglementer dans les PLU les plantations ou replantations de peupliers à condition :

- de ne pas viser que les peupliers mais aussi les autres essences forestières :

Si la motivation principale est la préservation ou la mise en valeur de paysages, il faut considérer non seulement les peupliers mais tous les arbres qui peuvent avoir les mêmes effets. C'est pourquoi il faut parler « d'arbres de hautes tiges » ou de « plantations d'essences forestières », éventuellement de hauteur des plantations. Sans quoi, les populiculteurs pourraient considérer que la règle leur est discriminatoire.

- de bien motiver et justifier les mesures prises dans le rapport de présentation :

Il y a lieu préalablement de rappeler que le règlement du PLU doit être cohérent avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune (PADD). Les mesures à l'encontre des peupleraies ayant, plus que d'autres, de forts risques de recours contentieux. Il faut absolument s'assurer de cette cohérence. Doit donc apparaître dans le PADD l'ambition de la commune en faveur de la protection ou la mise en valeur des paysages ou des milieux naturels menacés par les plantations ou replantations d'essences forestières. Il doit donc s'agir d'un enjeu primordial pour la commune qui devra faire l'objet très tôt d'un débat au sein du Conseil municipal dans le cadre de l'élaboration du PADD. Au-delà de cette cohérence entre règlement du PLU et PADD, la nécessité de motiver l'interdiction ou la réglementation est générale pour toutes les « limitations administratives à l'utilisation des sols » fixées par le règlement d'un PLU.

La reconnaissance du caractère remarquable, identitaire, original... d'un site, d'un paysage ou d'un point de vue est de la compétence du Conseil municipal qui arrête ou approuve le plan. Il peut se faire aider de bureaux d'études spécialisés, des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU ou de tout organisme susceptible d'avoir des connaissances dans le domaine du paysage ou acteur dans sa gestion. Le fait de disposer de protections existantes de type site inscrit, site classé, zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou abord de monument historique ne peut qu'aider à justifier l'interdiction ou la réglementation les plantations ou replantations d'essences forestières ou d'arbres de haute tige. Si la motivation principale est la prévention des risques d'inondation, la présence d'un PPR (Plan de Prévention des Risques, ou d'un document valant PPR, comme un Plan de Surfaces Submersibles (PSS), réglementant déjà les plantations ne peut qu'aider à justifier le règlement du PLU. De la même manière, vis à vis des milieux naturels et des zones humides, l'inventaire de zones humides ou les zones « Natura 2000 » ayant fait l'objet d'un document d'objectif allant dans le sens d'une limitation des boisements ne peuvent qu'aider à justifier les mesures prises dans le PLU.

- de ne pas généraliser l'interdiction ou la réglementation à l'ensemble du territoire communal ou à l'ensemble d'une zone du PLU :

Il ne faut pas généraliser l'interdiction ou la réglementation à l'ensemble du territoire communale ou à toute la zone N d'un PLU. Cette condition est liée à la précédente. Le Conseil municipal ne peut interdire qu'aux endroits où il est en mesure de justifier la règle, à partir d'une analyse des paysages et des milieux naturels.

### **c) Le cadre réglementaire autour de Natura 2000**

Bien que de nouvelles contraintes s'imposent aux producteurs forestiers, il existe toutefois des mesures qui permettent de dégager des contreparties financières, notamment en site Natura 2000. Comme le précise le Plan de Développement Rural National (PDRN), une aide aux boisements de terres agricoles est possible mais à condition que la plantation soit adaptée aux conditions locales et compatibles avec l'environnement. Cette aide permet l'octroi de deux niveaux de subventions. Dans un premier temps, toute plantation répondant à ces critères peut disposer de financements de l'Etat à un taux de subvention compris entre 20 et 50 %, taux majoré de dix points dans le cas d'opérations classées en Zone de Protection Spéciale (ZPS) ou Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au sein du réseau Natura 2000, lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre d'un engagement contractuel avec le propriétaire pour la mise en œuvre d'un contrat objectif. Toutefois les aides accordées au réseau Natura 2000 concernent principalement les habitats et les espèces. Or la peupleraie ne constitue en aucun cas un habitat communautaire. Dans la sous mesure, il existe des aides aux investissements spécifiquement destinées à protéger des espèces et des milieux liés à la forêt, dans les zones du réseau Natura 2000. Cette mesure pourrait intéresser les propriétaires de forêts alluviales résiduelles (ex : frênaies). Les travaux de restauration ou de conservation de ce type d'habitat peuvent atteindre un taux de financement de 100% de la part de l'Etat et relèvent du cofinancement du Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN) du Ministère de l'Aménagement du Territoire.

### **d) Les aides à la PAC conditionnées**

Depuis 2005, afin de répondre à une forte attente de la société européenne, le versement des aides PAC est conditionné au respect de réglementations nouvelles ou déjà en place. Cette conditionnalité permet de s'assurer que chaque agriculteur respecte, dans le cadre de son activité, des critères de base relatifs :

- à l'environnement (notamment en terme de qualité de l'eau et de biodiversité) ;
- aux bonnes conditions agricoles et environnementales (entretien des terres, diversité des cultures, maintien des prairies permanentes...) ;
- à la sécurité et à la qualité des aliments ;
- à la santé et au bien-être des animaux.

### **e) Le PNR, un outil d'intervention**

La France dispose des Parcs Naturels Régionaux souvent périurbains. Leur politique contractuelle intercommunale facilite le travail des élus grâce notamment à des chartes de paysage introduites par la loi Paysage de 1993. Le PNR est un outil d'aménagement pour revitaliser l'économie rurale. Il a pour objectifs d'assurer le développement de l'activité agricole et de lutter contre la dégradation des espaces naturels et des paysages dits remarquables au monde rural.

## 1.2. Quelle approche du paysage?

### 1.2.1. Une lecture sémiologique du paysage retenue pour cette recherche

Dans leur récent ouvrage, P.Donadieu et M.Perigord établissent trois périodes bien distinctes au cours desquelles la notion de paysage a vu le jour et évolué.

« L'étape pittoresque » : le terme de paysage est apparu dans le domaine de la peinture à l'époque de la Renaissance en Hollande sous le terme de *landshap*, signifiant « bout de pays ». De ce mot va déclinier le *Landschaft* allemand, le paysage français, puis le *paesaggio* italien et *paisaje* espagnol. D'abord utilisé comme décor dans les œuvres picturales, il deviendra le sujet principal des tableaux avec le mouvement impressionniste. La littérature va ensuite se lancer dans sa description et influencer le regard que les gens portent sur ces paysages qui les entourent.

« L'étape géographique » : la notion de paysage commencera à intéresser les géographes vers la fin du XIXème siècle, début XXème siècle. Ce seront les premiers dans le discours moderne à étudier le paysage. Ils cherchent à spatialiser les activités humaines, représenter la relation de l'homme à un espace.

« L'espace identitaire » : depuis maintenant quelques dizaines d'années, le paysage devient une image de territoire à laquelle on attribue la notion d'identification. Les Hommes, à travers leur pensée et leur action, sont capables de s'identifier à un espace, à cette image de territoire.

Ainsi de fil en aiguille, la notion de paysage fait son chemin. On lui attribue de plus en plus de qualificatifs : paysage pittoresque, régional, local, culturel, paysage remarquable et même paysage urbain, paysage sonore, paysage mental, etc., si bien qu'aujourd'hui tout le monde l'utilise à sa guise.

### 1.2.2. De nombreux essais de définition

La recherche d'une définition claire, précise et complète a été la préoccupation de nombreux chercheurs, de spécialités bien différentes. Le terme de paysage est polysémique et fait appel à de multiples définitions variant selon leurs utilisateurs. A ce jour, la notion de paysage n'a pas reçu de définition univoque et suscite toujours de nombreuses recherches. L'objet de ce travail n'est pas de rentrer dans ce débat. Il s'agit plutôt de retirer les grandes lignes nous permettant ainsi de retenir une définition adaptée à notre sujet de recherche. Il ressort réellement deux manières de percevoir le paysage et donc deux définitions principales. La première, défendue par les naturalistes, les géographes, géophysiciens, présente le paysage en tant qu'objet, comme un ensemble d'éléments physiques agencés au fonctionnement analysable et quantifiable. Les définitions des différents ouvrages, type dictionnaires, sont à placer dans cette catégorie. M.Michelin en fait une brève synthèse en présentant le paysage comme « une portion d'espace qui s'offre à la vue ».

En revanche, dépassant largement ce cadre physique, une deuxième vague de pensée, dont font partie les paysagistes, ceux appartenant au courant culturaliste, les héritiers de la pensée vidalienne, présente le paysage comme une construction sociale. Pour eux, le paysage n'a d'existence que par rapport à des formes de regard qui l'interprètent et lui donnent un sens. Comme le précise M.Périgord, c'est un concept « subjectif et infiniment culturel ». Pour notre travail de recherche, il me paraît indispensable de tenir compte de cette subjectivité pour avoir une analyse plus riche du paysage.

Dans notre étude, le paysage est considéré comme le cadre spatial des aménagements, il joue le rôle de « support ». Il s'agit donc d'un paysage finalisé, d'une résultante d'activités. On pourrait distinguer les premiers aménagements répondant aux besoins des hommes : une mise en valeur agricole, l'installation de lieux d'habitation, de ceux visant à améliorer son existence et son cadre de vie, les bâtiments industriels, etc. Dans le cas présent, le paysage est envisagé comme le support d'une mise en valeur agricole particulière : l'implantation de boisements, de « peupleraies en plein ».

Nous retiendrons comme définition, celle présentée par E.Guisepelli : « le paysage est le produit visible et perçu de l'ensemble des faits humains (économiques, symboliques et sociétaux) en interaction avec un milieu physique dans un territoire donné et à un moment donné ». L'approche de cette définition permet de retenir deux composantes interdépendantes et autour desquelles le paysage s'articule, à savoir :

- le paysage « réel », c'est-à-dire le paysage regardé en tant qu'objet d'observation ;
- et le paysage « perçu » et ressenti formant le paysage archétype c'est-à-dire l'image que la société se représente à une époque donnée.

### **a) Le paysage « réel »**

Le paysage en tant qu'objet de l'observation comporte une partie descriptible, voire quantifiable. Il est formé d'un certain nombre d'éléments. Certains sont naturels : ils sont végétaux, animaux ou minéraux. D'autres ont été apportés par l'Homme : ce sont les constructions, les routes, les levées, les câbles électriques, etc. Leur répartition sociale et les relations qui se créent entre eux (complémentarité / complexité) répondent à des logiques écologique, fonctionnelle, visuelle. Il ne suffit donc pas de recenser ces éléments pour avoir analysé un paysage.

En effet, la « nature » telle que nous pouvons l'avoir sous les yeux est le fruit d'un long travail de l'Homme au cours des derniers siècles. Les contraintes écologiques entrent pour une part importante dans le façonnement des paysages ; mais l'utilisation de l'espace par l'Homme, modulée suivant des facteurs socio-économiques, techniques, culturels, historiques, etc. possède sa propre logique, une logique fonctionnelle. Cette partie de l'analyse met en scène des éléments qui ne sont pas directement observables, mais qui restent du domaine de la connaissance objective.

Le paysage répond donc à des règles de composition issues de ses logiques écologique, fonctionnelle et visuelle, qui sont en interrelations et indissociables. Il suffit parfois de la modification d'un seul facteur pour que son équilibre soit bouleversé. De ce fait, tous les paysages sont en constante évolution, de façon plus ou moins rapide, plus ou moins marquée. On peut le définir comme « la résultante de tous les paramètres qui ont contribué, contribuent et contribueront à sa formation » (F. Tanguy). Ainsi, le paysage est l'expression du lien tissé entre la « Nature et l'Homme ». Sa compréhension passe par la compréhension l'étude des facteurs biotiques et abiotiques liés au milieu et une étude des facteurs anthropiques.

### **b) Le paysage archétype, « perçu »**

Face à une scène d'observation, l'œil procède à un balayage incessant, revenant sans cesse sur des points remarquables, guidé par des lignes directrices, à nouveau attiré par des points à fort impact ou mal compris. Parallèlement a lieu un deuxième niveau de synthèse visuelle. Les mécanismes de la perception visuelle sont ainsi faits que l'observateur fait en permanence et inconsciemment référence à la mémoire, à un système de valeurs conçu à partir de son éducation, sa formation professionnelle, la culture de l'époque, son expérience. Sa personnalité propre, son humeur du moment interviennent également. Le cerveau renvoie donc une image déformée de l'objet observé : c'est-à-dire une impression, une opinion. Le paysage archétype est l'image nourrie à la fois de représentations sociales individuelles et collectives. Les représentations individuelles sont celles que nous faisons tous du paysage. Il est le cadre de notre vie, temporaire ou quotidien, nous y projetons notre personnalité, notre sensibilité, notre mémoire et nous le percevons avec nos spécificités. Les représentations collectives correspondent à la société dans son ensemble. Ces images sont simplifiées et constituent aussi un « mode d'emploi » du paysage : ce qu'il faut découvrir, de quelle manière, ce qu'il faut ressentir, etc. Cette vision restrictive est inévitablement fallacieuse dans la mesure où elle est liée à des enjeux économiques. C'est par exemple le cas des représentations que nous proposent les organismes de tourisme.

Ces deux représentations individuelles et collectives sont intimement liées. Ainsi, l'artiste notamment, est influencé dans le choix de ses sites de prédilection par l'image touristique. De retour, la vision touristique s'appuie sur l'art, ce dernier valide l'intérêt culturel et esthétique du paysage. C'est la concordance de ces deux interprétations qui constitue l'archétype. Il paraît impossible de tracer une frontière entre paysage « réel » et paysage « perçu ». La perception n'étant jamais totalement objective ni totalement subjective. Face à la complexité des mécanismes de la perception visuelle, face aussi à son importance dans notre société, nous détaillerons plus tard dans cette étude ses caractéristiques de description et d'interprétation. On retrouve ici, ce que Y. Luginbühl appelle le complexe paysager en abordant le paysage comme simple objet de regard ou comme produit géomorphologique et social formant un rapport sensible entre l'Homme et l'organisation de la nature.

Il s'agira dans notre travail de recherche d'avoir toujours à l'esprit ces deux composantes.

## 1.3. Emergence de la problématique

### 1.3.1 Pourquoi ce choix de recherche / pertinence ?

Lors de différentes analyses paysagères de terrains sur des territoires ruraux du Val de Loire et plus particulièrement sur le PNR Loire Anjou Touraine, je me suis fréquemment interrogé sur la viabilité et la justification de la populiculture sur des sites dits « naturels » préservés et des effets engendrés par cette activité sur le paysage.

« C'est trop géométrique », « ça bouche la vue », « ce n'est pas un bel arbre », etc. Les critiques à l'encontre du peuplier et de son intégration dans le paysage sont nombreuses. Les principaux reproches sont : la banalisation du paysage, la fermeture du paysage, l'effet géométrique « anthropisé ». Le paysage est un thème émergent qui concerne de plus en plus les différents acteurs d'un territoire. Cependant, cette notion est subjective et fait appel au vécu culturel et à l'affectif des personnes concernées d'où la difficulté de juger de l'impact d'un élément sur le paysage.

On observera un manque de références : soit, le peuplier dégrade le paysage : mais de quel paysage parle-t-on ? Quel est le paysage identitaire du Val de Loire ? Pour agir sur le paysage, il convient en effet de définir l'état qu'on souhaite préserver ou établir. Selon l'avis d'un chargé de mission du Parc Naturel Régional « Loire-Anjou-Touraine », il est nécessaire de sortir du débat des experts afin de prendre en compte l'avis des habitants locaux qui évoluent dans cet environnement. Cette démarche est délicate puisque l'enquêteur ne doit pas induire la réponse. Il existe à ce jour peu de méthodes testées permettant de rendre compte de l'état souhaité d'un projet paysager mais des recherches sont engagées entre autres par l'INRA, le CEMAGREF ainsi que le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique). Reste ensuite à définir qui est apte à porter et à entretenir ce projet paysager : non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan économique, environnemental et social éléments à ne pas omettre dans une époque où la notion de développement durable est incontournable.

Avant de déterminer et d'analyser avec précision la problématique et les hypothèses en découlant, ce présent travail de recherche s'articule autour de plusieurs questions :

- Quelle est la contribution du peuplier à la caractérisation du paysage? ;
- Quelles sont les reproches qui s'appliquent au peuplier? ;
- Quelles sont les représentations du peuplier qui sont véhiculées? ;
- Quelles conclusions pour l'aménagement du territoire est-il possible d'ébaucher dans une telle situation ?



Il ne s'agit pas de discuter ici le fondement des divers arguments (notamment des arguments à caractère scientifique) mais plutôt le pourquoi et la signification de leur existence, la façon dont ils sont utilisés, les fins auxquelles ils sont destinés. Il ne s'agit pas non plus de mener une étude d'impact, par exemple à propos des conséquences d'une réglementation des boisements. Il s'agit plutôt de cerner l'origine et les enjeux du conflit. Les réponses ébauchées en guise de conclusions ne sont en aucun cas des propositions concrètes d'aménagement de l'espace étudié. Ce sont seulement des orientations d'ordre général que j'aurai perçu durant ces quelques mois de recherche. Ces orientations sont permises par l'analyse des rapports entre l'utilisateur au sens large de l'espace et l'élément, moteur de sa dynamique actuelle : le peuplier.

### **1.3.2 La définition de la problématique**

⇒ *Thème de recherche :*

La populiculture et les paysages

⇒ *Question générale :*

Comment peut-on, objectivement, mettre en relation les traits d'un paysage et les caractéristiques des cultures populières ?

⇒ *Problème général :*

Les nombreux concepts du paysage, décrits et défendus dans les sciences de la géographie et de l'aménagement, représentent aujourd'hui un obstacle dans la compréhension de l'intégration des peupleraies dans un paysage donné. Cette complexité n'est pas issue de la multiplicité des définitions attribuées au paysage mais de la subjectivité des propos tenus dans l'ensemble de ces définitions. Un aménageur se doit d'être placé à l'interaction des avis spécialisés que peuvent avoir un géographe, sociologue ou un urbaniste dans l'élaboration de la définition d'un paysage. Sous ses multiples facettes, le paysage est souvent défini suivant ses propres opinions et atteint très rarement le caractère objectif recherché pour comprendre l'intégration paysagère des peupleraies.

⇒ *Question spécifique :*

La « populiculture en plein » représente-t-elle une menace pour les paysages ligériens ?

⇒ *Problème spécifique :*

Au croisement des notions de populiculture et de paysage, il y a une incertitude concernant l'impact réel des peupleraies sur la qualité des paysages. Beaucoup d'études ont été réalisées sur la populiculture mais elles s'attardent sur une approche écologique et/ou économique globale, sur des réglementations nationales et/ou européennes. Cependant, très peu d'entre elles s'attardent à traiter l'intégration des peupleraies sur le volet paysager, à partir d'analyses paysagères spécifiques à un territoire donné. A partir de ce premier constat, des hypothèses de travail peuvent être esquissées.

⇒ *Hypothèse sur les représentations de la populiculture :*

D'une façon générale, deux représentations semblent dominer dans les discours d'une large partie de l'opinion et pas seulement à propos du cas du PNR Loire Anjou Touraine. Opposées, elles reposent sur deux conceptions tout à fait différentes du « milieu naturel ».

• **Le peuplier cultivé fait l'objet d'une culture intensive et de ce fait, est responsable de la fermeture et de la banalisation des paysages**

Dans nos sociétés contemporaines et conservatrices des paysages dits « naturels », les peupliers plantés sont très souvent mal vus ; la peupleraie est jugée laide, accusée de fermer la vallée, de banaliser le paysage, etc. La présence des peupleraies est loin d'être synonyme d'intégration paysagère et est souvent considérée comme incompatible avec un paysage donné. Certains de ses détracteurs considèrent ainsi les peupleraies comme une menace paysagère, elle-même définie comme « tout acte, situation, événement, pouvant être à l'origine de dégâts ou de dommages sur un bien ou sur une personne physique ou morale ». De plus, le peuplier peut être rejeté par certains comme symbole de l'anti-nature à cause de sa disposition régulière sur un sol « propre », et apprécié par d'autres, pour les mêmes raisons.

• **Le peuplier cultivé est l'objet d'une exploitation humaine qui participe à l'entretien de l'espace et constitue un élément de variété dans le paysage.**

Cependant, ce que l'aménageur considère comme une tache dans la vallée est bien souvent perçu comme agréable par les habitants pour qui ce lieu n'est d'ailleurs pas une vallée. En fait, le peuplier est à examiner chaque fois dans son contexte local, sans idée préconçue, à l'écoute des gens du lieu. A travers cette étude nous essaierons de comprendre en quoi un contexte local, économique et une approche historique d'un lieu ou d'un secteur peut permettre de défendre de telles opinions. C'est donc cette hypothèse que nous défendrons. Nous nous attacherons à vérifier la véracité de cette hypothèse en étudiant l'exemple d'un territoire délimité : le PNR Loire Anjou Touraine. Ce territoire sera étudié et analysé essentiellement à l'échelle paysagère afin de percevoir concrètement l'application des hypothèses émises.

Cela sous entend deux références différentes à « l'environnement », au « milieu naturel » qui ont été formulées par Baudry et Deffontaines :

- La référence est un espace naturel où toute intervention humaine est perçue comme facteur de dégradation ;
- La référence est un espace maîtrisé par l'homme, où domine l'harmonie homme/nature.

La problématique de recherche ne concerne que la « populiculture en plein » dont le but est la production de bois d'œuvre. Ont été exclues :

- la populiculture hors vallée, car n'étant pas d'importance économique suffisante ;
- la populiculture n'ayant pas pour objectif essentiel la production de bois d'œuvre : taillis à courte rotation ;
- les alignements brise vent dont le rôle essentiel est de favoriser la production agricole ;
- le peuplier en milieu urbain.

### **1.3.3. La méthodologie employée**

#### **a) L'analyse de documents**

Dans un premier temps, j'ai veillé à obtenir un aperçu général du thème de recherche et à me focaliser sur les documents pouvant intervenir à un moment ou à un autre dans le processus de recherche. Ces recherches de documentation sont réalisées à travers la littérature existante universitaire, scientifique, des rapports techniques des collectivités, de bureaux d'études privés, des articles de journaux dans la presse locale et spécialisée, etc. J'ai ainsi orienté mes lectures vers les notions clés composantes de la thématique abordée : le paysage et la populiculture ainsi que sur leurs interactions.

L'analyse bibliographique a pour but la recherche d'informations permettant de valider les hypothèses émises quant au fonctionnement du paysage. Elle prépare aussi la phase d'analyse du conflit en amorçant l'identification des acteurs et de leurs principaux arguments. D'autres documents ont été consultés et notamment plusieurs séries de photographies aériennes couvrant la zone d'étude.

#### **b) Le choix de l'étude de cas PNR Loire Anjou Touraine**

D'une part, le peuplier étant cultivé dans pratiquement toute la France il a fallu procéder à un choix de zones géographiques. J'ai opté pour le territoire du PNR Loire Anjou Touraine depuis longtemps confronté la présence de la populiculture en raison des conditions pédoclimatiques et de la vallée de la Loire. Le choix d'étude de cas s'avère être une opération de grande importance. Il faut néanmoins se méfier du caractère transposable des résultats et des conclusions apportées. N'oublions pas que l'objectif de notre recherche est bien de démontrer la menace que représente les peupleraies pour nos paysages dans le PNR Loire Anjou Touraine. Pour des raisons matérielles, une seule étude de cas a été choisie dans le cadre de cette recherche. Une étude multi-sites aurait permis de comparer les résultats et d'obtenir des conclusions plus généralisables. Ainsi, à travers le seul projet étudié, je cherche à adopter une attitude prudente dans l'analyse des résultats et la validation des hypothèses de recherche.

L'idée initiale fut de sélectionner un cas d'étude ayant valeur d'exemplarité non pas parce que ce cas est d'une grande qualité quant à sa réussite mais parce qu'il possède de nombreuses caractéristiques propres à la problématique posée. La populiculture a une grande importance dans le val de Loire c'est ainsi qu'il m'a paru judicieux de me focaliser sur cet espace. Ensuite suivant le temps requis à cette étude il m'a fallu recentrer mon étude. C'est ainsi que j'ai choisit le PNR Loire Anjou Touraine, territoire pour lequel je maîtrise le plus d'éléments étant originaire de la région angevine. L'opportunité de me déplacer facilement et de constater par moi-même des spécificités paysagères engendrées par la présence des peupleraies est aussi un élément important au choix de la problématique. Cette maîtrise est selon moi un gain de temps dans la compréhension de cette étude et me permettra de mettre à profit le temps ainsi gagné.

### c) L'observation directe

Le site que je connais dans sa quasi-globalité par rapport aux zones intéressantes pour l'étude me permet de me focaliser sur des lieux d'analyse paysagère stratégique pour la validation de l'hypothèse. L'exercice d'analyse est certes facilité par cette connaissance du terrain mais il faudra cependant que je veille à rester le plus objectif possible afin de ne pas être influencé par mes propres opinions.

### d) L'approche paysagère

L'analyse paysagère comprend en premier lieu une phase de reconnaissance sur le terrain. Cette dernière a pour but de définir les grandes caractéristiques du paysage. Elle se réalise au préalable à toute autre démarche de façon à avoir le moins d'idées préconçues sur la zone. Elle s'effectue de façon « aléatoire » dans un premier temps : plusieurs journées de déambulation conduisent à identifier visuellement les éléments du paysage, leurs relations, etc. Cette phase s'accompagne de prises de photographies abondantes. Une fois le contexte local ressenti, il s'agit de comprendre l'organisation des éléments, la structure et la dynamique du paysage, les visions qu'il autorise. Une approche plus systématique a alors été réalisée : identification des limites d'unités paysagères, vérification ou modification des limites externes de la zone d'étude, cheminement le long des routes principales (latérales et transversales) avec repérage des points de vue.

Le but de cette approche est d'analyser la place que tient le peuplier dans différents domaines susceptibles d'influencer la perception que nous avons des paysages. Deux grands axes ont été explorés. D'une part, il s'agit des arts (peinture, photographie, etc.) ainsi que des sciences et techniques (sylviculture, agronomie, écologie, etc.), dont les messages participent à la formation de nos regards. D'autre part, il s'agit de comprendre les pratiques et les représentations que les personnes développent directement à partir des espaces qu'elles utilisent : des personnes appartenant aux diverses catégories d'usagers de l'espace (agriculteurs et populiculteurs, résidents, personnes venant dans le cadre d'activités récréatives, etc.). Pour y parvenir, je me suis appuyé sur des entretiens ouverts (cf. partie suivante). Ces entretiens ont été réalisés sur des espaces où le peuplier est cultivé « en plein ».

Les secteurs sont donc choisis selon les différentes formes d'utilisations et de fréquentation. Ces secteurs géographiques concernent :

- des secteurs avec un point de vue haut, offrant une perspective et un aperçu global des peupleraies sur un territoire limité, où j'ai interrogé les habitants, touristes, etc. ;
- des secteurs au sein même des peupleraies à l'échelle humaine ;
- les axes de communication jalonnant les paysages du PNR Loire Anjou Touraine.

Ces entretiens me semblent importants car ils permettent de répondre à deux objectifs distincts :

- entrer en relation avec les différents acteurs ayant participé à des réunions ou à des projets autour de la populiculture ;
- identifier la manière dont les acteurs locaux perçoivent le paysage.



L'analyse du conflit concerne pour essentiel les critiques ou les revendications exprimées par l'intermédiaire du discours. Le recueil de témoignages doit valider et surtout compléter les informations fournies à ce sujet par l'analyse bibliographique. Il doit amener à connaître les représentations du peuplier de l'ordre du discours et mises en avant dans le conflit, ainsi que les intérêts ou projets des différents groupes sociaux. Il est apparu après réflexion non opportun et matériellement irréalisable de mener une enquête à proprement dite c'est à dire avec échantillonnage de populations, établissement d'un questionnaire et traitement statistique de l'information. En effet, une étude sur les représentation sociales ne peut aboutir à un résultat satisfaisant par analyse d'un simple questionnaire fermé. Conduire une enquête comportant des questions ouvertes exige des moyens en temps et en matériel dont il était impossible de disposer ici. Il a donc été décidé de procéder par entretiens avec des personnes représentant au mieux les principaux groupes d'acteurs reconnus.

Pour certaines catégories d'utilisateurs de l'espace, se pose le problème de la représentativité. Comment en effet, saisir un point de vue cohérent d'un groupe « Habitants ». Certaines personnes rencontrées pouvaient posséder plusieurs étiquettes. Les élus s'expriment aussi en tant que résidents locaux et le cas échant en tant qu'agriculteurs. Il a donc paru trop aléatoire d'individualiser un groupe « Habitants ». Les entretiens se font sous forme libre : les personnes sont amenés à décrire le groupe qu'elles représentent. Elles formulent ensuite leurs critiques ou espoirs à propos du peuplier et de sa place en bord de Loire notamment au sein du PNR Loire Anjou Touraine. Enfin, elles s'expriment sur les perspectives qu'elles considèrent comme les plus réalistes sur l'avenir des relations entre le peuplier et le paysage sur un aspect général puis sur un aspect plus local à l'échelle du PNR Loire Anjou Touraine.

L'approche privilégiée sera donc la plus objective possible à travers cette étude de cas. Nous ne chercherons pas à obtenir des données statistiques ni à travailler sur des échantillons probabilistes pour aboutir directement à des conclusions généralisables mais plutôt à analyser un cas au sein duquel la populiculture a connu et connaît encore un rôle majeur tant sur le point de vue paysager étudié dans ce mémoire que sur les points de vues écologiques et d'économies locales. Cette analyse doit pouvoir soulever des questions, des paradoxes qui serviront à leur tour à poser de nouvelles études.



## e) Les entretiens

### ⇒ *Des entretiens ouverts*

L'ensemble de collecte de données est donc complétée par des entretiens ouverts avec les différents acteurs locaux (habitants, agriculteurs, populiculteurs, élus, techniciens) afin d'avoir une connaissance la plus exhaustive possible des opinions locaux. Sans vouloir chiffrer précisément dans quelles proportions le jugement s'intervient, l'entretien relève l'existence de discours et de représentations profondément inscrits dans l'esprit des personnes interrogées et qui ne peuvent que rarement s'exprimer à travers un questionnaire fermé. Ici, des questions guides ouvertes ont été utilisées sans attendre une réponse impérative. Celles-ci n'ont pas d'ordre établi de formulation rigoureuse. « L'échange d'opinions » s'est souvent adapté au contexte et à la personne interrogée. Autant que possible, la parole ouverte a été privilégiée au travers de laquelle l'interviewé a pu utiliser ses propres mots et surtout exprimer ses idées dans l'ordre qu'il lui a convenu. L'entretien a été seulement recentré sur l'objectif chaque fois qu'il s'en écarte (ex : échange autour de la populiculture en plein et non des alignements, etc.).

### ⇒ *Les informations visées lors des entretiens*

- connaître la perception globale des paysages identitaires du PNR Loire-Anjou-Touraine par les principaux acteurs institutionnels ;
- comprendre les dynamiques d'évolution des paysages sur ce même territoire d'étude ;
- déterminer le point de vue des spécialistes ayant déjà étudié le phénomène à l'échelle nationale ou sur un autre territoire et ainsi essayer de voir si les acquis présentés sont transposables à cette étude ;
- les intérêts et les contraintes de conserver ces peupleraies à la visibilité du patrimoine du PNR Loire Anjou Touraine.

### ⇒ *Un guide d'entretien à respecter*

- présentation de la recherche : la situation d'entretiens implique une relation d'échange. Ces entretiens ont débuté par la présentation du travail, de la recherche effectuée, le but des entretiens, les règles à respecter (confidentialité des sources, restitution, etc.). Il est rappelé que les informations recueillies n'ont été utilisées qu'avec accord de celui qui les fournit ;
- conduite de l'entretien : l'entretien diffère d'un questionnaire à appliquer oralement. Il s'agit de « se faire raconter » l'expérience et les connaissances de la personne interrogée. A un certain moment, une reformulation sans pour autant interpréter la réponse apportée peut être amené pour illustrer le propos. Les questions proposées n'ont eu pour rôle que de démarrer l'échange verbal et à faire repartir ou réorienter l'entretien.
- fin de l'entretien : les entretiens ont débouché sur une validation des notes prises pour vérifier si la validité des données et sécuriser la personne rencontrée. Les entretiens ont pu être complétés par des entretiens téléphoniques pour actualiser les informations après de nouvelles étapes de l'étude.

### ⇒ *Analyse des résultats*

Consécutivement à ce recueil d'informations sur le terrain, l'analyse des résultats consiste principalement :

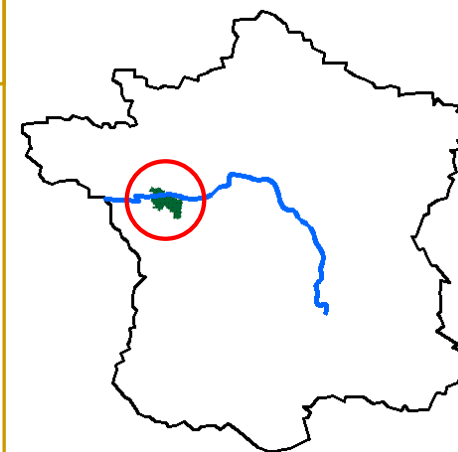
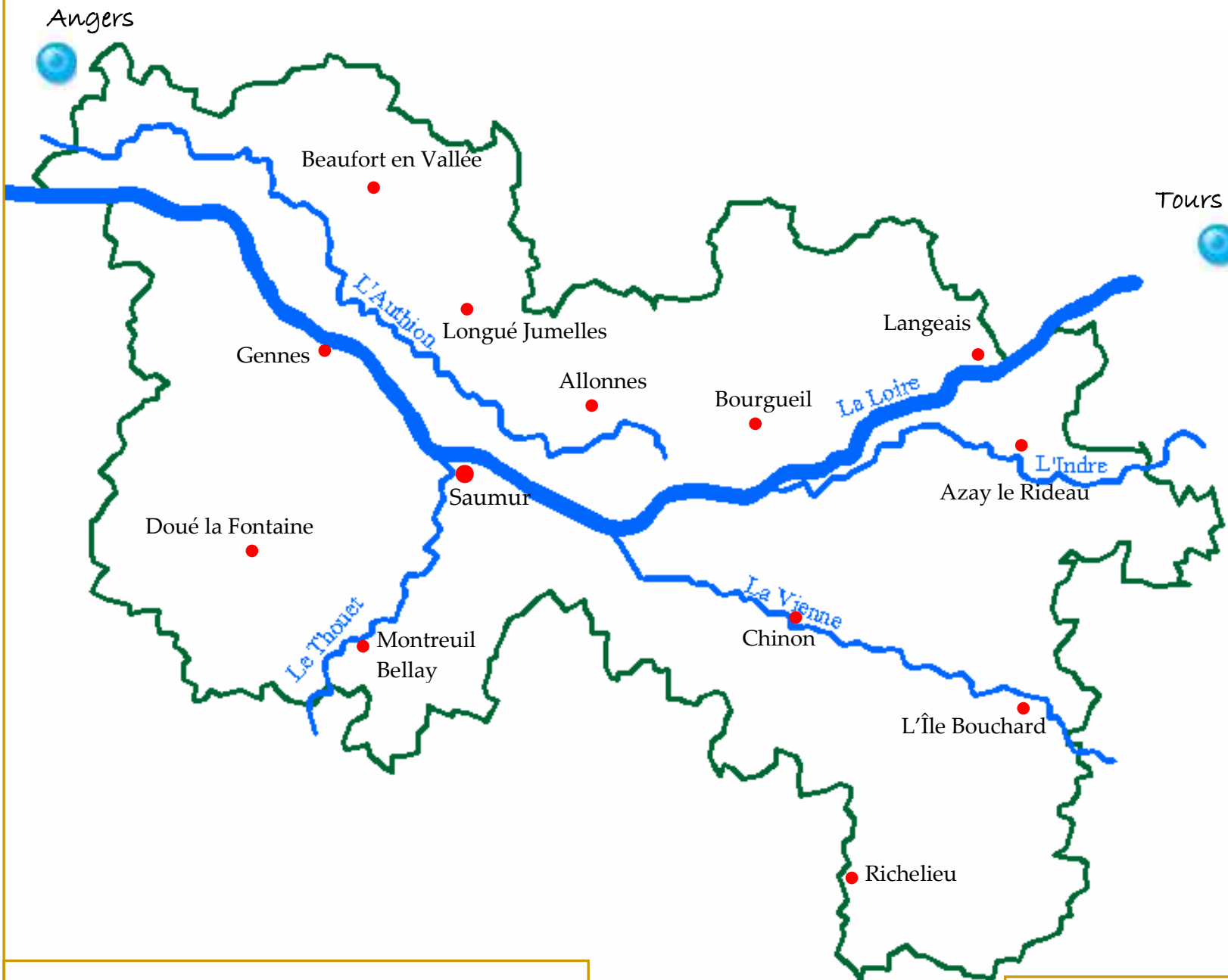
- à croiser et à confronter les différentes visions des acteurs locaux ;
- à évaluer les résultats effectifs de la prise en compte du paysage (résultats d'ordres écologique, sociologique, économique mais surtout paysager, thématique nous intéressant plus particulièrement dans cette recherche).

Une fois l'entretien terminé, il m'a semblé alors important de faire le point sur les données « utilisables ». En effet, les informations obtenues lors des échanges verbaux reflètent les représentations des personnes rencontrées. Ces informations doivent donc être validées, confrontées à des informations obtenues auprès d'autres acteurs et par d'autres moyens (observations, lectures, etc.). Le cadre d'analyse doit permettre d'apporter un regard critique sur l'étude de cas et les données récoltées. Il s'agit à travers ce cadre, d'analyser les représentations des différents acteurs ou groupes d'acteurs et les rapports de pouvoir qu'ils développent.



**2. L'étude de cas :**  
**le Parc Naturel Régional**  
**Loire Anjou Touraine**

## Carte de localisation du périmètre d'étude : le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine



### Légende

-  Ville porte
-  Cours d'eau
-  Contour du PNR Loire Anjou Touraine
-  Chef lieu de canton



## 2.1. La présentation de la zone d'étude

### 2.1.1. Le Parc Naturel Régional et sa charte d'objectifs

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est un territoire à dominante rurale dont le patrimoine naturel et culturel, particulièrement riche et fragile, est cohérent et porteur d'une identité forte. Le PNR Loire Anjou Touraine est composé de 136 communes réparties sur les départements de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire, et les régions Centre et Pays de la Loire. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable dans un objectif de protection et de valorisation de l'ensemble de son patrimoine (milieux, paysages, culture, histoire, architecture, etc.). Depuis onze ans, le PNR Loire Anjou Touraine vit et évolue. La charte qui le régit depuis sa création prendra fin en mai 2008. Depuis trois ans, les responsables du Parc, élus et équipe technique, s'attachent à la réviser en y associant des personnes d'horizons très différents.

La charte du Parc, c'est le contrat écrit symbolisant le projet de protection et de développement durable élaboré pour le territoire. Elle est approuvée par les collectivités locales et territoriales, et par les partenaires socioprofessionnels et associatifs : ensemble, ils s'engagent à gérer de manière cohérente toutes les actions destinées à valoriser les ressources locales dans le respect des milieux naturels et des paysages. D'une validité de douze ans, les orientations de la charte se décomposent en trois axes, clés de voûte de toutes les actions qui y seront menées : des patrimoines pour les générations futures, un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains, et dernier axe, un territoire responsable et dynamique ouvert à la coopération.

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est géré par un syndicat mixte. Son rôle est de définir les orientations et la programmation des actions conformément aux dispositions de la charte qu'il s'engage à respecter et à faire respecter. À cet effet, il peut procéder à toutes études et actions nécessaires (réalisations d'équipements ou de travaux d'entretien, actions foncières, acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers, information du public), pour son propre compte ou pour le compte des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale du territoire. Le territoire du Parc est limité à celui des communes et groupements adhérents. Le Parc peut éventuellement mener des actions avec d'autres partenaires en dehors de ce territoire, notamment les communes périphériques et les villes-portes. Ces actions sont obligatoirement liées aux objectifs de la charte. Le budget du PNR Loire Anjou Touraine est de l'ordre de 2 millions d'euros. Son financement provient de deux sources principales : d'une part, des dotations du ministère de l'Écologie et du Développement durable, et d'autre part des cotisations versées par toutes les collectivités territoriales signataires de la charte (régions, départements, communes). Dans certains cas, les opérations menées par le Parc font l'objet de financements spécifiques des différents partenaires concernés.



Pour mieux hiérarchiser les actions, la charte détermine trois types de secteurs importants sur le plan écologique et paysager :

- secteur à vocation dominante de préservation patrimoniale : il s'agit des secteurs remarquables du territoire les plus menacés par l'étalement urbain ou la déprise agricole. Dans ces espaces, les collectivités ont pour devoir d'adopter des mesures de préservation des patrimoines naturel, paysager et bâti. Ainsi, l'urbanisation devra se faire au sein des secteurs déjà construits pour ne pas grignoter les espaces agricoles. Des mesures de la conservation des milieux naturels extraordinaires seront proposées par le Parc et ses partenaires pour sauvegarder la biodiversité ;

- secteur de vigilance pour une mise œuvre prioritaire de démarches de qualité : ces secteurs correspondent soit à des zones écologiques particulièrement intéressantes, soit à des paysages qui risquent d'être dégradés si l'on n'y prend pas garde. Le Parc devra donc se consacrer prioritairement à ces zones pour promouvoir et développer des démarches de qualité environnementale dans les programmes de construction ou dans les documents d'urbanisme. Les espaces naturels comme par exemple les prairies naturelles, feront l'objet de contrats avec les éleveurs pour qu'ils puissent vivre de leur activité tout en sauvant les écosystèmes qui y sont intimement liés.

- secteur d'intérêt écologique fonctionnel : les haies, ruisseaux et bois sont plus particulièrement présents sur ces secteurs. Cela représente des refuges naturels pour bon nombre d'espèces animales et végétales. Il est impératif de prendre en compte ces réseaux écologiques dans les projets d'aménagement pour les préserver ou les renforcer.

Si les actions du Parc ne doivent pas forcément se limiter à ces secteurs, ils constituent pour la charte des zones d'interventions prioritaires. Pour être compatibles avec la charte, les documents d'urbanisme devront également respecter ces grandes orientations. Concernant la prise en compte directe des peupleraies et des nuisances paysagères qu'elles peuvent causer, peu de moyens budgétaires sont, pour le moment, à disposition du PNR Loire Anjou Touraine pour de confier une étude paysagère concrète à un bureau d'études. Seule la commune de Bréhémont s'est pour le moment inscrite ouvertement sur un zonage de réglementation populicole dans son PLU. Le PNR Loire Anjou Touraine et la majorité de ses communes adhérentes ont aujourd'hui pour priorité le contrôle du mitage de l'espace par les espaces urbains.



## 2.1.2. Les espaces boisés dans le PNR Loire Anjou Touraine

Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine bénéficie d'un climat de type atlantique ponctué d'influences méridionales, offrant des températures relativement douces. La surface totale du Parc à la nouvelle charte est de 280 950 hectares. L'occupation du sol est répartie de la manière suivante :

Occupation du sol	Surface territoriale (en ha)	Proportion territoriale
Agricole	172 200	61,30%
<b>Forêts</b>	<b>74 840</b>	<b>26,00%</b>
Zones humides (sans les peupleraies)	6 350	2,30%
Landes	4 380	2,20%
Autres espaces (urbains, infrastructures, etc.)	23 180	8,20%
Totale	280 950 ha	100,00%

Fig.1 : Répartition de l'occupation des sols du PNR Loire Anjou Touraine Source : PNR LAT, SRIS, 2002

L'espace boisé représente 26% du territoire du Parc. Il est constitué de grands massifs forestiers. La forêt est principalement localisée sur les plateaux. En effet, les gâtines, trop acides ou trop humides ne sont pas propices à sa mise en culture. Ces plateaux gagnés par la forêt forment un couloir de part et d'autre de la vallée. La nature des boisements est très variée allant de la chênaie hêtraie sessiliflore à la chênaie yeuse en passant par tous les stades de dégradations écologiques formant ici et là des landes sèches et spontanées. Deux principaux faciès se rencontrent sur le territoire. Ce sont la forêt spontanée plus ou moins exploitée et la forêt de production sylvicole (pin sylvestre et bien entendu le peuplier, cas étudié dans ce mémoire). Les bois de feuillus sont très largement dominants mais les résineux tiennent parfois localement une place notable dans le paysage forestier du Parc.

Nature du boisement	Surface concernée (en ha)	Part dans la surface boisée
Feuillus (hors peupleraies)	30 510	41,00%
Mixte	17 310	23,00%
Résineux	17 070	23,00%
<b>Peupleraies</b>	<b>6 650</b>	<b>9,00%</b>
Coupes et jeunes plantations forestières	3 300	4,00%
Totale	74 840	100,00%

Fig.2 : Répartition de l'occupation forestière du PNR Loire Anjou Touraine Source : PNR LAT, SRIS, 2002

La forêt avec ses 75 000 hectares occupe donc une place importante et est en progression essentiellement par le développement de nouvelles peupleraies qui occupe au dernier recensement forestier de 2002, 9% de l'espace boisé du PNR. La forêt, au sein du PNR Loire Anjou Touraine, est essentiellement composée de forêt privée. La propriété forestière privée est très morcelée. Plus de 85% des propriétaires possèdent moins d'un hectare ce qui rend difficile la valorisation globale des massifs.

## 2.2. L'analyse paysagère

Maintenant que nous avons défini les différents angles d'approche de notre étude, il s'agit de voir comment nous allons les appréhender pour le périmètre considéré. Nous envisagerons donc successivement les méthodes d'approche de deux aspects de paysage « réel » et « perçu ». Nous présenterons tout d'abord la méthode d'analyse paysagère adoptée, elle doit nous permettre de mettre en évidence des zones homogènes où l'on retrouve des peupleraies cultivées en « plein » puis de dégager les grandes caractéristiques paysagères des paysages popuicoles au sein du PNR Loire Anjou Touraine. Enfin, nous essayerons de voir comment aborder l'archétype de la zone étudiée et comprendre ainsi les opinions prises par les différentes catégories de personnes rencontrées.

A ces deux phases de travail se juxtaposent deux méthodes d'analyse paysagère :

- l'analyse visuelle, qui se résume par une dissection raisonnée du paysage vu, la plus objective possible. Des outils de lecture de paysage sont disponibles et permettent de comprendre d'une part la géométrie des paysages et d'autre part son ambiance ;
- l'analyse subjective, s'attachant à décrypter les facteurs adjacents au paysage perçu et ressenti par les personnes rencontrées. Cette analyse, basée à partir d'entretiens, a pour but de comprendre le fonctionnement des paysages rencontrés, nous abordons alors la subjectivité et le ressenti, les opinions, les impressions qui semblent indispensables au traitement des hypothèses posées.

### 2.2.1. Le paysage « réel » par l'analyse objective

Dans un premier temps, il semble primordial de réaliser une analyse visuelle la plus objective possible, basée sur des critères pouvant être admis par tous. Ce sont ces critères que nous allons définir maintenant. Les critères d'analyse visuelle sont issus de nombreuses disciplines telles que l'architecture, la peinture, etc. Il a été jugé nécessaire de définir ces critères même brièvement, de façon à ce que tous les acteurs qu'ils soient forestiers, agronomes, aménageurs, urbanistes, disposent des mêmes outils pour aborder et critiquer le problème posé : l'impact popuicole.

L'espace au sens visuel est constitué par un ensemble d'éléments : lignes, points, volumes, etc. Leur agencement contribue à un créer un paysage, une perception visuelle d'un lieu. L'analyse visuelle doit être effectuée avec beaucoup d'objectivité, elle s'effectue sur le terrain. De façon à répondre à ce souci d'objectivité, j'ai utilisé une grille d'analyse qui peut être utilisée à des échelles différentes tout en conservant son efficacité. Dans cette partie, les critères de lisibilité, de sensibilité paysagère et d'unités visuelles sont essentiels. Ils permettent d'interpréter et de comprendre le paysage d'un lieu. Ils permettent ainsi de connaître la sensibilité, la fragilité du paysage pour pouvoir ensuite faire des recommandations d'aménagement sans le perturber et en renforçant son identité. L'unité visuelle délimite un périmètre dans lequel l'analyse visuelle donne les mêmes résultats.

Nous précisons que ces facteurs sont indépendants de l'observateur.

### **a) Les composantes visuelles**

#### *⇒ Les composantes visuelles*

Ce sont les éléments de base de l'analyse visuelle d'un site : ils interviennent dans sa première phase, qui est celle de décomposition du paysage observé en une succession d'éléments indépendants.

- Volumes : ils correspondent soit au relief soit à une formation végétale arborée, soit à une construction humaine, etc. Ils sont définis par leur taille et par leur forme.
- Lignes : elles peuvent être virtuelles, ce sont les lignes liées au relief, c'est-à-dire les talwegs, les lignes de crête, les silhouettes des formations végétales, etc. Elles changent ou disparaissent selon la position d'observation. Elles peuvent avoir, une existence matérielle, ce sont les routes, les troncs d'arbre, etc.
- Points : ils existent en tant qu'insertions de lignes ou bien eux-mêmes. C'est le cas d'un arbre isolé remarquable lointain à échelle ouverte.
- Couleurs : elles participent à la différenciation de paysages, voire même à leur identification.
- Texture : la texture est l'aspect de la surface du paysage. Ses éléments constitutifs ne sont plus considérés séparément mais comme faisant partie d'un même tissu.

Une fois ces critères décrits séparément, ils peuvent être situés les uns par rapport aux autres en fonction de leur importance relative. Dans cette analyse l'œil procède par regroupements. On aboutit à des critères de dominance.

#### *⇒ Les critères de dominance*

- Lignes de force, effets de perspectives : ces axes de vue préférentiels sont à l'origine du ou des mouvements du regard. Les perspectives donnent une idée de la profondeur du champ de vision. L'effet d'atténuation des couleurs avec l'éloignement renforce cette perception.
- Convergence : la convergence est réalisée par des axes se dirigeant vers un même point qui tend à amener les regards sur lui.
- Points d'appels : un point d'appel est une interruption dans une ligne de force. Un point d'appel peut exister en dehors de toute ligne. Il ramène le regard sur lui.



- Effets d'encadrement : certaines positions de l'observateur font qu'il regarde le paysage comme à travers un cadre : il s'agit souvent d'un cadre de végétation. L'attention est alors focalisée sur des points assez précis, l'échelle d'observation s'en trouve restreinte.

- Contrastes : ils permettent la mise en valeur par rapprochement de deux éléments qui s'opposent par leurs couleurs, leurs formes, etc. Ils donnent parfois à certains d'entre eux, un effet dominateur au détriment des autres.

- Rythmes : la répétition d'éléments identiques à intervalles réguliers crée un effet de rythme, une rupture de rythme rend la lecture difficile.

- Transparence / Opacité : lorsque des espaces permettant à la vue de passer en profondeur sont ménagés entre des éléments du paysage, on qualifie ceux-ci de transparents ou perméables. L'opacité au contraire, ne permet pas à la vue de passer : le champ de vision est brusquement raccourci.

#### ⇒ *Les facteurs de variabilité (indépendants de l'observateur)*

- Lumière : elle change continuellement en intensité et de direction au cours de la journée, des saisons et en fonction des conditions météorologiques. La valeur des couleurs s'en trouve à chaque fois plus ou moins modifiée. Une lumière rasante fait ressortir les irrégularités d'une surface considérée.

- Conditions climatiques : la submersion, la neige, et dans une moindre mesure le vent, sont responsables de paysages éphémères. Toutes les composantes visuelles peuvent être affectés.

- Saisons : elles rythment des changements réguliers au niveau de la nature des éléments (ex : rotations agricoles), de leur couleur, de leur transparence (ex : le peuplier, essence caduque).

- Facteurs humains : l'Homme est présent dans tous les paysages. Sa présence directe est source de mouvements : paysages sur les routes, travaux agricoles, etc. Elle s'exprime indirectement par l'existence de maisons, de l'élevage et des parcelles rectilignes tels que les peupleraies. Sur le long terme, les activités humaines induisent des évolutions dans l'occupation du sol.

#### ⇒ *Les facteurs de variabilité dépendants de l'observateur*

- Les niveaux de perception : les critères de vision qu'un observateur est capable de définir dépendent de la distance à l'objet regardé. Par exemple au premier plan, les couleurs sont nettes, au second plan, on remarque l'émergence de grandes lignes, les couleurs s'estompent peu à peu.

- Les positions : des positions différentes, c'est-à-dire des dominantes, offrent au regard des objets vus sous des angles différents.

- La durée d'observation : en approche statique, le temps d'observation conditionne la finesse de l'analyse visuelle. En approche dynamique, c'est la notion de vitesse qui prime : plus elle est grande (ex : déplacement TGV), plus l'angle de vue est fermé. Le cerveau ne peut alors enregistrer des éléments trop rapprochés.

- Le déplacement : grâce au déplacement, un observateur peut étudier la continuité ou l'enchaînement des séquences dans un paysage.

Rappel : les facteurs de subjectivité, tels qu'ils sont influencés par le milieu culturel, la formation professionnelle, l'humeur du moment, etc. ne sont pas envisagés dans cette première analyse du paysage « réel ».

### **b) L'approche de terrain**

Vu la variété des configurations locales, il n'a pas été possible d'établir une méthodologie d'approche proprement dite. J'ai donc choisi de sillonner les axes de communication à partir desquels on pouvait selon moi avoir une impression et faire une interprétation visuelle sur la populiculture considérée. Le récit de cette analyse paysagère sur le territoire d'étude est une somme de réflexions libres établies à partir des outils d'analyse précédemment décrits, elles n'ont donc aucune prétention et ne sont qu'une vision personnelle des sites rencontrés. L'approche de terrain s'est faite à partir des itinéraires fréquentés, le paysage analysé est le paysage vu à partir des voies de communication, par opposition à une analyse du paysage univoque qui consisterait à considérer le territoire de manière unilatérale. Deux raisons ont motivées ce choix : d'une part la durée de l'étude et d'autre part la finalité de l'analyse où il est nécessaire de s'attacher au paysage vu depuis différents itinéraires si l'on veut répondre à la problématique posée, à savoir : la « populiculture en plein » représente-t-elle une menace pour les paysages ligériens ?

Les possibilités d'appréhender la vallée de la Loire sont très nombreuses et très différentes. L'analyse se fait à partir des voies de communication, lesquelles sont certes différentes mais complémentaires.



### c) Le carnet de routes

#### ⇒ *Le chemin de fer, TGV*

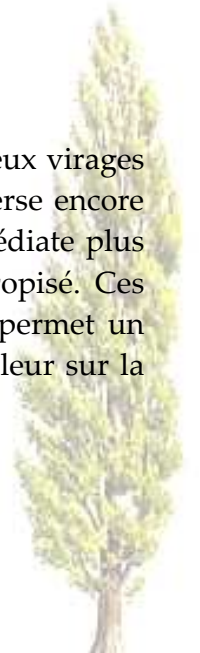
Ce trajet est l'occasion d'une redécouverte des paysages ligériens qui rejoignent Angers à Tours en passant par Saumur. Parfois la voie ferrée flirte avec le fleuve qui envahit tout l'espace puis elle s'en éloigne. « L'excursion » passe en un éclair, où le rythme est soutenu. Le plaisir vient du changement incessant du paysage traversé (prairies bocagères, arbres en têtards, praires humides, surfaces agricoles alternance de points d'appels et d'obstacles à la vue, auxquels les peupleraies participent, etc. Ainsi cette grande variété concourt à ravir le voyageur et lui offre une vision assez exhaustive de la vallée. Mais il ne faudrait pas se laisser leurrer par cette vision trop idyllique. La tromperie vient aussi du train emprunté. Si quelques trains régionaux subsistent encore, la majeure partie du trafic est assurée par les TGV. Or ces derniers, avec leur formidable vitesse et leurs vitres teintées ne nous permettent qu'une approche déformée et partielle du territoire étudié et en aucun cas ne peut s'établir de relation sentimentale au paysage traversé. Ces trains nous offre une image filtrée, leurs coques qu'ils constituent autour des voyageurs est parfaitement « imperméable ».

#### ⇒ *L'autoroute*

L'autoroute A 85 permettant de relier Angers à Tours traverse le PNR Loire Anjou Touraine. Elle n'est jamais très éloignée de la vallée de la Loire, dont elle nous offre à la faveur de quelques vallons, quelques rares vues. Parler de vues est d'ailleurs un peu excessif compte tenu de la vitesse de déplacement : il s'agit plus d'éphémères visions. Le plus souvent le flash n'est que la perception des contreforts soignés des plateaux ce qui implique qu'un vide les précède. Par intermittence, à la vision de crête de la vallée, se superpose l'apparition de monuments remarquables. L'automobiliste attentif perçoit un certain nombre de flashes à partir desquels il se construit sa propre vallée de la Loire. Cette image fragmentaire et partielle ne peut devenir réelle qu'à la condition que l'automobiliste prenne le temps d'aller à la découverte de la vallée.

#### ⇒ *La route nationale*

Situées entre la Loire et les routes nationales N 147 et N 152, affirment de nombreux virages et de dénivellations notables. Bien moins aseptisée que la voie autoroutière, elle traverse encore quelques villes. Ces bourgs rapprochent l'automobiliste à une présence humaine immédiate plus flagrante que lors de la traversée d'un territoire bocager pourtant tout autant anthropisé. Ces routes sillonnées à moins vive allure et situées au niveau de la ligne de crête nous permet un contact plus constant avec la vallée. Elle nous aménage quelques vues de grande ampleur sur la vallée.



### ⇒ *Les routes panoramiques*

Les routes panoramiques sont en fait des routes échappées de la vallée qui se sont lancées à l'assaut du coteau. Elles sont complètement inféodées au relief. Les voutes arborescentes, créées par les massifs forestiers composés majoritairement de chênes, châtaigniers et peupliers, sont loin d'être imperméables. Depuis ces points hauts, l'œil dévore l'espace : la vallée est perçue et loin en amont ou en aval. Les repères tels que les bourgs, les moulins les châteaux d'eau et les peupleraies prennent toute leur importance : ils rythment le paysage et permettent de prendre conscience de la portion de l'espace. Cette situation est la possibilité unique d'appréhender la vallée dans une certaine globalité : d'est en ouest mais aussi transversalement où le regard porte jusqu'au coteau opposé. Le ruban ligérien qui s'étire ainsi aux pieds de l'observateur apparaît nettement comme un corridor entaillant les plateaux. Ce couloir semble depuis cette situation, une mosaïque de petits éléments qui ainsi projetés laissent supposer un cloisonnement effectif, chaque entité paraissant indépendante des autres.

### ⇒ *Les routes du fond de la vallée*

Les autres routes longent le pied du coteau ou traversent la vallée à mi-chemin de la Loire et du coteau. L'organisation de l'espace est flagrante depuis ces routes. Elles sont le plus souvent perpendiculaires entre elles suite aux parcelles de formes géométriques, aspect soigné de ces prairies entretenues par l'Homme. Les arbres têtards ainsi que la vigne installée sur les pentes des coteaux organisent souvent le territoire perçu. Un grand calme domine ces parcours descriptifs et la solitude domine. La découverte de quelques fermes isolées nous rappellent la présence humaine au même titre que les peupleraies avec leurs lignes strictes et les bruits de leur feuillage à travers le vent.

### ⇒ *Les levées*

Ces routes, en léger surplomb, qui bordent le lit mineur de la Loire sont celles qui permettent d'apprécier le plus pleinement le fleuve. Ce talus au tracé courbe, souligne les ondulations du cours du fleuve. Il est d'ailleurs légitime de se demander dans quelle mesure la levée a pu modifier la forme divagante du lit. La vue est largement dégagée et l'apparition alternée des ponts, des hameaux et des massifs de peupliers guide le regard et annonce les futurs escales. L'élément qui s'impose est le fleuve. Tous les éléments paysagers s'unissent et forment un camaïeu gris, bleu, vert. Nous avons dit que la levée était une situation privilégiée de contact avec le fleuve, l'on pourrait même dire d'observation. De ce fait au cours de ces quelques mois, j'ai privilégié l'homogénéité de ces paysages où l'eau du fleuve souvent en crue durant ces périodes se fondait dans les massifs forestiers des berges où les troncs des peupleraies nues étaient dans l'eau en excès. Les enseignements tirés de cette vision sont relatifs puisqu'au final nous n'avons pas décrits les paysages estivaux créés par les périodes de sécheresse dont le fleuve et ses approches directes dont les peupleraies font partie, subissent les conséquences immédiates.

### ⇒ *Les chemins pédestres et cyclables*

Une promenade à pied ou à cycle en vallée de la Loire peut être des plus variées ; suivre une levée, arpenter les coteaux viticoles, s'aventurer sur les berges immédiates du fleuve. Dans les cas rencontrés, le plus important est la disparition de toute enveloppe hermétique. Les sons, les odeurs, le souffle sont maintenant réellement ressentis. Aucune barrière physique ne s'oppose à notre invasion par le paysage. Des chemins permettent de longer la Loire et la ripisylve. La ripisylve apparaît depuis la rive opposée comme un traceur soulignant et accentuant le tracé du fleuve. Elle est un filtre et l'œil est détourné vers les prairies. Le fleuve n'est qu'entrevu et il est nécessaire et faire l'effort de traverser cette barrière si l'on veut profiter de l'ampleur du fleuve. Les chemins qui sillonnent les prairies, contrairement aux routes, ne sont pas empreints de solitude. Le paysage est bien le même mais la disparition de toute coque protectrice nous permet d'appréhender l'espace directement à une échelle humaine et de ressentir le contact avec les peupleraies. L'immensité des troncs et la dimension forestière prise par ces massifs populicoles est alors beaucoup plus réelle et crédible, dimension que nous ne pouvons apprécier qu'à pieds.

### ⇒ *Le bateau*

Après un baptême à bord d'une gabarre à Chaumont sur Loire, il s'agissait donc d'avoir une vision partielle du territoire d'étude. Toutefois, il est apparu intéressant d'avoir ponctuellement une vision intérieure. En effet, la surprise est grande devant l'importance des sons. La Loire peut être très bruyante : au cours de la descente au fil de l'eau on distingue un fond sonore constant que l'on finit par oublier (tracteurs, trains, automobiles, voile des bateaux à proximité) mais aussi les arbres qui jouxtent les berges du fleuve et dont les peupleraies font partie. Les piles sont toujours objets d'interrogations faut-il passer à droite, à gauche ? Les panneaux de navigation répondent sans ambiguïté mais leur apparition est parfois tardive : les arbres qui les masquent ne les dévoilent qu'au dernier moment. Les peupleraies en bord de fleuve servent de repères spatiaux pour la navigation mais peuvent parfois laisser une déception quant à la visibilité de la largeur de la vallée. Les levées sont elles aussi de ce point de vue des obstacles et elles ne permettent plus de voir les prairies humides en contact direct avec le fleuve.



### ⇒ *Bilan*

Les visions panoramiques où le paysage est dans ce cas un spectacle, imposent une première hiérarchisation des éléments du paysage, les visions intérieures permettent de relativiser cette approche, d'appréhender chacun des éléments et leurs connexions. Les voies de communication sont diverses quant à la vitesse à laquelle elles peuvent être parcourues, leur situation dans ou en dehors de la vallée et enfin quant au mode de locomotion qui leur est associé. La vitesse modifie énormément l'analyse visuelle du paysage ; à vive allure, il défile et l'on ne peut retenir que les éléments importants, de grande taille ; ensuite, plus on le parcourt lentement plus notre description est fine. Dans la vallée de la Loire, tous les échelons de vitesse coexistent, depuis la position statique d'une flânerie à pieds aux 260 km/h du TGV. La situation des voies de communication est également variable. Certaines, hors de la vallée, nous permettent des visions lointaines : ce sont l'autoroute, la route nationale, le paysage est alors une toile de fond. D'autres se situent sur le coteau, au sommet ou à mi hauteur, elles nous offrent une vue panoramique de la vallée, le paysage devient un spectacle. Les dernières, en fond de vallée, nous permettent de vivre le paysage, il est le cadre de la promenade. Pour conclure, le mode de locomotion détermine deux situations : en voiture / en train où l'observateur est enfermé, puis à pieds ou en vélo où aucun obstacle ne s'interpose entre le promeneur et les éléments constitutifs du paysage, l'observateur peut utiliser ses sens autres que la vue. Le carnet de routes suivant essaie de retranscrire les analyses visuelles que j'ai pu effectuer à partir de ces différentes approches.

Parallèlement à cette analyse à partir de notre carnet de route, j'ai choisi d'illustrer la typologie des paysages populicoles de la vallée de la Loire par des photos aériennes caractéristiques de la présence du peuplier sur la vallée.



### d) Les caractéristiques paysagères des peupleraies

Le peuplier, *Populus nigra*, est traditionnellement un arbre indigène de la vallée de la Loire et des zones humides. La variété 'Italica' (peuplier d'Italie) est particulièrement remarquable dans cette vallée horizontale. Sa forme en pinceau (son port est fastigié) est très souvent utilisée dans les alignements autour des parcelles agricoles. Toutefois, ces peupliers sont assez éloignés de leurs cousins américains, qui nous intéressent ici, plantés en masse à des fins productives. Ces derniers très haut également, font l'objet d'une culture intensive monoclonale qui confèrent à ces boisements des caractéristiques paysagères très spécifiques. Nous décrirons d'abord la géométrie de la plantation, à l'aide des outils de l'analyse paysagère précédemment présentés puis nous évoquerons les constantes d'ambiance expliquant la perception que nous avons de ces zones populicoles. Nous verrons que les caractères de l'arbre et la sévérité de la culture impriment à ces boisements des caractéristiques très fortes visuellement.

#### ⇒ *L'analyse de la géométrie de la peupleraie*

- Les lignes :

- \* la verticale : l'arbre est particulièrement haut, 35 à 40 mètres, il occupe un cylindre de base réduite ; la verticalité est encore accentuée par la rectitude des troncs dégagés par l'élagage.



Photo 3 : Verticalité des peupliers  
à Rou-Marson (49)



\* l'horizontale : c'est celle du sommet de la plantation dans son ensemble, la cime des arbres forme une ligne horizontale, à condition que la longueur de la peupleraie soit significative. Les arbres sont parmi les plus hauts, ils rattrapent donc le relief ; de la même manière, des variations entre deux arbres (dues à l'exposition ou à la nature du sol) sont absorbées par cette haute taille, d'où cette horizontalité parfaite.



Photo 4 : Horizontalité d'une peupleraie à Concourson (49)

• Le volume : il est parfaitement homogène. Les plantations sont monoclonales et le mode de culture particulièrement sévère encourage cette homogénéité. Tous les arbres connaissent un développement identique. Le volume est parfaitement géométrique :

\* les surfaces plantées s'intègrent dans le parcellaire agricole, d'où leur forme géométrique ;

\* chaque arbre s'inscrit dans un cylindre qui confère à la lisière, un aspect linéaire : un alignement de peupliers définit un plan ; le plan supérieur est déterminé par le sommet des houppiers tous au même niveau. La peupleraie forme donc généralement un parallélépipède.



Photo 5 : Le volume défini d'une peupleraie



• Les rythmes : le rythme est celui imprimé par les verticales des troncs très rectilignes, nus sur près de 10 mètres. Les arbres sont plantés régulièrement, suivant une trame géométrique. L'élagage pratiqué, car nécessaire à l'obtention d'un bois de qualité, renforce l'aspect linéaire du tronc ce qui accentue le rythme.



Photo 6 : Rythmes donnés par la position de l'observateur au sein d'une peupleraie

• Les axes : les axes sont hérités du mode de plantation géométrique. Ils existent suivant quatre directions et varient selon la position de l'observateur. Entre deux orientations selon un axe, il voit une grille dense de troncs de peupliers.



Photo 7 : Axes de répartition et d'alignements rectilignes des peupleraies

⇒ *L'analyse des constantes d'ambiance de la peupleraie*

• L'échelle : l'échelle est semi fermée, la lumière pénètre largement la plantation. En effet, la distance de plantation entre deux arbres est importante : 6 à 9 mètres. L'élagage dégage les troncs sur une dizaine de mètres ce qui éclaircit la plantation. De plus, étant donné que le peuplier est un arbre à feuillage caduc, il laisse passer la lumière au contraire des forêts de résineux souvent assimilés aux forêts noires des Vosges. La saisonnalité et la perte des feuilles à l'automne renforce cette transparence lumineuse.



Photo 8 : Percée lumineuse au sein d'une peupleraie en hiver

• La transparence / opacité : elle est importante au niveau des troncs élagués et permet largement de voir ce qui est derrière la peupleraie : les troncs sont fins. Au niveau des houppiers, elle varie avec les saisons : maximale l'hiver, elle confère à la peupleraie un aspect nuageux ; l'été inexistante, elle ménage un contraste avec la base du boisement qui est très transparente. L'été ce contraste provoque donc en réalité une scission du volume : le tiers inférieur est transparent, les deux tiers supérieurs opaques.

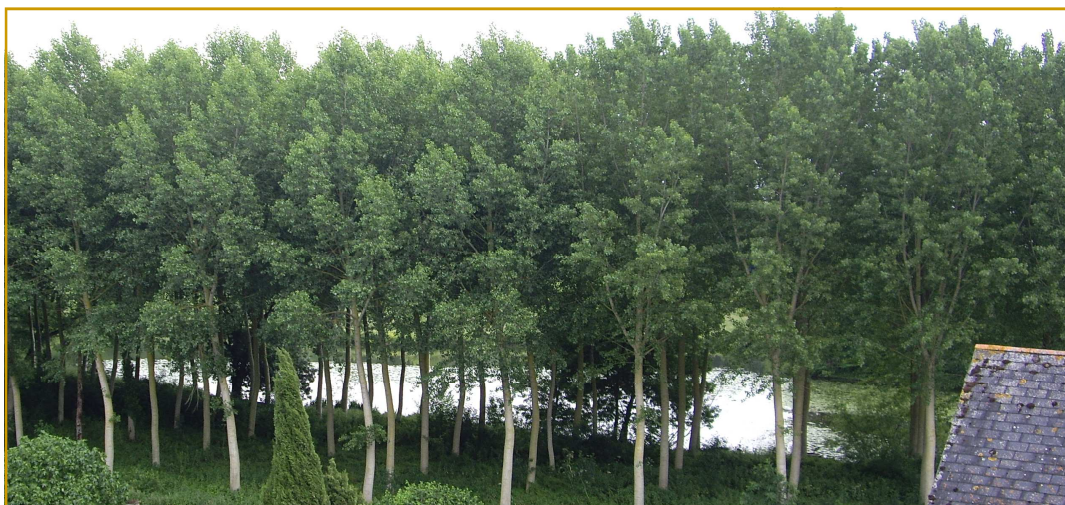


Photo 9 : Opacité au niveau des houppiers et transparence au niveau des troncs



- Les sons : les feuilles sont portées par un long pétiole. Elles sont donc très mobiles, sensibles au souffle de l'air. Ainsi, une légère brise induit un doux bruissement. De même, les moyens de communication actuelle (TGV, autoroute, route panoramique, etc.) et la vitesse à laquelle sont perçues les peupleraies induisent des effets sonores hypnotisant, une alternance de « pleins » (les troncs de peupliers) et de « vides » (espace entre les rangées de peupliers plantés).

- Les couleurs : si le jeu du vent dans les feuilles produit un bruissement, il confère également au houppier un aspect scintillant. Il fait tourner les feuilles, or les deux faces n'ont pas la même teinte, la face inférieure est légèrement argentée, terne tandis que la face supérieure est lumineuse. Ces mouvements de feuilles animent donc le feuillage et lui donnent ce aspect de paillettes. De plus, une variation saisonnière notable est à remarquer. Au début du printemps, ils connaissent un débourrement précoce ce qui conduit à un feuillage peu dense. La floraison est peu significative en terme de couleurs et c'est à l'automne que l'on retrouve cette précocité où les peupliers se parent de couleurs or. Ces couleurs aperçues à partir de panoramas ou de points hauts donnent lieu à un aspect de damiers où le linéaire et le parcellaire des peupleraies se distinguent par ses tâches colorées. L'évolution saisonnière est importante : modification de la transparence, changements de couleurs. La peupleraie marque le temps et l'espace à plus petit échelle. Elle est quasiment invisible les premières années mais pousse très rapidement et surgit donc dans l'espace, pour disparaître aussi soudainement au moment de la coupe.

### ⇒ *Une grande homogénéité*

Les plantations sont monoclonales, ce qui signifie des différences individuelles insensibles. On peut cependant remarquer parfois une variation continue dans la hauteur des cimes selon l'exposition de la peupleraie ou les variations des conditions édaphiques. Mais on n'observe jamais, comme cela arrive ici ou là en forêt, un arbre dépassant nettement les autres. Du fait de la destruction de la végétation concurrente, la strate arborée des plantations adultes est monospécifique. En milieu forestier au contraire, les textures des peuplements sont rarement homogènes : des nuances de couleurs, des irrégularités de tailles reflètent la variété de la strate ligneuse (plusieurs espèces, classes d'âge, etc.). La peupleraie est donc un milieu profondément marqué par le travail de l'Homme. Elle s'oppose en cela à l'aspect « naturel » de la forêt « traditionnelle ».

Les textures au sol sont dans certains cas irrégulières (ex : une parcelle fauchée ou labourée seulement entre les rangs avec maintien de la végétation sur la ligne). La présence d'une strate herbacée est un élément de variété qui induit un niveau de lecture supplémentaire dans la peupleraie. Du fait de la lumière qui parvient au sol. Cette variété peut être plus élevée qu'en forêt.



### ⇒ *Une certaine perméabilité*

La grande transparence associée au peuplier même a déjà été décrite. Sa plantation à grand écartement (6 à 9 mètres), l'absence de sous étage, la pratique de l'élagage, produisent donc un peuplement ligneux fortement perméable. Une jeune peupleraie jusqu'à sa 4<sup>ème</sup> ou sa 5<sup>ème</sup> année est quasiment invisible malgré la grande taille du matériel végétal mis à terre : 2 à 3 mètres. Lorsqu'elle est adulte, la perméabilité se maintient au niveau de la partie inférieure des arbres, même lorsque la peupleraie est profonde de plusieurs rangées, on peut voir à travers. L'hiver, cette transparence est maximale. Cela s'applique pour des parcelles comprenant jusqu'à 10 ou 15 rangs, c'est-à-dire couramment. Sous le couvert d'une telle formation végétale, la lumière pénètre largement, les couleurs ressortent pleinement. C'est également cette lumière qui favorise le développement d'une flore herbacée variée lorsque les conditions d'entretien n'entravent pas cette dynamique. Cette transparence est beaucoup plus rare en milieu forestier. Les strates arbustive et arborée retiennent la lumière avant qu'elle ne parvienne au niveau du sol.

### ⇒ *Une grande mobilité dans le temps et dans l'espace*

La croissance rapide, la courte durée de rotation (15 à 25 ans) suivie d'une coupe rase, engendrent l'apparition et la disparition d'un volume à grand impact paysager dans un laps de temps sensible à l'échelle de la vie humaine. Le rythme de cette culture sylvicole tranche avec celui des productions forestières classiques dont les évolutions sont loin d'être toujours aussi sensibles et qui constituent des repères de pérennité. L'Homme n'a donc pas de référence à laquelle raccrocher le rythme populicole : celui de l'agriculture, fixé sur les saisons, est également bien loin de s'en rapprocher. Par ailleurs, la dépendance de cette production par rapport au monde agricole est forte : de nombreuses peupleraies sont intégrées aux structures foncières agricoles, même si le propriétaire du boisement n'est lui-même exploitant que dans 12% des cas. Les évolutions de l'un ont donc des répercussions sur l'autre : en fonction du contexte agricole et des prix du bois, il y a une substitution entre agriculture et populiculture ou réciproquement.

En effet, la réversibilité dans l'occupation des sols est possible de façon assez rapide : elle ne l'est pas pour la forêt dont le caractère pérenne a déjà été signalé. L'activité populicole est donc un facteur de mouvance pour les paysages dans lesquels elle intervient. Nous verrons que les bouleversements engendrés sont plus ou moins sensibles selon le type de paysage affecté par une évolution de cette activité.



⇒ *Des descriptions paysagères variables selon l'intensification*

L'entretien des peupleraies est une pratique courante dans les années suivant leur installation. D'une manière générale, cet entretien se fait en plein, par fauchage ou par travail du sol. L'intensification la plus poussée est réalisée lorsqu'il y a association de cultures agricoles à celles du peuplier : les cultures intercalaires (de maïs ou de colza) sont rares en vallée de Loire et plus particulièrement en val sur le PNR Loire Anjou Touraine mais le phénomène est beaucoup moins rare dans la vallée de la Garonne. Il se développe parfois en sous étage un taillis de végétation naturelle inféodée aux milieux humides : saules, frênes, aulnes, etc. Cela a des conséquences sur les caractéristiques de la peupleraie précédemment citées. Considérée de l'intérieur, la plantation n'est plus perçue comme une entité : la structure géométrique liée aux alignements, aux rythmes verticaux est moins visible. Le sous bois est hétérogène et imperméable à la vue. Au bout de quelques années, la végétation forme une véritable voûte à quelques mètres du sol : pour un observateur l'espace est fermé dans les deux dimensions du plan horizontal, mais aussi dans la verticale.

Sur le plan paysager, la populiculture a donc une place tout à fait à part, ne ressemblant en rien aux cultures forestières classiques. Cependant quelques analogies sont à noter notamment avec les plantations dites « en timbre poste », ce sont des parcelles plantées le plus souvent de résineux selon les mêmes principes techniques pour le peuplier. On retrouve les mêmes géométries et homogénéités, la même dépendance par rapport au contexte agricole. La comparaison s'arrête là. La transparence demeure une particularité du peuplier. Sa mobilité spatio-temporelle l'est aussi. En effet, les rythmes de culture des plantations en « timbre poste » sont plutôt à l'échelle de la sylviculture traditionnelle avec une réversibilité peu probable.



## e) Les conséquences des peupleraies sur la vallée ligérienne

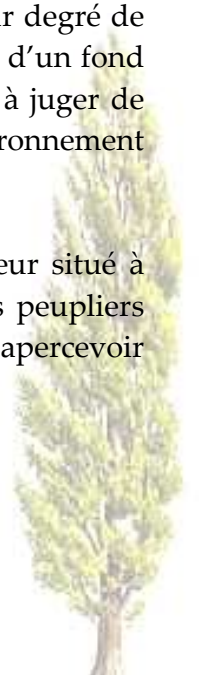
Avant de présenter la typologie des zones populicoles rencontrés au cours de ce mémoire de recherche, il m'a paru important de fixer d'ores et déjà un bilan des principales particularités paysagères liées au peuplier cultivé et aux vallées que nous nous sommes attachés à décrire précédemment. On peut désormais admettre une certaine fermeture et une banalisation du paysage par la populiculture en plein. Ces premiers constats sont en effet le résultat des stades ultimes d'un développement anarchique et excessif des peupleraies. Le problème est donc double. Il s'agit d'une part de trouver, de respecter, un équilibre quantitatif et d'autre part de raisonner l'implantation de peupleraies dans la vallée. Nous envisagerons dans un premier temps ces conséquences de banalisation et de fermeture des paysages, puis nous nous placerons dans la position d'un observateur pour aborder le problème de la localisation de la peupleraie.

### *⇒ Degré de fermeture de l'espace*

L'occupation spatiale est liée à l'existence de volumes agissant comme barrières visuelles dans les paysages décrits. Or, nous avons vu l'importance primordiale de ce critère visuel dans la définition de la peupleraie. Dans les paysages étudiés, les principaux volumes peuvent être représentés par des peuplements ligneux formés d'arbres cultivés et/ou de végétation naturelle. Les reliefs sont considérés ici comme jouant un rôle secondaire car n'étant pas compris dans les paysages populicoles de fonds de vallées : ceux-ci existeraient de la même façon quelles que soient leurs caractéristiques propres. Ce rôle n'est cependant pas négligeable, puisqu'il peut représenter le « fond » du site observé. Entre des paysages ouverts, où il n'y a aucun obstacle au regard, c'est l'exemple bien connu de certains paysages de la Brie et des paysages fermés (sous bois à végétation dense), il existe toute une dégradation. Cela tient aux densités relatives des barrières visuelles et des espaces vides mais aussi à leur répartition.

C'est donc de l'intérieur des zones à décrire que l'on va se placer pour définir leur degré de fermeture ; c'est-à-dire dans une portion plus ou moins large et plus ou moins étendue d'un fond de vallée. Mais cela ne suffit pas pour l'évaluer. Il faut aussi s'y déplacer de manière à juger de l'alternance « vides » / « pleins ». D'une route, on aura toujours une ouverture sur l'environnement proche ; cela peut ne plus être vrai dès qu'on la quitte.

De l'extérieur, un paysage peut aussi apparaître totalement fermé. Un observateur situé à flanc de coteau (angle de vue ouvert, souvent à 180°), dont la vue rase les cimes des peupliers situés en contre bas, voit une vallée « fermée ». En vue dominante, il peut par contre apercevoir quelques trouées dans la masse de plantations lorsqu'elles existent.

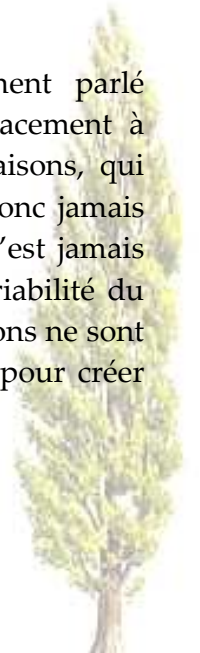


### ⇒ *Niveaux de fermeture*

Quatre grands niveaux de fermeture ont été retenus pour la présente étude :

- Des paysages ouverts :
  - \* barrières visuelles rares ou ayant un faible impact. Elles existent cependant forcément, étant comprises dans la définition d'un paysage populicole ;
  - \* dominance des éléments horizontaux ;
  - \* angle de vue de 180° avec un observateur adossé à un relief par exemple ; voire de 360° avec un observateur dans une vaste étendue plane.
  
- Des paysages semi fermés :
  - \* barrières visuelles séparées par des trouées permettant à la vue de passer sur quelques dizaines ou centaines de mètres, soit du fait de leur taille et de leur densité restreinte, soit du fait de leur perméabilité plus ou moins grande.
  - \* la nature et l'épaisseur du volume ;
  - \* les variations saisonnières ;
  - \* il y a alternance de « pleins » et de « vides ».
  
- Des paysages fermés dans les 2 dimensions du plan horizontal :
  - \* vue bloquée à courte distance, de quelque côté que se tourne l'observateur
  - \* persistance d'une certaine perméabilité à hauteur de vue, sur quelques mètres ou dizaines de mètres, ainsi qu'à la verticale ;
  - \* il y a juxtaposition de « pleins » relativement perméables, notamment en hauteur.
  
- Des paysages fermés dans les trois dimensions de l'espace :
  - \* vue bloquée dans les directions horizontale et verticale ; observateur « enfermé » dans le paysage ;
  - \* du fait de la nature perméable du peuplier et de ses formes de culture, ce type n'existe que quand les taillis de végétation naturelle leur sont associés.

Insistons sur le fait que cette notion de fermeture n'est pas à proprement parlé « quantifiable » : il s'agit d'une appréciation permise par l'observation et le déplacement à l'intérieur d'un paysage. De plus, des facteurs de variabilité existent, comme les saisons, qui influent sur la transparence notamment. La frontière entre un type ou l'autre n'est donc jamais aussi tranchée que ce qui vient d'être décrit. Notons que, si un paysage populicole n'est jamais totalement ouvert, il n'est jamais totalement fermé non plus, du fait de la grande variabilité du volume d'une peupleraie dans un court laps de temps. Dans un lieu donné, les plantations ne sont pas toutes au même stade de développement et il y a toujours une jeune peupleraie pour créer temporairement une « clairière ».



⇒ *Différentes classes de conséquences sur la vallée*

On définit trois classes suivant l'incidence de la peupleraie sur le paysage :

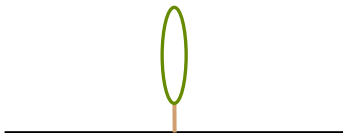
- la peupleraie s'**oppose** avec l'existant ;
- la peupleraie **accompagne** le paysage ;
- la peupleraie **perturbe** les constantes de l'état initial.

Nous présenterons pour chacune des trois composantes, les trois degrés de conséquence de l'implantation des boisements de peupliers.

• Les lignes

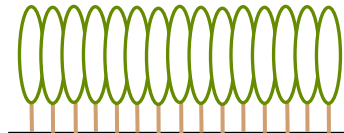
L'horizontale et la verticale de la peupleraie, par rapport à l'horizontalité de la vallée

*Opposition*



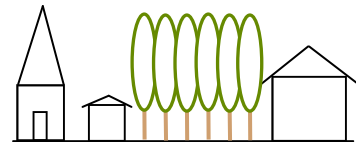
Impose la verticalité

*Accompagnement*



Renforce l'horizontalité

*Perturbation*

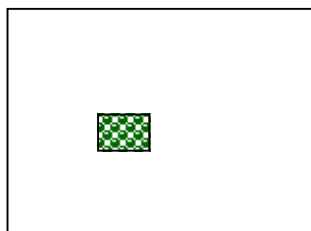


Brouille l'existant

• L'échelle

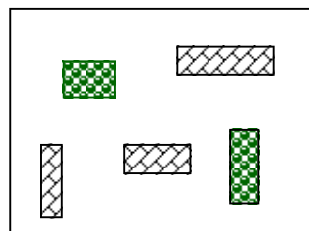
Modification qu'imprime la peupleraie à l'échelle initiale de la vallée

*Opposition*



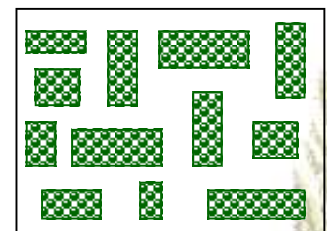
Confirme une échelle ouverte

*Accompagnement*



Confirme une échelle semi fermée

*Perturbation*



Confirme une échelle fermée



Peupleraies



Boisements préexistants



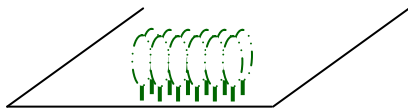
• Les plans

Les plans de la peupleraie par rapport au vide et à l'horizontalité de la vallée

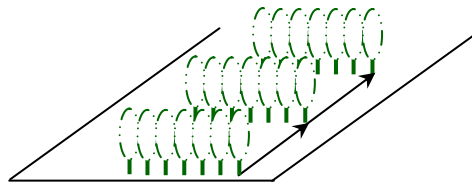
*Opposition*

*Accompagnement*

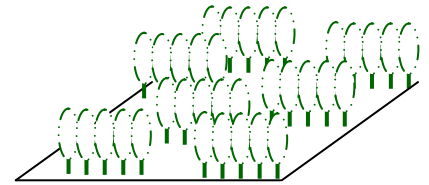
*Perturbation*



Procure un premier plan



Révèle la profondeur



Bouche l'espace

⇒ *La perception par un observateur*

La vision humaine est de 180° de droite à gauche et de 37° de bas en haut. L'œil peut distinguer trois plans :

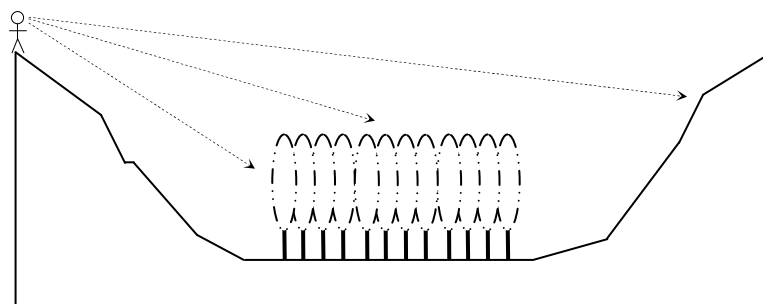
- 0 à 800 mètres (vision la plus précise) ;
- 400 à 6 000 mètres (vision assez nette, les couleurs s'atténuent) ;
- 6 000 à l'infini (tout est écrasé et indiscernable).

Un obstacle peut venir perturber ces trois plans, le deuxième et le troisième peuvent être inexistantes. La distance « d » de l'observateur à l'obstacle conditionne ces disparitions. Deux situations possibles de l'observateur déterminent quatre cas de figures suivant la place de l'obstacle, en l'occurrence la peupleraie :

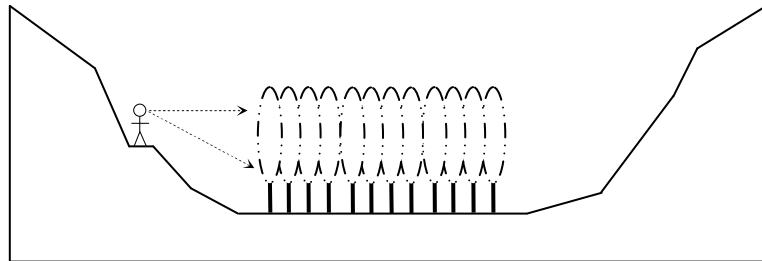
- la vision extérieure, panoramique : sommitale ou à mi hauteur ;
- la vision intérieure : ouverte ou fermée.

• La vision extérieure

Le type de vision panoramique dépend la hauteur du panorama. La distance à l'obstacle importe finalement peu. Dans le cas d'un panorama sommital (cf. schéma ci-dessous), l'œil passe au dessus de l'obstacle qui ne masque du territoire que sa propre projection.

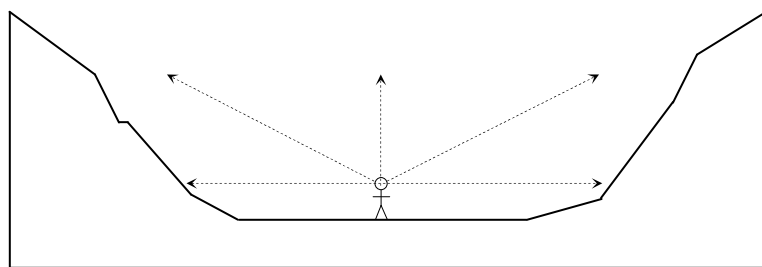


Dans le cas d'un panorama à mi-hauteur (cf. schéma ci-dessous), l'œil est au niveau de l'obstacle qui masque tout le territoire derrière lui. Alors plus l'obstacle est loin de l'observateur plus l'on peut voir de l'espace.

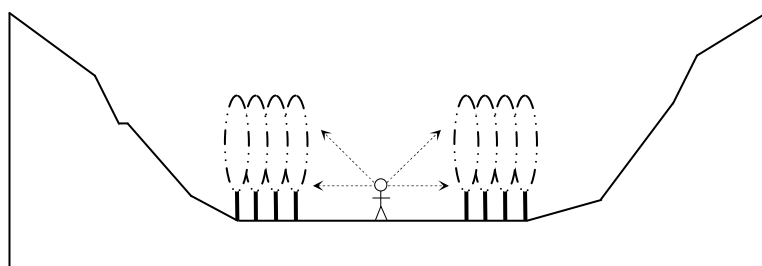


• La vision intérieure :

Seule la distance « observateur / obstacle » induit la différence, si l'obstacle est suffisamment loin, l'observateur peut voir au-delà, les coteaux (cf. schéma ci-dessous).



Dans le cas contraire, il est emprisonné visuellement par l'obstacle (cf. schéma ci-dessous).



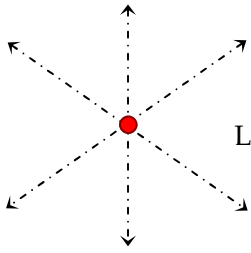
La localisation des peupleraies est déterminée en fonction du type d'itinéraires que l'on privilégie selon leur intérêt : les vues qu'ils nous offrent du fleuve et / ou de la vallée.



## **f) La typologie des zones populicoles rencontrées**

Je tiens à rappeler que la typologie établie s'applique aux paysages dont l'activité populicole est significative. Ces paysages ont été parcourus au cours de ces cinq derniers mois d'études. Elle n'est sans doute pas exhaustive : bien d'autres vallées abritent de grands quantités de peupliers, on peut donc s'imaginer qu'il existe d'autres types de paysages populicoles. En revanche, une condition préalable nécessaire à l'utilisation de la typologie a été mis en avant afin de rester dans la problématique nous concernant c'est-à-dire que je me suis attaché à analyser les paysages où l'activité populicole dominait significativement l'espace. Il faut signaler que certaines zones affectés par un développement récent de la populiculture sont susceptibles d'être totalement bouleversées sur le plan paysager à plus ou moins long terme. Certaines de ces zones ne font pas partie de la présente étude car elles ne sont pas comprises actuellement dans les zones à forte production populicole mais il semble important de veiller à l'évolution paysagère des nouvelles parcelles plantées.





Le point rouge indiquera à chacun des types de paysages décrit la position de l'observateur.

⇒ *Les paysages ouverts*

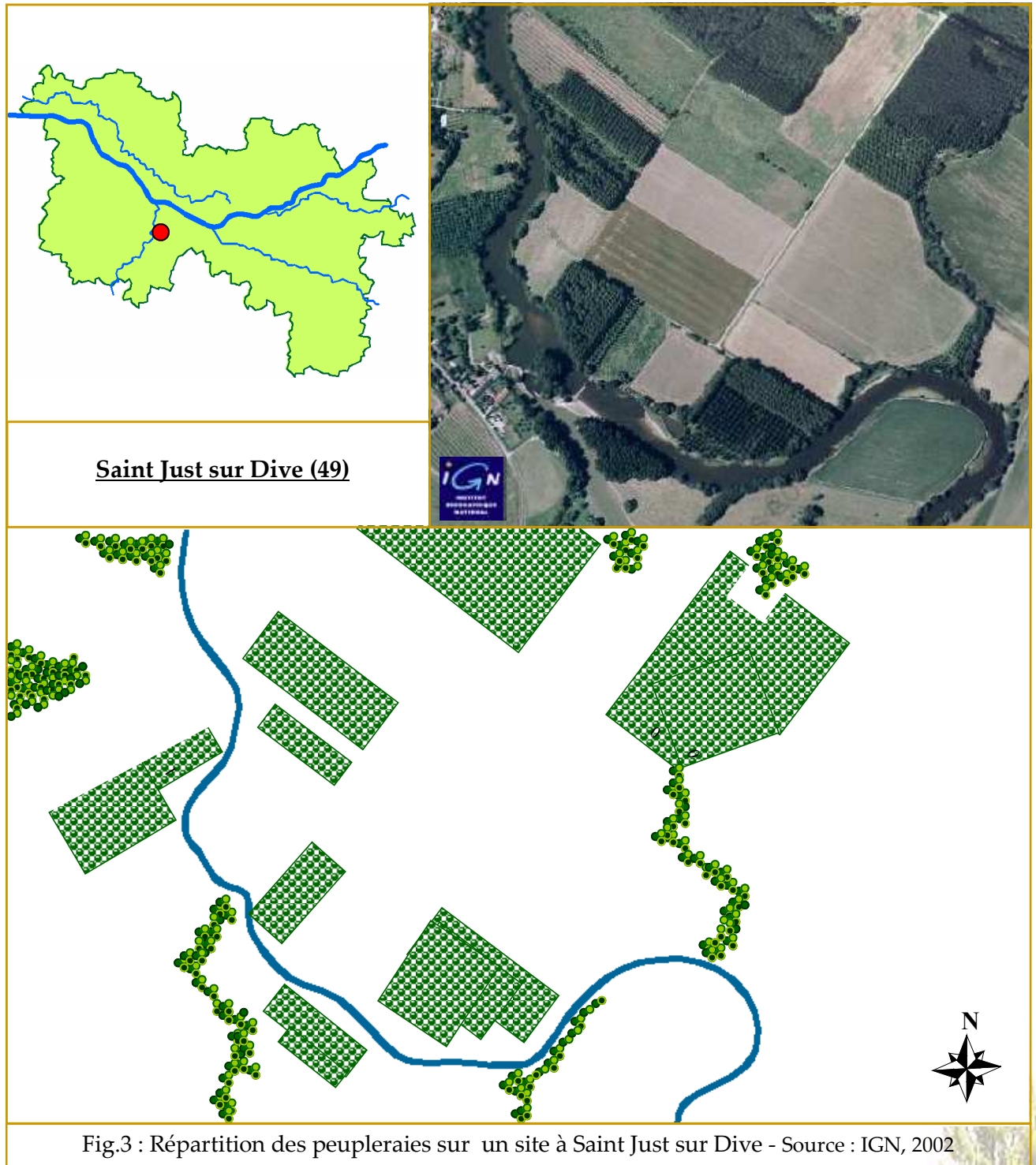
*Le peuplier et d'une manière générale les volumes sont très peu nombreux.*




- Les peupleraies sporadiques, les peupleraies se répartissent de façon aléatoire en apparence.

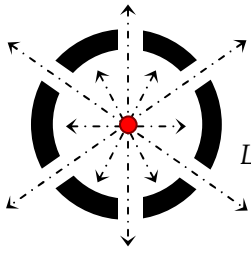
Les peupleraies se disposent de façon aléatoire sur le territoire adaptant leurs formes au parcellaire. Elles donnent une échelle à la zone, introduisent de nouvelles formes géométriques dans cet espace dominé par l'horizontale où on ne discerne que peu les coteaux. Un équilibre s'établit entre ces volumes à la fois écrans et accompagnateurs rythmant l'espace et offrant des portes et des fenêtres. L'introduction de nouvelles peupleraies peut se faire de façon aléatoire en essayant de conserver une densité de plantation inférieure à un seuil correspondant à l'apparition d'une structure massive retirant à l'horizontalité sa domination de l'espace. L'espace est ponctué ici ou là de par de rares bosquets ou reliques bocagères, composées de têtards de frênes en majorité. Les peupleraies parsèment donc ces zones sans répartition préférentielle. La lisibilité se trouve réduite par un manque de repères, par l'absence d'une structure explicite et stable. Les parcelles de peupliers sont plus denses dans certaines zones, d'où un degré de fermeture plus élevé.

Les peupleraies telles que présentées ici, « sporadiques », sont responsables des paysages non structurés, dans lesquels, il n'y a pas de relations particulières entre le peuplier et d'autres éléments. Ces peupleraies restent sporadiques tant que la densité de plantation reste inférieure à un certain seuil correspondant à l'apparition d'une structure massive. D'autres plantations peuvent se répartir préférentiellement suivant le cours d'eau. L'apparition de taillis naturels peut être responsable d'un plus grand degré de fermeture mais aussi de la création d'une relation de complémentarité avec le peuplier. Cette dernière peut être à l'origine d'une nouvelle identité pour le paysage.





-  *Bocage*
-  *Peupleraie*
-  *Cours d'eau (le Thouet)*



⇒ *Les paysages semi fermés*

*La faible densité des volumes et / ou leur transparence possible permettent des percées visuelles d'assez grande profondeur.*

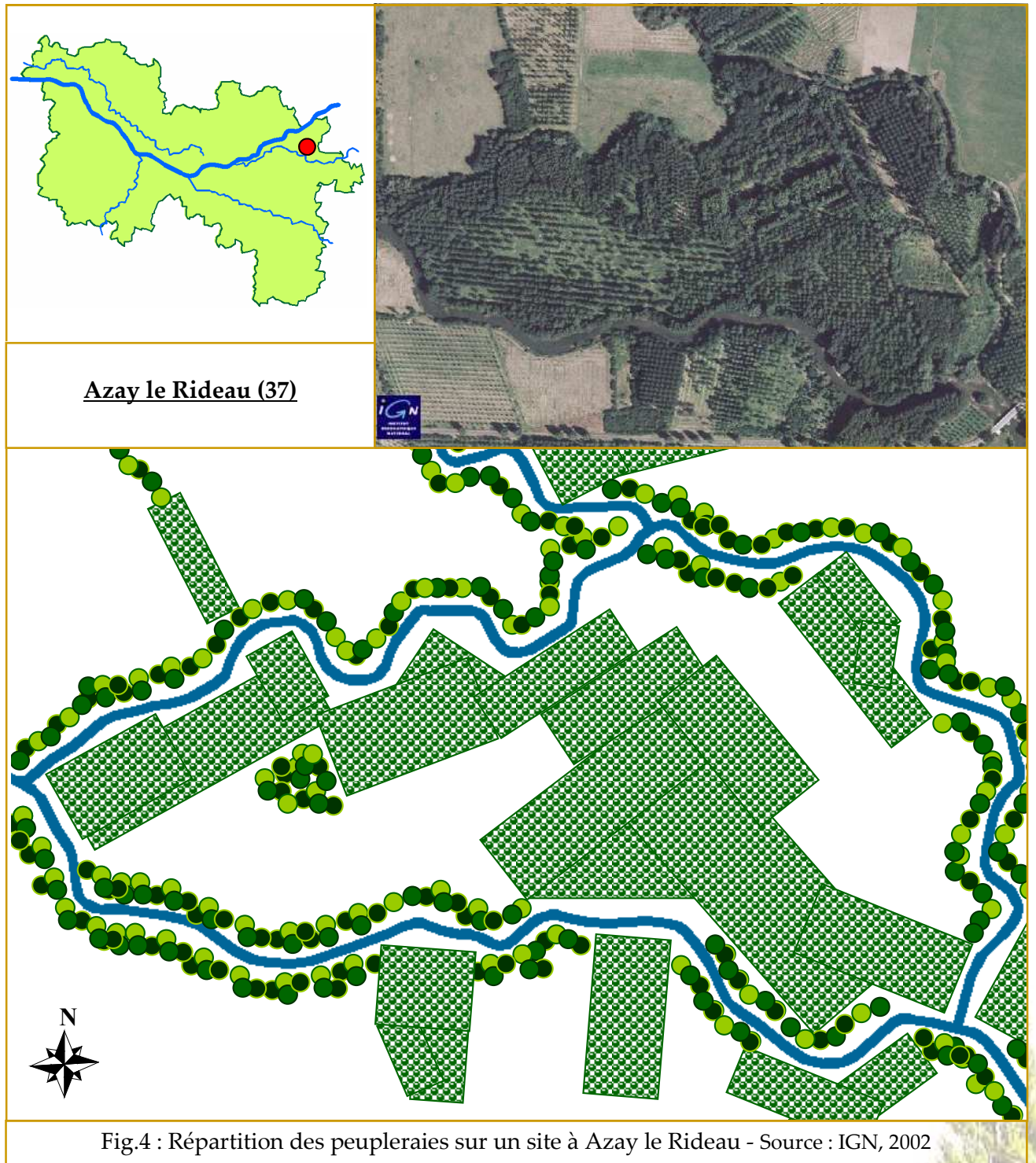
- Les peupleraies sur des zones avec une forte présence de l'eau

L'eau occupe une place importante de l'espace considéré. Vue de l'intérieur, l'espace est relativement homogène. Un réseau hydrographique hiérarchisé, composé principalement de fossés est inclus dans la maille bocagère. Les limites des structures agricoles sont donc matérialisées par des lignes d'eau. Ces lignes d'eau aménagées, sans rappeler à une autre échelle le fonctionnement des peupleraies du marais Poitevin, marque une typologie très forte.

Il faut souligner que la présence en plein du peuplier voit son impact sur la fermeture du paysage atténué par les espaces créés par les fossés et par la présence de prairies jouxtant les peupleraies. En effet, les fenêtres créées par les espaces entre les massifs des peupleraies laissent passer la vue. Le sol fait l'objet d'un entretien normal (fauchage), un degré de transparence au niveau des troncs est alors maintenu. La présence de haies bocagères renforce le bocage et son niveau de lecture non négligeable. Vue de l'extérieur, la texture du territoire apparaît hétérogène : des arbres de toutes taille sont visibles, qui semblent répartis de façon dense mais inorganisée, avec parfois des « vides » ébauchés entre les groupes des végétaux.

Jusqu'à un certain seuil, l'introduction de plantations supplémentaires n'affecte pas radicalement la lecture tant qu'elles se disposent de part et d'autre du cours d'eau ou des fossés. Ainsi, la structure est maintenue mais également si elle existait la complémentarité entre l'eau et le peuplier..Au delà du seuil qui engendre la formation d'un cordon continu de peupleraies, il y a un changement radical du paysage : non seulement le degré de fermeture est plus élevé mais il y a une perte de relations visuelles initiales entre l'eau et le peuplier. Sur ces sites, la logique écologique est souvent très forte du faite des conditions du milieu favorables et de l'entretien rendu difficile par des sols peu portants. Ces zones auparavant utilisées pour de l'élevage (avant la crise agricole) sont désormais délaissées et on assiste ainsi souvent à un développement d'une végétation spontanée en ces endroits humides. Cette évolution se répercute à plusieurs niveaux sur la lecture du paysage. Elle engendre en effet, un degré de fermeture plus élevé du fait du développement de végétations éparses (buissons et taillis de saule et / ou de frênes).





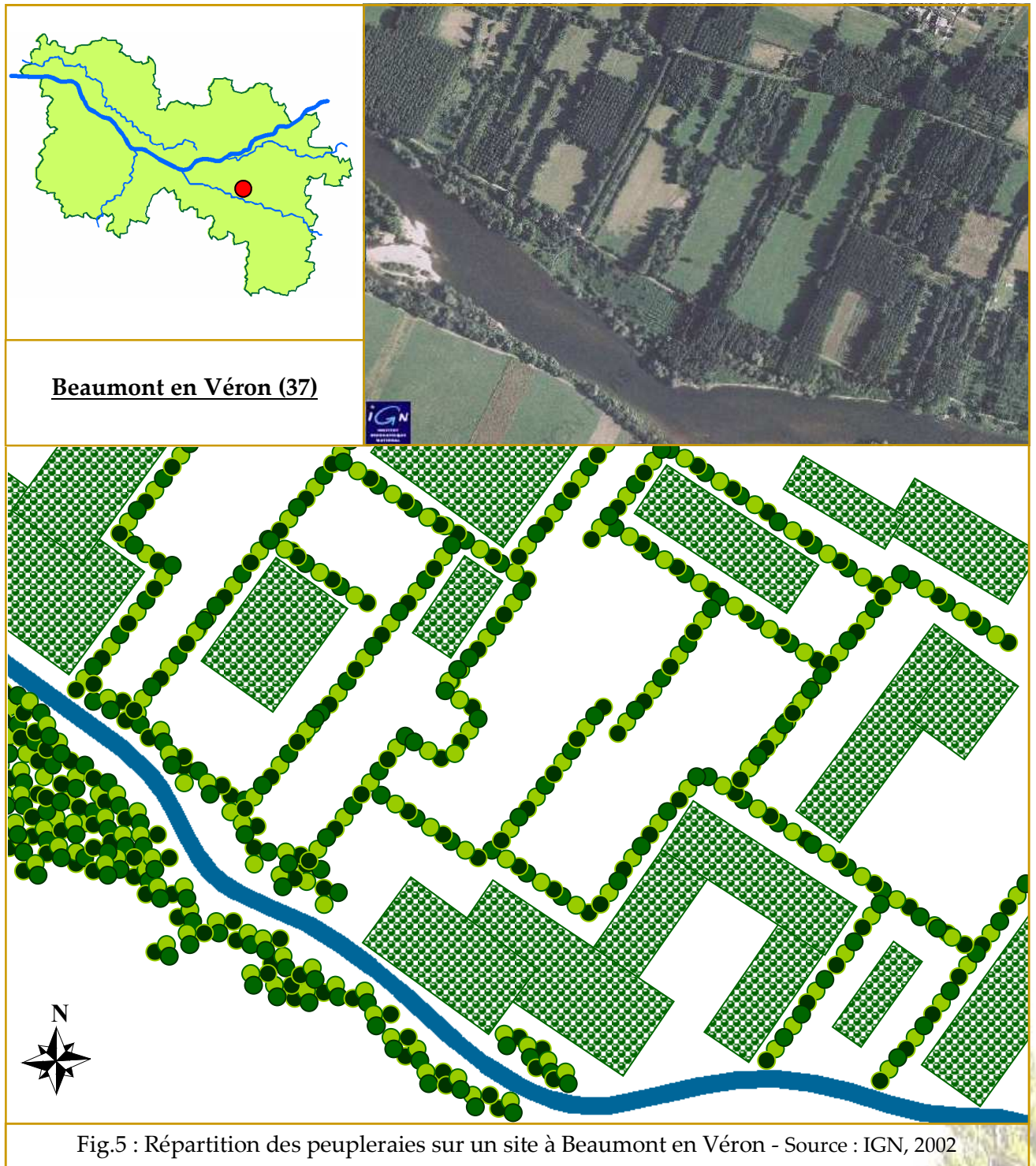
- Les peupleraies associée à une végétation bocagère




Les éléments se répartissent en général de part et d'autre du cours d'eau : cette organisation de l'espace est plus ou moins explicite selon que le cours d'eau a un tracé « structurant » ou pas. Son tracé est délimité par le cordon sombre de la végétation : essences naturelles ou peupleraies « sporadiques ». Ce cordon de végétation est fin et discontinu forment une texture hétérogène. L'eau n'est pas visible, d'où que l'on se place, la ligne de végétation indique au regard le tracé du cours d'eau, seul élément visuel fort où dominent les grandes cultures et les quelques massifs de peupliers.

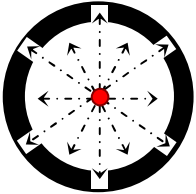
Le peuplier est l'élément vertical majeur. Il met en évidence les structures agricoles auxquelles il est complètement intégré. Ce cloisonnement peut être accentué par un alignement de saules têtards : ceux-ci ferment l'espace à hauteur de vue. Leur forme courte et ronde accentue encore la silhouette élancée par les peupliers. Le réseau bocager fait disparaître derrière ses haies toute la partie inférieure des peupleraies et gomme ainsi une grande partie de sa géométrisation. Les surfaces plantées en plein comblent localement les vides définis par les haies. La complémentarité du réseau de haies et des massifs populicoles en plein fait ressortir un image de structure en réseau. Les plantations en plein qui sont disséminées dans cette structure viennent rompre le rythme des pièces qui s'enchainent. La profondeur des bandes populicoles est variable et dissymétrique. Souvent plus accentuée à l'intérieur des méandres du cours d'eau, la ripisylve reste quant à elle une constante tout au long du cours d'eau.

Les motifs géométriques et les parcelles plantées sont étroitement imbriquées les uns aux autres sans qu'il y ait de frontières nettes entre ces deux activités. Le caractère géométrique accumulé aux massifs de peupliers et aux haies bocagères renforcent l'ordre et la clarté. On note cependant quelques dépérissements d'arbres qui contrastent avec l'aspect ordonné des lieux. A proximité, un remplissage aléatoire et réduit n'occasionne que peu de dégradation sur l'identité du bocage. Seuls la lumière et le bruit sont modifiés. Cependant, au fur et à mesure que l'on s'éloigne, on ne perçoit ni un bocage ni une peupleraie mais plutôt la lumière haute d'un bois où très peu de lignes apparaissent. La vision lointaine et dominante nous offre une image de bocage complètement fermée par les peupleraies. En effet, les peupleraies situées sur les différents plans et en faible quantité se rassemblent sur le même plan et en font une barrière visuelle continue où la verticalité et la régularité détruisent l'image du bocage au fur et à mesure que les mailles se comblent. L'augmentation des plantations au-delà du seuil finirait par détruire cette vision lointaine de bocage au profit de la peupleraie et remplacerait l'identité de bocage du site par celui d'une peupleraie en massif.





-  Bocage
-  Peupleraie
-  Cours d'eau (la Vienne)



### ⇒ *Les paysages fermés dans deux dimensions*

*Des barrières visuelles plus ou moins transparentes se juxtaposent pour donner une hyper structure de forme variable.*

- Les peupleraies en masse continue

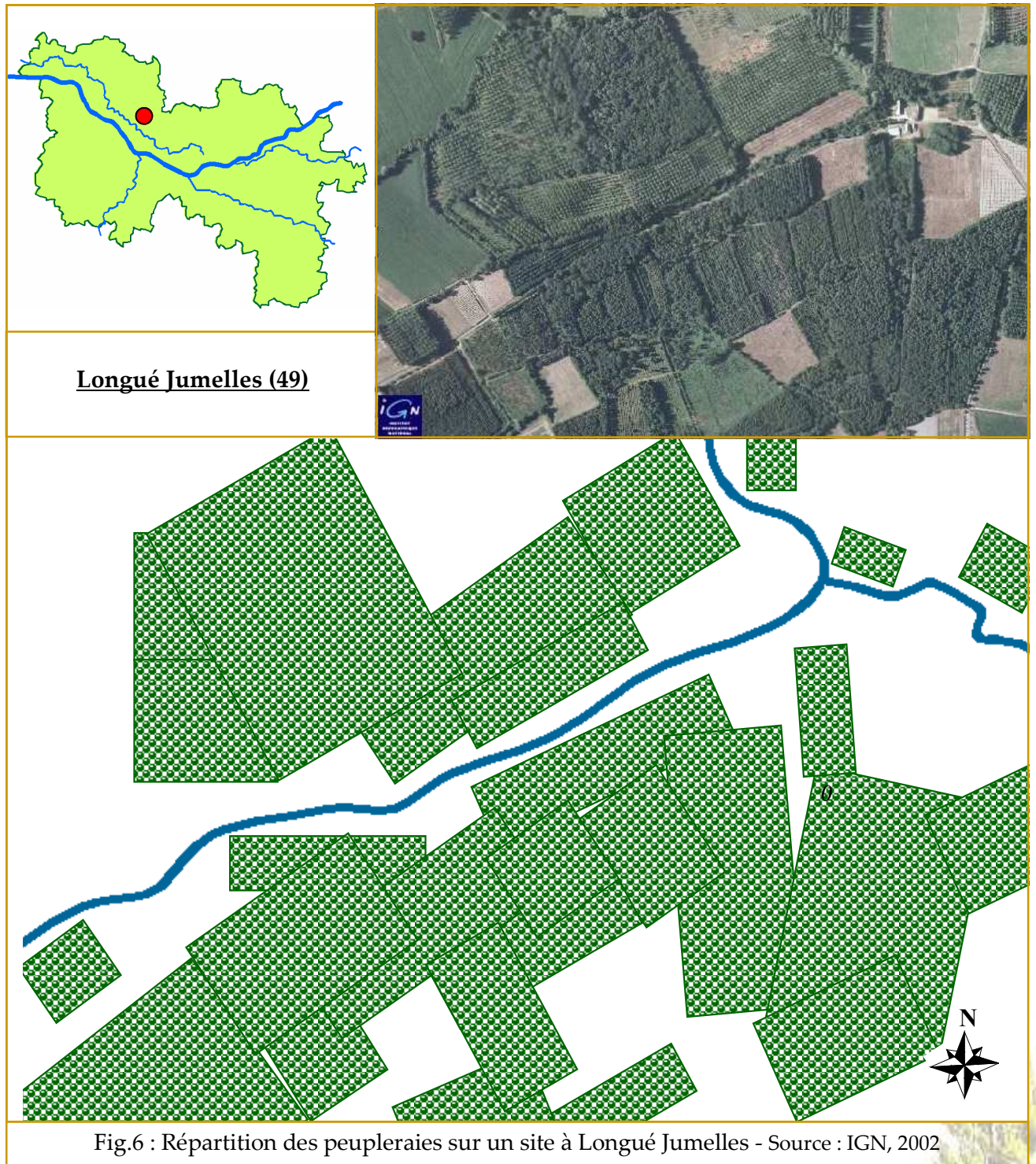
Les peupleraies juxtaposées forment une masse plus ou moins large de part et d'autre d'un cours d'eau généralement limité à une portion de vallée : non seulement l'eau n'est plus directement visible, mais son tracé également perdu dans la masse végétale large. Ces peupleraies, même si elles ne sont pas jointives, donnent de loin une perception de massifs car on ne voit qu'un volume écran. Bien que les alignements ne soient pas tous effectués dans le même sens, la paysage en vision lointaine est une image de masse bloquant le regard. En pénétrant dans le massif, on ne perçoit plus que la structure interne des peupleraies. Les bordures donnent encore beaucoup de lumière mais le cœur demeure sombre. La netteté de ces lisières renforce l'aspect géométrique global.



De l'extérieur, il est très difficile d'individualiser les structures parcellaires. Il faut rentrer à l'intérieur de ces massifs populicoles pour noter qu'ils correspondent à la juxtaposition de plusieurs unités élémentaires répondant elles même à une organisation rigoureuse. L'entretien est réalisé de façon régulière pour la majorité des plantations, d'où la perméabilité constante sous le couvert des arbres. Ainsi qu'une géométrie bien visible. Vu de l'intérieur, c'est un espace certes fermé mais duquel la vue peut sortir, grâce à la perméabilité en profondeur et aux ouvertures en hauteur. L'eau canalisée et accompagnée de deux alignements, possède également le caractère géométrique propre au lieu.

Une certaine alternance entre espaces fermés et espaces ouverts est créé du fait de la grande mobilité dans le temps du peuplier : régulièrement, une jeune peupleraie succédant à une coupe joue le rôle de clairière.

L'augmentation des plantations ne peut qu'entraîner un épaississement du cordon végétale ou un élargissement de la masse. La nature des lieux ne s'en trouve pas affectée. Cependant , une baisse de leur quantité, en ouvrant l'espace par endroit atténue le caractère explicite de la structure. Il y a alors une sensibilité à un mitage de la surface populicole. Le développement de taillis naturels entraîne une fermeture totale de l'espace, il y a alors disparition d'un niveau d'organisation de l'espace : la géométrie interne à la plantation devient illisible.





-  *Peupleraie*
-  *Cours d'eau (la Curée)*



### ⇒ *Les paysages fermés dans trois dimensions*

*Aux peupliers s'associent des taillis naturels : l'espace fermé en profondeur et en hauteur, est imperméable. La juxtaposition des parcelles donne naissance à des zones totalement fermées plus ou moins vastes.*

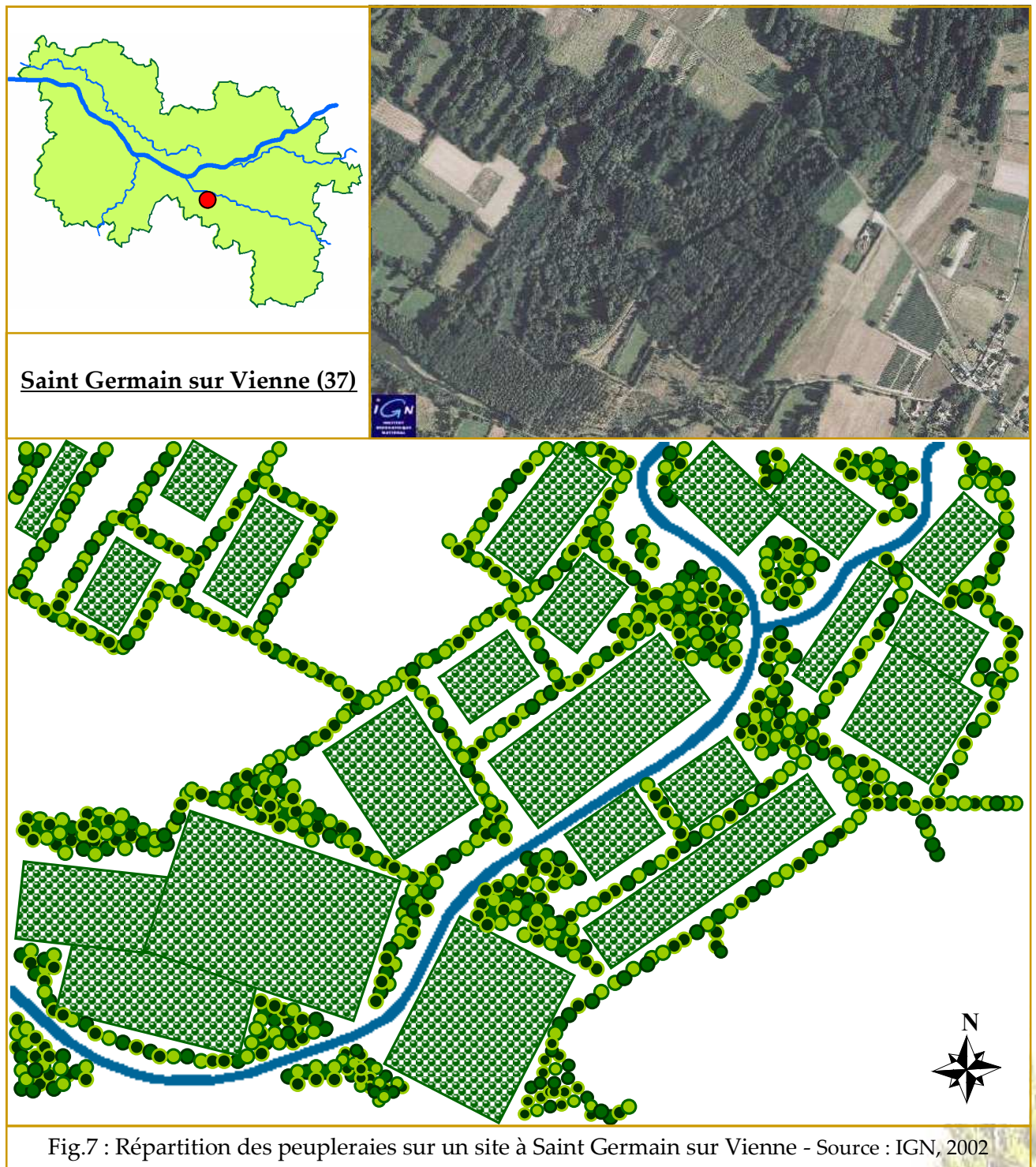
#### • Les peupleraies et la végétation spontanée, bocagère en masse compacte




Le peuplier cultivé et les taillis naturels de milieux humides ferment totalement une zone assez large. Les peupleraies et le taillis naturels combler les « vides » d'une ancienne structure bocagère plus ou moins complète : la ripisylve demeure bien marquée. Le type est caractérisé par une grande homogénéité, son identité est due à une forte logique écologique : un taillis de zones humides associées au peuplier. La présence d'une ripisylve et d'un réseau bocager continue et dense participent à masquer l'eau et les lisières des peupleraies, qui ne sont visibles de nulle part. Sous le couvert des arbres, les taillis ne laissent la place à aucune perméabilité. Dès qu'ils ont atteint une certaine hauteur, ils forment un écran et la vue est rapidement arrêtée dans la direction verticale.

Pour un observateur placé presque au sommet de coteau (en vision panoramique), tous les reliefs sont gommés : le regard suit une masse homogène et plane avant d'atteindre le versant d'en face. Au printemps, on peut distinguer quelques formes dans cette homogénéité : les plantations monoclonales au stade débourrement correspondent aux cases d'un grand damier. De quelques points de vue en hiver, il est possible d'apercevoir des portions du cours d'eau considéré : son tracé courbe régulier, accompagné d'alignements est la seule forme plastique du site. De l'intérieur, de cette zone végétalisée, les plantations sont rarement perçues comme telles : tout se fond dans le fouillis végétal. Seule une exploitation récente met parfois à nu le rang extérieur d'une peupleraie voisine. Le rythme des troncs contraste alors avec l'homogénéité du fond de verdure : les lignes s'opposent aux quelques formes organiques discernables dans la masse végétale. Dans ce type de paysage, le peuplier n'a aucun rôle structurant. Se développant parmi des taillis, les particularités de sa plantation ne sont pas révélées. La juxtaposition des parcelles forme une masse compacte dont l'organisation interne n'est pas visible. De plus, il annule les effets structurants des autres éléments, il cache le cours d'eau et gomme le relief.

L'augmentation de peupleraies ne dénature pas les lieux si elle se fait parallèlement avec le développement du sous étage de taillis naturels (par suite du non entretien du sol).





-  *Bocage*
-  *Peupleraie*
-  *Cours d'eau (la Vienne)*

### ⇒ *Bilan*

La typologie permet de mettre en évidence les différentes manières dont l'activité de production du peuplier participe à la définition des paysages dans lesquels elle intervient. Les paysages populicoles, vus de loin, forment dans l'ensemble des mases importantes, véritables barrières visuelles souvent difformes. L'analyse de certains sites du PNR Loire Anjou Touraine (où il y avait bien évidemment une présence de zones populicoles), à partir des différentes voies de communication puis en vision interne et externe aux peupleraies, montre qu'en fait la diversité des situations est grande. Loin de ne pas participer à la définition d'un paysage qu'en matière de fermeture de l'espace, le peuplier remplit plusieurs rôles.

Quelques grands principes ont été donnés en matière d'analyse visuelle qui ont servi à l'élaboration de la typologie. Ainsi par l'ensemble des critères de lisibilité préalablement retenus, la populiculture peut selon les cas :

- fermer totalement une dépression du relief ;
- marquer le fond d'une vallée ;
- souligner l'organisation au sol de l'activité agricole ;
- participer à la variété des paysages.

Dans certains sites, la populiculture assure plusieurs de ces rôles à la fois. Les paysages les plus sensibles ainsi décrits apparaissent comme étant :

- d'une part ceux qui ont une superstructure forte dépendante de la nature et de l'organisation spatiale de la populiculture ;
- d'autre part, ceux dont l'identité découle des relations particulières que le peuplier entretient avec un ou plusieurs éléments du site.

Ces peupleraies sont souvent perçues de façon différente par rapport aux autres boisements du fait de la durée de rotation très courte (15 à 25 ans). Suivie d'une coupe rase qui entraîne la disparition d'un volume à fort impact visuel dans un laps de temps sensible à l'échelle de la vie humaine. Vu la grande mobilité spatiotemporelle de la populiculture, sa dépendance par rapport au contexte agricole en pleine évolution, elle est particulièrement exposée à certaines modifications. Les particularités et le fonctionnement de quelques grands types de paysages populicoles rencontrés sur le territoire d'étude ont été mis en évidence grâce à la typologie. A partir de celle-ci, il est donc possible d'aborder la question de la sensibilité des paysages populicoles auprès des personnes rencontrées tout au long de la période de recherche.



### **2.2.2. Le paysage « perçu » par l'analyse subjective**

Cette deuxième phase d'analyse, réalisée à un stade plus avancé de l'étude, m'a permis en quelque sorte de tester puis de valider la typologie populicole de la vallée ligérienne du PNR Loire Anjou Touraine que je m'étais faite des paysages rencontrés lors de la première analyse, visuelle.

La relative courte période de recherche n'a pas permis d'établir d'enquête rigoureuse pouvant aboutir à une description statistique et donc précise du ressenti des personnes rencontrées.

#### **a) Les acteurs identifiés autour d'un conflit de longue date**

Dans un premier temps, les principaux acteurs du conflit ont été inventoriés grâce à l'analyse de documents existants. Certains acteurs sont facilement identifiables tels que ceux qui revendiquent une prise de position dans les médias et au sein des débats et colloques ayant eu lieu autour du peuplier. Une partie d'entre eux a ainsi été contacté depuis un colloque à Angers sur la part du peuplier et du frêne en vallée de la Loire, le 26 et 27 octobre 2006. Des acteurs ont une position claire et en quelque sorte officielle. Il est ainsi possible de distinguer une « voix naturaliste » et une « voix populiculteurs ». N'est pas pour autant exclue la possibilité d'existence de courants divergents au sein d'un même groupe (cf. limites de l'étude).

D'autres acteurs sont plus difficilement cernables. Ils ne constituent pas à proprement parler de groupes bien identifiables et s'exprimant d'une seule voix dans le conflit. C'est le cas des agriculteurs, élus locaux et résidents, etc. Malgré tout, il semblait indispensable de rencontrer ces acteurs : ils sont en effet les premiers concernés par les évolutions du territoire, en tant qu'acteurs directs de ces évolutions mais aussi en tant que « spectateurs » au quotidien.

Les définitions de « groupes » données ci-après sont uniquement justifiées par les besoins de la présente étude. Elles correspondent aux « voix » identifiées dans le conflit qui nous intéresse. Il ne s'agit en aucun cas d'une présentation de groupes ayant une réelle existence juridique ou légale.



### ⇒ « *Les naturalistes* »

Le groupe des naturalistes est constitué pour l'essentiel par les délégations Angevine et de Touraine de la Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux (LPO). L'implantation des ornithologues est relativement récente et les premiers acteurs reconnus ont été clairement identifiés à la fin des années 1980. Ce groupe a focalisé depuis l'attention des acteurs toujours plus nombreux sur le territoire du PNR Loire Anjou Touraine autour de l'ennemi fixé : la « populiculture en plein ». A ce titre, beaucoup d'entre eux sont intervenus à une échelle écologiste dont j'ai essayé de m'éloigner le plus possible (par soucis de rester focalisé sur ma problématique concernant avant tout l'aspect esthétique voire fonctionnel des paysages popuicoles). Les DIREN (Direction Régionale de l'ENvironnement) concernées par le territoire d'étude, celle du Centre et des Pays de la Loire, peuvent être associées aux Naturalistes dans le cas présent. Elles s'expriment toutes deux, dans des termes très voisins pour ce qui concerne le peuplier. Il faut signaler que les ornithologues sont en quelque sorte le « relai local » de la DIREN. : ce sont eux qui sont notamment à l'origine du classement des zones en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques), par exemple. D'autres personnes indépendantes interrogés ont apporté leur voix à celle des naturalistes mais avec le soucis d'y intégrer leur sentiment quant au paysage ressenti.

### ⇒ « *Les chasseurs et les pêcheurs* »

En termes de chasseurs, ce sont les principaux responsables des Fédérations Départementales qui se font entendre. Même s'ils ont derrière eux la silhouette de leurs membres, ils ne peuvent être considérés comme des représentants de l'intégralité des opinions des chasseurs. La chasse du gibier d'eau, celle qui intéresse la zone d'étude est une pratique spécifique. Des chiffres précis ne sont pas directement disponibles quant au nombre de chasseurs concernés. Les droits de chasse sont en ce domaine un peu particulier : ils sont dépendants de la propriété. Les pratiquants sont surtout des locaux mais on trouve quelques personnes extérieures qui ont loué ou acheté des parcelle pour pouvoir chasser. Tout comme les chasseurs, ce sont les représentants des Fédérations Départementales de la Pêche et de la Pisciculture qui se font entendre sur le thème du peuplier. Cependant, les pêcheurs n'ont ni l'influence ni les moyens des chasseurs.

### ⇒ « *Les popuiculateurs* »

Sous le vocable de « popuiculateurs », il faut entendre tous ceux qui défendent la populiculture dans le débat. Il ne s'agit donc pas de tous ceux qui possèdent des parcelles dans la zone étudiée.

D'une part ce groupe comprend des propriétaires privés. Ce sont des propriétaires terriens n'appartenant pas au monde agricole et ne trouvant plus de locataires pour exploiter les prairies. Ce sont aussi les investisseurs extérieurs, souvent des personnes issus du milieu urbain ayant acheté dans le seul but de planter du peuplier. Parmi ces propriétaires privés, certains sont des professionnels de la sylviculture : personnel du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) ou de la filière bois. Ils ont un rôle déterminant dans le discours. Les propriétaires se sont regroupés en une association du peuplier de Loire (loi 1901) suite aux attaques des « naturalistes ». L'association comporte environ 40 membres possédant approximativement 600 hectares dans le val de Loire.

D'autre part, le peuplier trouve ses défenseurs parmi les administrations ou organisations professionnelles. Ce sont d'abord des spécialistes locaux, comme ceux des DDAF Pays de la Loire et du Centre. Ils n'ont pas la voix la plus forte. Cependant, en gérant la distribution des aides à la plantation, ils ont une influence sur le développement de la populiculture. Ils marquent une certaine tendance à « laisser planter ». Les responsables régionaux qui peuvent aussi être populteurs, ont des positions plus fortement exprimées : CRPF, SERFOB (SERvice de la FORêt et du Bois).

Si le groupe des « populteurs » ainsi défini, ne représente pas que les populteurs, ils ne concernent pas moins une grande partie des surfaces plantées ainsi qu'une voix puissante qui fait entendre ses intérêts économiques dans le conflit. Les autres planteurs sont des agriculteurs ou des communes dont le foncier non utilisé est souvent planté en bord de Loire.

### ⇒ *La DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)*

Cette administration a un rôle dans le conflit, qui est notamment un rôle d'arbitrage. Elle n'a ainsi pas d'intérêt majeur à défendre mais elle se doit de faire respecter les réglementations des boisements. En son sein, tous n'ont pas forcément les mêmes points de vue, et certains seraient d'ardents défenseurs de la populiculture. A ce titre, ceux là sont associés aux populteurs.

### ⇒ *La DDE (Direction Départementale de l'Équipement)*

La DDE a en charge les autorisations de plantation dans les zones inondables. Elles ont donc un certain pouvoir sur le territoire du PNR Loire Anjou Touraine.

### ⇒ *Le service de la navigation de la Loire*

Ce service d'Etat a en charge l'entretien de la Loire navigable. Il n'intervient pas directement sur la zone étudiée mais est confronté à l'extension des peupleraies le long de la Loire. Il représente donc la vision d'une administration ayant en charge la gestion des cours d'eau et des zones inondables.

### ⇒ *Les « élus locaux »*

Le terme d'élus locaux désigne les maires ou les membres des conseils municipaux. 5 ont été choisis dans la zone étudiée. Le choix vient de l'importante part des surfaces plantées de peupleraies par rapport à la surface totale de la commune. On pense ainsi aux communes de Ussé, d'Azay le Rideau, ainsi que Bréhémont, Saint Germain sur Vienne et Beaufort en Vallée. Ils représentent le point de vue des décideurs locaux qui ont bien souvent à gérer des terres situées dans le périmètre inondable. Ils peuvent aussi témoigner des critiques, des souhaits d'une part de la population communale. Parfois, ils sont agriculteurs, chasseurs, etc. Mais ils s'expriment aussi en tant que résidents. Ils ont donc toujours au moins deux étiquettes.

### ⇒ *Les « agriculteurs »*

De même que les élus, les agriculteurs ne sont pas « une » voix dans le conflit, ne sont pas un groupe constitué. Ils sont pourtant de première importance. D'autre part, ils sont les acteurs essentiels du paysage. Ils poursuivent aujourd'hui l'entretien de ce dernier. Aujourd'hui ce sont eux qui sont directement touchés par les mutations socio économiques de l'agriculture. Certains d'entre eux plantent du peuplier : ceux là sont pour la plupart des agriculteurs à la retraite. Ils ne peuvent être classés parmi les « populiculteurs » tels que définis précédemment. Enfin, ils sont résidents et ont donc leur mot à dire sur le site en tant que cadre de vie. Leurs intérêts sont tout de même représentés par les Chambres d'Agriculture, les Syndicats et la DDAF. Un agriculteur, membre de la Chambre d'Agriculture et du CDJA (Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs) a été rencontré afin de recueillir les avis de ces parties. Au vu du manque de témoignages, il a été décidé d'entendre directement des agriculteurs. Outre les représentants cités au dessus, le groupe des « agriculteurs » comprend donc les voix de 3 propriétaires exploitants ayant des terres en zone inondable.

### ⇒ *Le « tourisme »*

Le terme de tourisme désigne les touristes en eux-mêmes rencontrés notamment sur les panoramas reconnus sur le PNR Loire Anjou Touraine, sur les sentiers de randonnées VVT et pédestres. Le groupe « tourisme » concerne aussi les professionnels du tourisme fluvial( locataires de gabares et autres voiles sur la Loire) ainsi les bénévoles sur des communes pour la découverte du patrimoine ligérien.

Remarque : Le CAUE est souvent représenté dans les réunions. Cependant, il a une position relativement effacée et ne sera donc pas spécifiquement mentionné.



## **b) Les différents arguments émis**

Les critiques ou au contraire les points positifs attribués à la peupleraie sont ici des « arguments », c'est-à-dire qu'ils expriment les positions de diverses partie-prenantes que nous nous sommes attachés à définir dans la partie précédente. Ces arguments entrent dans la construction de représentations qui permettent de comprendre pourquoi le peuplier est sujet à controverses.

D'une part, les arguments écologiques ont été les plus nombreux et les plus fréquemment lus ou entendus dans les discussions avec les personnes rencontrées malgré le recadrage sur les menaces paysagères des peupleraies correspondant à notre problématique de recherche et donc à un caractère esthétique voire fonctionnel du paysage considéré. Ces arguments écologiques portent plus spécialement sur l'avifaune car le discours naturaliste est essentiellement conduit par un groupe ornithologiste : la LPO.

D'autre part, les termes d'ordre fonctionnel constituent la base de l'argumentation des « populiculteurs ». Bien qu'en grande partie, investisseurs externes, ils doivent être qualifiés « d'acteurs directs du paysage ». Chaque jour, ils en déterminent une part de la gestion et surtout les principales évolutions.

Enfin, les préoccupations esthétiques se trouvent à un moment ou à un autre du discours, et cela chez tous les acteurs rencontrés et c'est donc sur ce point que nous allons détailler ci après les arguments écoutés par les personnes rencontrées. Nous nous attacherons à bien répondre à notre problématique autour des deux notions qui nous intéressent : populiculture et paysage.



⇒ *Hypothèse 1 : Le peuplier cultivé fait l'objet d'une culture intensive et de ce fait, est responsable de la fermeture et de la banalisation des paysages*

- « La peupleraie est un milieu artificiel »

Le caractère artificiel de la peupleraie se lit dans plusieurs idées émises par divers groupes. Très souvent, les personnes interrogées soulignent l'existence et l'importance des pratiques culturelles associées au peuplier. Par ailleurs, les termes qui reviennent fréquemment dans les discussions sont ceux de « monoculture » et de « monoclonal ». La notion « artificiel » est à rapprocher du rythme très rapide de culture du peuplier. Ce rythme frappe en majeure partie le « tourisme » qui parle d'une « culture continuellement en chantier ». Le service de la navigation sous entend une idée du même ordre en mettant en avant le caractère « pérenne et naturelle » d'une prairie par opposition à la populiculture. La référence est donc bien ici la culture : la peupleraie n'est plus perçue comme milieu naturel, elle est artificielle. Le plus souvent, les termes techniques comme monoculture ou monoclonal ne sont pas suivis d'explications : la connotation de pauvreté biologique est suffisamment affirmée. Les « naturalistes » font quant à eux le parallèle entre le caractère artificiel d'un côté puis la pauvreté et la banalité de la flore et de la faune de l'autre. Cependant, le terme d'artificiel n'est pas forcément cité dans le cadre de propos strictement écologiques. La notion est suffisamment floue pour recouvrir divers aspects. Il devient parfois difficile de discerner si le terme découle uniquement de pratiques culturelles et s'oppose à un état antérieur jugé « naturel » ou bien s'il s'applique aussi au caractère visuel ou esthétique de la peupleraie. Ce terme synthétique et indéfini serait une sorte de « pont ». Il ferait le lien entre les arguments d'ordre écologique et ceux d'ordre esthétiques.

- « Le peuplier est un colonisateur anarchique »

L'idée de peuplier en tant que colonisateur existe chez les « naturalistes », « chasseurs et pêcheurs », « service de la navigation », « tourisme ». Elle couvre cependant deux notions très différentes. La colonisation des terres non cultivées ou des berges et l'expansion des plantations en place. Le premier aspect concernerait les grèves de Loire qui seraient envahies par les graines provenant des plantations ; ces dernières auraient un « pouvoir germinatif très performant » : d'où une colonisation forte. Le deuxième aspect est dénoncé très souvent par les groupes précédemment cités. Ces derniers s'attachent à considérer les peupliers comme des « envahissants » représentant une culture qui hérisse l'espace de ces lignes. C'est donc ici avant tout un aspect négatif de l'usage de l'essence par la société qui apparaît. Ce terme de « colonisateur » appliqué en principe à un comportement humain est appliquée à une essence végétale.

Par ailleurs, l'expansion du peuplier due à l'Homme est associée aux termes de « mitage » et d'« anarchie ». Pour les « naturalistes », l'expansion des peupleraies se fait « sans concertation avec les partenaires et les acteurs directement concernés, c'est là le côté dramatique ». Ces qualificatifs « fortement connotés » annoncent l'effet négatif de l'extension des peupliers sur l'environnement global : la colonisation anarchique représente la transition entre l'échelle de la parcelle, et l'échelle de la vallée de la Loire. La connotation du mot « mitage » est à remarquer mais sera traitée plus tard.

- « La populiculture est responsable de la fermeture des paysages »

La quasi-totalité des acteurs rencontrés formulent l'idée que la populiculture nuit à l'identité des paysages. Ils le font par l'intermédiaire de trois accusations : la fermeture, le mitage et la banalisation.

La majorité des acteurs affirme que le peuplier ferme le paysage : « tourisme », « naturalistes », « chasseurs et pêcheurs », « élus locaux », « service de la navigation ». La culture du peuplier serait selon les « naturalistes » responsable de la « fermeture des grands espaces ouverts qui n'existent presque plus ». Un élu rapporte les plaintes d'habitants ayant acheté des terrains sur les coteaux surplombant la Loire pour la vue qu'ils offrent sur la vallée. Une personne appartenant au groupe des « populiculteurs » reconnaît que c'est un erreur de planter le long des coteaux qui sont des lieux urbanisés ou des lieux de passage. De même, le paysage est un atout aux yeux d'un autre élu rencontré, il ne faut donc pas qu'il y ait plus de peupleraies car elles « coupent les paysages, elles sont à éviter surtout en bord de rivière ». Pour le « tourisme », « naviguer dans un couloir de peupliers est affreux ». Ce qui ferait la valeur du tourisme fluvial par rapport à la navigation sur canaux, c'est entre autre, la possibilité de circuler dans un lieu ouvert qui offre des vues variées sur les alentours. Le peuplier est donc perçu comme portant atteinte à l'échelle de vision. Cela apparaît d'autant plus lourd de conséquences que le paysage est caractérisé justement par de grandes ouvertures visuelles.

- « Le peuplier est responsable du mitage de l'espace »

Le terme de « mitage » apparaît explicitement dans les discours des « naturalistes », des « chasseurs et pêcheurs » mais aussi ceux de la DDAF. Il faut rappeler que les « naturalistes insistent avant tout sur les conséquences écologiques du « mitage ». Cependant, si le terme est utilisé autour d'un discours écologique, il n'en est pas moins essentiellement esthétique. D'ailleurs, les « naturalistes » le placent également sur le plan visuel et donc sur celui de l'appréciation esthétique. « L'essence se développe n'importe où, dans des zones où on ne s'entendait pas à la voir ». Dans leurs projets de zonage, les DDAF d'Indre et Loire et du Maine et Loire proposent de regrouper les plantations par grands massifs. La justification de ces projets passent par une préoccupation esthétique : « un massif de 50 hectares est plus esthétique que 10 parcelles de 5 hectares ». Ceci constitue par ailleurs, la seule allusion au paysage dans les projets de zonage de la DDAF.

Ici, la populiculture est perçu comme responsable de la « désorganisation du paysage » : le « mitage » rompt les structures paysagères en place. Elle contient un idée de « disproportion » c'est à die que la taille de l'élément introduit n'est pas en rapport avec l'échelle des lieux ». Derrière ces idées, est rappelé à nouveau le caractère de « colonisateur anarchique » qui est attribué au peuplier cultivé. Le mitage ne serait en fait que le résultat d'une colonisation anarchique.



- « Le peuplier cultivé est responsable de la banalité des paysages »

Les « naturalistes », les « chasseurs et pêcheurs », tiennent le peuplier pour responsable de la banalité des paysages en vallée de Loire. Plusieurs notions peuvent à nouveau être distinguées. D'une part un des facteurs de la banalité découle de la fermeture des paysages. En effet, « le tourisme » déplore la disparition de certains points de vue appréciés des promeneurs et des touristes : ce sont alors des images fortes qui disparaissent. Les DIREN insistent plus particulièrement sur les menaces qui pèsent sur les sites pittoresques ou historiques : « le peuplier fait perdre des covisibilités », par exemple entre de sites appartenant à des rives opposées. Un élu raconte que la commune s'est opposée à la plantation d'une peupleraie qui menaçait de développer son volume au sein du périmètre de protection d'une église classée. D'autre part, la banalité est évoquée aussi lorsqu'il y a allusion au mitage du paysage puisque là encore il y a une perte d'identité. Enfin, est sous-entendu, un autre aspect de la banalisation, qui ne dépend plus seulement de la présence physique des arbres, mais qui est directement lié à l'essence en question et à son mode de culture. La banalité est liée à l'apparence uniforme de la culture. Les chasseurs et pêcheurs » parlent de boisements uniformes et les DIREN « d'écrans homogènes » que forment les peupleraies. Ensuite, le terme de banalité, tel qu'il est cité par exemple par la LPO reviendrait plutôt à désigner une essence que l'on voit partout, qui n'a rien de spécifique : ce n'est pas l'essence des lieux par excellence. Les allusions à ce qui se produit sur les bords de Loire reviennent à montrer le caractère courant « ubiquiste » du peuplier en milieu fluvial. Le terme de banalité a donc ici dépassé le simple cadre de la plantation : la présence du peuplier serait facteur de banalisation pour le paysage dans sa globalité. « En fait cette perte paysagère reflète la fermeture et la banalisation de l'écosystème fluvial ». Par cette formule « les chasseurs et pêcheurs » rappellent qu'ils placent le débat à un autre niveau, celui en quelque sorte autrement plus important des considérations écologiques.

- « La peupleraie frappe par son caractère géométrique »

Les « naturalistes », les « chasseurs et pêcheurs », le « tourisme », et les « élus locaux » soulignent le caractère géométrique de la peupleraie. Les deux premiers groupes parlent des « lignes qui hérissent l'espace ». Un élu dit apprécié une forêt mais pas une peupleraie car « c'est carré ». Le « tourisme » dénonce la présence des peupleraies de part et d'autre d'un cours d'eau. Outre la fermeture, la seconde conséquence de « l'effet couloir » porte sur la symétrie, l'aspect rectiligne, en bref, la monotonie qui s'instaure et qui n'est pas sans rappeler l'impression procurée par les canaux. La parallèle avec le caractère artificiel est aisée à tracer.



⇒ *Hypothèse 2 : Le peuplier cultivé est l'objet d'une exploitation humaine qui participe à l'entretien de l'espace et constitue un élément de variété dans le paysage.*

- « La peupleraie est une belle culture »

Les « populiculteurs » en tête, certains acteurs disent trouver « belle » une peupleraie. Plus qu'une question d'investissement économique, « le peuplier c'est d'abord une histoire d'amour », affirme un populiculteur. « D'un taillis broussailleux », il en fait une peupleraie magnifique ». Les agriculteurs reconnaissent que « ce n'est pas laid, une peupleraie ». Cette formation végétale a « sa place dans le paysage » ; « une peupleraie de temps en temps contribue à la variété et c'est cette variété qu'il faut chercher ».

Pour ces groupes, le terme de « sale » s'applique à la peupleraie qui n'est pas entretenue, dans laquelle des branches et / ou des arbres restent au sol. Ces acteurs ont une autre appréciation esthétique de la peupleraie entretenue, à l'opposé de celle citée au paragraphe précédent : « quand c'est bien entretenu ça va », indique un agriculteur. Une seule personne, un élu, amorce d'emblée la discussion sur le plan esthétique. Outre les aspects de fermeture, géométrie, saleté, elle décrit de façon relativement explicite les caractères esthétiques du peuplier au niveau de la plantation elle-même. Notamment elle la qualifie de « lugubre » et met en avant le bruit du vent dans les feuillages en sont responsables en citant : « la peupleraie ça fait du bruit et c'est gênant à long terme ». Elle trouve un seul point positif, la couleur éclatante jaune doré à l'automne.

- « La populiculture est une activité économique rentable »

Les « populiculteurs » soulignent l'importance économique de la culture du peuplier. Les « élus locaux » les rejoignent sur ce point. Pour ces groupes ayant des prairies inondables et les propriétaires non exploitant (agriculteurs retraités ou autres), les discours sont beaucoup modérés et pragmatiques. Selon eux, le peuplier n'est pas le sauveur d'une économie locale voire régionale, mais il est le plus souvent un simple moyen de garder, sinon d'utiliser « une terre qui coûte bientôt plus qu'elle ne rapporte si elle demeure en prairie. Tous en effet, dénoncent la lourdeur des charges foncières. Tous les acteurs cités témoignent « on plante quand on ne peut plus faire autrement ». Un agriculteur avance le manque d'habitude pour les agriculteurs par rapport aux investissements d'une telle durée. Quand un agriculteur plante, ce ne serait pas la réalisation d'un projet (rie à voir avec les investissements des vrais populiculteurs) mais plutôt la conséquence d'une « absence de projet ». Les « élus locaux » possédant des peupleraies sur leur territoire reconnaissent que l'apport du peuplier est insignifiant dans leur budget de même que les agriculteurs qui arrivant à la retraite mettent en doute l'intérêt de rentabilité, ils ne savent pas s'ils pourront profiter des fruits de leur plantation.

En conséquence pour ces acteurs, le peuplier est une solution pour continuer à gérer personnellement un morceau de patrimoine : soit ils ne peuvent se résoudre à vendre une terre qu'ils ont toujours exploitée, soit ils ne peuvent ou ne veulent pas la louer pour « rester libre » sur leurs terrains, soit ils souhaitent la mettre en réserve lorsqu'elle se situe à proximité des centres villes ou bourgs. L'entretien ne leur pose pas de problèmes majeurs car ils en ont les moyens techniques ou le font faire par les entreprises spécialisées.

La répartition inégale, des arguments des deux hypothèses, évoque explicitement la position des acteurs rencontrés quant aux menaces paysagères que peut représenter la populiculture au sein du PNR Loire Anjou Touraine. Le conflit véhicule de nombreux arguments appartenant à des ordres écologiques, paysagers et fonctionnels différents et allant parfois dans des sens opposés. Quelles est alors la signification d'un tel conflit? Quelles sont les principales représentations du peuplier qui en sortent ?

Nous allons donc dresser un bilan des discussions et des argumentations qui en ont découlées avant d'envisager dans une dernière partie des solutions pouvant à titre indicatif, satisfaire et répondre aux opinions formulées.

### **c) Bilan**

Chez les « élus locaux » et le « tourisme » l'image de la vallée de la Loire et des communes adhérentes au PNR Loire Anjou Touraine est très importante. Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de patrimoine culturel, cette image est très importante. Cependant la pérennité de ce label n'est pas conditionnée par le rôle de la populiculture qui est reliée au patrimoine naturel, même si l'aspect naturel de ces peupleraies est aujourd'hui loin d'être démontré... L'impact paysager est donc pris en considération par les « élus locaux » mais à un degré moindre que l'urbanisation, le mitage de l'espace par les nouveaux lotissements ou quartiers résidentiels surplombant la vallée de la Loire et participant dans certains secteurs à la dégradation du patrimoine culturel. Les élus sont sensibilisés tout de même à l'impact paysager que peut avoir la populiculture car le tourisme a tout de même une place importante dans l'économie et même si cette économie touristique n'est pas majeure, il faut conserver un cadre de vie paysager agréable. Pour le « tourisme », les arguments esthétiques sont pourtant énoncés après des considérations plus techniques : le peuplier gênerait les oiseaux et l'écoulement des eaux, etc. Peut être cela ne fait-il pas sérieux d'utiliser des arguments esthétiques et donc subjectifs dans un débat d'une telle ampleur ? Peut être que ces groupes jugent ils préférables de se réfugier en partie derrière des arguments entendus ailleurs ayant une connotation scientifique ou technique.

Chez les autres acteurs, les préoccupations esthétiques passent à l'arrière plan du discours. D'une façon générale, elles sont utilisées pour appuyer des critiques d'un autre ordre plutôt que comme des éléments du problème à part entière. Si les arguments esthétiques sont aujourd'hui si atténués dans le conflit, c'est aussi parce que les groupes susceptibles de les défendre le plus fortement ont été peu entendus jusqu'à présent. Si les différents acteurs s'expriment préférentiellement dans un registre propre à chacun, il n'en reste pas moins que la plupart d'entre eux passe facilement d'un registre à l'autre dans ce conflit généralisé. Les diverses personnes véhiculent donc parfois des arguments dans des domaines ne relevant pas de leurs compétences propres. Or les arguments écologiques donc des arguments à caractère théoriquement scientifique, dominant le discours. Dans ce contexte, il pourrait être intéressant de s'interroger brièvement sur le fondement de toutes ces critiques, sur d'éventuelles « dérives ». De plus, il est possible de se demander si les arguments les plus importants du discours (arguments écologiques) reflètent les réels enjeux du conflit. La façon dont les arguments sont utilisés doit permettre de mieux appréhender ce qu'il recouvrent, les fins auxquelles ils sont destinés.

### d) Quelques préconisations de gestion

Les acteurs de l'aménagement du territoire ont reconnu depuis longtemps la gravité du conflit. Ils ont aussi compris que sa résolution ne passerait pas par quelques définitions arbitraires mais par des solutions élaborées et admises par les principaux acteurs réunis autour d'une même table. Les projets incluant les mesures agri-environnementales (MEA) tels qu'ils ont été créés dans les Basses Vallées Angevines ne concernent qu'une approche écologique et fonctionnelle des problèmes.

Plusieurs alternatives permettent de pallier la monotonie et la fermeture des paysages ainsi que la réduction de la biodiversité induites par les peupleraies. La monotonie du paysage offert par les peupleraies peut être rompue en établissant un zonage de boisements soumis à la charte du PNR Loire Anjou Touraine. Par ailleurs, planter d'autres essences (merisier, frêne, etc.) parmi les peupliers est aussi une alternative qui permet de rendre le paysage moins monotone. Le renouveau des cultures régionales traditionnelles, chanvre et lin, serait une autre alternative.

#### *⇒ Le zonage est-il une solution envisageable à l'échelle du PNR Loire Anjou Touraine ?*

Une démarche raisonnée et qui soit garante d'une certaine pérennité passe par l'élaboration d'une démarche engagée par le plus grand nombre d'acteurs. Celles-ci ne peuvent pas être formulées en matière d'interdictions venues de décideurs externes et pouvant être considérés comme arbitraires. Dans le cas présent du PNR Loire Anjou Touraine, sa charte peut proposer un tel cadre de réflexion. La charte permettrait la réunion d'acteurs de statuts divers (les populi-culteurs, les naturalistes, les résidents, les élus locaux, les CAUE, DIREN et DDAF, les CRPF, etc). La prise en compte de cette charte serait en quelque sorte une déclaration d'intention pour chacun des élus locaux de faire appliquer les décisions sur leurs territoires. A partir des éléments paysagers existants, quelques unités ou groupes d'unités paysagères pourront être examinés. Une certaine idée de zonage ne peut être écartée mais il en faut en définir les règles et ce par des acteurs professionnels n'ayant pas d'intérêts individuels à tirer de ce zonage.

Concernant cet éventuel zonage, les commissions communales appliqueraient les règles à respecter dans la charte établie. Plusieurs questions se posent à propos du devenir de ces secteurs concernés par le zonage. Qui dans les commissions aura les compétences utiles en matière d'écologie et de paysage ? Quelle sera la cohérence dans les règlements d'une commune à l'autre ? N'y a-t-il pas un risque de « laisser aller le boisement » ou au contraire de provoquer un « blocage complet des plantations » ?

- Les zones libres au boisement :

Les zones libres au boisement seraient censés se développer autour de noyaux boisés préexistants. Dans le contexte actuel, le risque est grand de voir les « noyaux » se transformer rapidement en grands massifs. La possibilité d'échanges à l'amiable de terres entre zones libres et zones interdites faciliterait cette évolution. Une fermeture complète des secteurs concernés risque de se produire. Or, c'est justement ce que les acteurs ne veulent pas, ce qu'ils redoutent le plus.

- Les zones interdites au boisement :

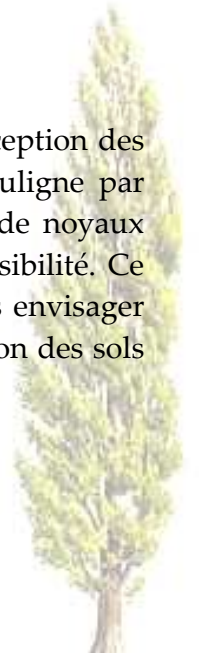
Il est possible de refuser à un propriétaire des aides à la plantation notamment dans les contrats Natura 2000 que l'exploitant s'engage à respecter pour une période 5 ans. Par ailleurs, les premières mesures prises à l'échelle des PLU peuvent permettre de respecter les zones interdites aux peupleraies. Cependant, même si le boisement est interdit, les aides apportées aujourd'hui aux prairies (depuis la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux) seront-elles suffisantes à convaincre l'exploitant l'entretien de ses parcelles ? Ne risque-t-on pas de voir les friches gagner rapidement ces secteurs réglementés ?

- L'application sur des prairies ouvertes portant des peupleraies sporadiques

Les peupleraies sporadiques sur prairies ouvertes ont été décrites comme pouvant constituer un élément de variété, qui donne l'échelle, forme un repère. Elles ne causent d'ailleurs pas de rupture définitive avec la prairie qui demeure une constante. Dans les prairies bocagères, l'impact de la peupleraie est relativement limité. Dans ces endroits, il est possible d'imaginer un certain développement de la peupleraie, qui doit cependant être contenu à l'intérieur de certaines limites. Il est très difficile d'évaluer à partir de quelle quantité de peupliers la zone changera d'identité. Il faut envisager l'évolution des plantations au cas par cas, en fonction des autres composantes. (bord de rivières, de chemins, etc.) Certes, il peut être fortement monotone de naviguer dans un couloir de peupliers sur des centaines de mètres ; mais une peupleraie de place en place le long d'une rivière ne peut-elle pas aussi fournir un élément de diversité voire de mise en valeur du paysage qu'elle laisse apercevoir par intermittence. Il est à noter qu'une acceptation optimale du peuplier passe aussi sans doute par des modifications dans les pratiques populicoles (le travail du sol notamment). D'une façon générale tout ce qui est perçu comme disparition de la prairie est à éviter. Pour cela, il faut également veiller à ce que les sous étages ligneux ne se développent pas sous les peupliers. Des aides existent pour participer à cet entretien (ex : l'élagage). A cet échelon économique il est probable que les mesures prises en faveur de l'exploitation des prairies soient suffisantes pour limiter la populiculture et que le recours à l'interdiction soit rarement nécessaire.

- L'application sur des peupleraies en massifs

L'analyse paysagère montre que les massifs de peupleraies sont nuisible à la perception des paysages ligériens. L'étude des conséquences d'une réglementation de boisement souligne par ailleurs leur caractère irréversible et donc tout développement de peupliers à partir de noyaux existants. Pour ceux qui sont déjà constitués, il n'est pas possible d'envisager la réversibilité. Ce serait coûteux, long, techniquement et juridiquement difficile. Ainsi, ne faudrait-il pas envisager une adaptation des textes réglementaires en vue de faciliter les changements d'affectation des sols dans certains cas ?



Ces commentaires ne sont qu'une simple ébauche introduisant l'optique d'une considération concrète au sein d'une charte. Ce travail ne peut être permis qu'après une réalisation d'enquête auprès des acteurs locaux. Le PNR Loire Anjou Touraine s'est inscrit sur ce schéma mais aujourd'hui il semble être difficile d'y faire participer ses communes adhérentes qui trouvent au sein de l'activité populicole, une ressource financière mais aussi un moyen de gestion des sols facilité.

### ⇒ *Le frêne, une alternative au peuplier ?*

Certains proposent de remédier au « problème peuplier » en introduisant le frêne comme alternative. Cependant, si elle semble représenter un élément de diversité paysagère, cette alternative tend aussi à remplacer une difficulté par une autre du même ordre : par exemple cela ne résout en rien les problèmes de fermeture de mitage, etc. Pire, les problèmes se multiplieraient. En effet, la sylviculture du frêne exige de planter selon un mode non-conforme à la réglementation en vigueur dans les zones inondables. L'écartement doit être de l'ordre de 4 ou 5 mètres, alors que la réglementation en impose 6 au minimum. De plus, dans le cas du frêne, se pose la question de l'élagage jusqu'à un mètre (notamment lorsqu'ils sont jeunes) au dessus du niveau des PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) définies dans les PPRI (Plans de Préventions des Risques d'Inondations). Sur le plan écologique le frêne est un colonisateur très efficace, bien supérieur au peuplier, dans ce milieu en tout cas : il produit une grande quantité de graines qui germent facilement dans les conditions édaphiques de la vallée de la Loire.

Autre aspect, mais de taille : la sylviculture du frêne a un rythme d'un tout autre ordre par rapport à la populiculture. Les durées de rotation sont d'environ 80 ans. Un propriétaire plante alors pour les générations suivantes, ce qui peut impliquer des motivations autres que pour celui qui plante du peuplier. Si la populiculture fonctionne assez bien, jusqu'à aujourd'hui, comme alternative à la crise agricole, il n'est pas du tout sûr que le frêne puisse jouer le même rôle. Enfin, sur le plan visuel, les boisements de frênes sont des masses compactes, beaucoup moins perméables que le peuplier et qui risquent donc de se détacher complètement des caractéristiques du paysage actuel. Proposer le frêne comme alternative au peuplier revient donc à « tourner en rond ».



### ⇒ *Le chanvre et le lin des matières prometteuses pour l'avenir...*

Ce sont des cultures adaptées à la particularité du terrain, qui permettraient de répondre partiellement aux problèmes de biodiversité et de paysage.

Plante présentant de nombreux débouchés, la culture du chanvre nécessite peu d'engrais. Extrêmement résistante, la fibre du chanvre fut longtemps employée pour confectionner les étoffes et les cordages usuels, elle revient aujourd'hui pure ou mélangée de coton, lin ou laine. La possibilité de substituer le papier fait à partir de bois par du papier à base de chanvre, pur ou mélangé au papier recyclé, devient une alternative sérieuse. On peut également utiliser la pulpe dans d'autres domaines tels que l'isolation où elle se substitue à l'amiante et aux laines de roche et de verre. Cette dernière utilisation présente un intérêt non négligeable sachant que l'utilisation de la laine de verre et de l'amiante est désormais réglementée au niveau européen car ils sont cancérogènes. On peut penser qu'à long terme, le chanvre remplacera ces derniers matériaux dans l'isolation des bâtiments. Enfin, la graine du chanvre possède des qualités nutritionnelles particulières : riche en oligo-éléments et en acides gras essentiels, c'est une des rares sources d'acide gamma-linoléique, acide gras particulièrement intéressant pour lutter contre les problèmes cardio-vasculaires. En alimentant les animaux avec des graines de chanvre, leur viande possède des qualités nutritionnelles intéressantes pour le consommateur.

Cependant, l'absence d'une filière organisée et le manque de débouchés limitent pour l'instant leur développement, même si on peut penser qu'elle pourra se développer dans un avenir proche.

### ⇒ *Une prospective du marché populicole inquiétante*

Toutes ces mesures sont aujourd'hui basées sur le marché présent qui s'est d'ailleurs stabilisé après une très forte demande sur les dix dernières années. Par ailleurs, au sein de certaines réunions ont été évoquées les possibilités d'appliquer à la populiculture le principe réglementation en vigueur pour la viticulture. Ce principe est basé sur des démarches de droit de plantation et de primes à l'arrachage. Très tôt les partisans du peuplier ont réagi et défendu la solidité du marché populicole par rapport à celui de la viticulture. Si pour eux la bonne santé des marchés est une évidence, l'avenir pourrait rapidement s'assombrir car les réglementations sanitaires sont en discussion. A l'échelle européenne, elles pourraient imposer le stockage des produits maraîchers dans des cagettes en plastique et ainsi remplacer les cagettes en bois, premiers produits résultant de l'exploitation du peuplier. Les marchés pourraient également devenir instables devant la croissance des productions populicoles des nouveaux pays entrants dans l'Union Européenne. Alors une réglementation stricte, les principes de zonage et les contraintes financières imposées sont-elles réellement des solutions appropriées au devenir du marché populicole en France ? A défaut de pouvoir démontrer les certitudes des marchés futurs, il faut néanmoins se poser cette question ?

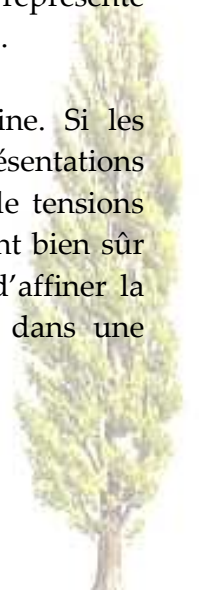
## Conclusion

L'analyse de différents paysages supports de l'activité populicole a permis de mettre en évidence plusieurs aspects paysagers d'une essence forestière à part entière. Ce travail montre le fonctionnement particulier de cette activité de production dans le paysage et notamment dans les paysages de la vallée de la Loire. « La populiculture en plein » implique ainsi un fort impact visuel accentué par une grande mobilité spatiotemporelle. Les différentes façons dont elle s'organise participent à la trame d'un paysage. Le présent travail reste cependant « une approche paysagère ». Elle a été jugée comme étant la mieux adaptée au sujet et au traitement de notre problématique mais n'est certes, pas la seule solution possible : bien d'autres méthodes de classification de paysages sont utilisables, rien de systématique n'existant dans ce domaine. Celle qui a été exposée ici est certainement perfectible aussi, la prise en compte de zones géographiques préalablement mises à l'écart, amèneraient sans aucun doute à des compléments d'informations voire certaines modifications.

La situation actuelle du PNR Loire Anjou Touraine, n'est qu'un conflit centré sur le peuplier parmi beaucoup d'autres, déjà existants comme le marais Poitevin, la vallée de l'Authie, etc. Les deux représentations dominantes constituant nos deux hypothèses, émanent des principaux groupes en opposition. Pour les opposants, le peuplier cultivé fait l'objet d'une culture intensive et de fait est responsable d'une dégradation écologique et paysagère. Pour les partisans, la populiculture est un élément de nature faisant l'objet d'une exploitation humaine et de fait participe à l'entretien de l'espace. La première hypothèse tend à devenir modèle unique.

Il va de soit que les deux grandes représentations du peuplier décrites ici ne représentent que deux positions extrêmes : cette formalisation quelque peu schématique permet cependant d'y voir plus clair dans la façon dont le peuplier est perçu. Dans la réalité, tout est plus complexe. D'une part, de nombreux acteurs ont des positions et donc des modèles de représentations moins tranchés que cela. C'est le cas de nombreux agriculteurs dont pour certain le « peuplier est un élément cultivé participant à l'entretien de l'espace » et pour d'autres « la populiculture représente un ensemble de peuplements arborés qui a toujours été une entrave à l'activité agricole ».

Ces représentations sont celles rencontrées dans le PNR Loire Anjou Touraine. Si les arguments sont quelquefois propres à cet exemple précis, les grands types de représentations peuvent sans doute être extrapolés laissant par ailleurs présager le développement de tensions générales entre les divers acteurs concernés. Cependant, les résultats obtenus ici ne sont bien sûr pas généralisables à l'ensemble du territoire national. Il paraît notamment essentiel d'affiner la prise en compte des particularités locales dont les grandes lignes sont ébauchées dans une typologie des paysages populicoles présentées dans ce mémoire.



D'autres lieux peuvent très bien être le support de visions tout à fait différentes concernant la populiculture. En Chautagne (73), par exemple, la peupleraie peut être perçue comme abritant une grande richesse écologique et même pour l'avifaune. D'autres représentations sont observées ailleurs chez d'autres groupes non présents dans le conflit présenté ici. Par exemple, pour certains forestiers, le peuplier est une vulgaire culture tout juste « un légume ». La référence est dans ce cas la sylviculture d'espèces à croissance lente (chêne ou autres) nécessitant une gestion à long terme.

Dans un tel contexte l'approche paysagère se justifie donc pleinement. D'une part si le conflit se pose en termes écologiques au niveau du discours dominant, ces termes ne peuvent rendre compte de toutes les implications du conflit. Une vision fonctionnelle est également trop limitée pour tout régler, et au seul plan fonctionnel, le partage de l'espace entre les différents groupes qui revendiquent une place ne peut pas non plus résoudre tous les problèmes. Il faut une approche qui permette d'envisager de façon esthétique à la fois les réalités du terrain et la façon dont les acteurs se représentent mentalement ces réalités.

Les solutions à un tel conflit ne peuvent donc en aucun cas être uniquement d'ordre scientifique ou technique. D'où les limites d'une procédure de zonage avec réglementation des boisements qui serait basée uniquement sur des critères d'ordre écologique. Il est ici indispensable de prendre en compte tous les enjeux, d'en retirer des principes généraux d'aménagement qui réconcilient l'écologique, le fonctionnel et le visuel. Et autour desquels il apparaît qu'une majorité d'acteurs peut se réunir. Si il n'apporte pas de « recettes » en matière d'aménagement du territoire, ce mémoire montre la façon dont il est possible d'aborder un conflit en matière de paysage populicole.

Le PNR Loire Anjou Touraine doit-il devenir un espace d'agrément pour ceux qui le regardent à l'extérieur, ou bien un simple support d'activités économiques ? Doit-il être une réserve naturelle ou bien un espace populicole ? Avant de prendre partie pour l'une ou l'autre vision, ne faut-il pas porter l'attention sur les acteurs directs et les résidents du territoire ? Au regard de leur position, qui n'est située ni à une extrême ni à l'autre, ne faut-il pas réfléchir à une conciliation entre deux fonctions de l'espace : l'une économique (espace support d'activités), l'autre esthétique (espace de cadre de vie) ? Il ne faut pas oublier que si le peuplier a une place économique clairement reconnue, il a aussi une place au niveau esthétique : toute essence peut « faire paysage », tout est question de rapports d'équilibre entre les différents éléments paysagers d'un lieu considéré.

Enfin, le phénomène d'accoutumance est à prendre en compte. Qui aujourd'hui imaginerait les Landes de Gascogne sans pins maritimes alors que l'introduction ses plantations s'y est faite avec d'énormes bouleversements paysagers ? L'accoutumance intervient donc, mais ce n'est pas une raison pour penser que l'on peut faire n'importe quoi. Le thème d'étude « Populiculture et Paysage » est donc loin d'être totalement épuisé, et fera encore l'objet de nombreuses recherches dans les domaines de l'environnement au sens large avant qu'une phase d'application adaptée à chaque cas puisse être engagée sur le terrain.

## Les limites de l'étude

L'étude comporte des limites il convient de signaler ici. Parmi les principales limites de la présente recherche, il en est une qui tient à la méthodologie retenue pour l'analyse des représentations. En effet, l'enquête telle qu'elle a été menée permet d'identifier différents modèles d'appréciation du peuplier, mais pose le problème de leur représentativité : l'interrogation de quelques personnes appartenant à divers groupes ne peut aboutir à une représentativité statistique. D'une part l'échantillon retenu représente un faible effectif (une trentaine de personnes). Ensuite, il ne correspond pas à une distribution statistique ; enfin ce sont en majeure partie des responsables de groupes qui ont été entendus, dont la voix est loin d'exprimer toute les opinions des membres.

Par ailleurs, il est parfois difficile de dire si certains termes sont d'ordre écologique ou esthétique. A quel ordre appartient le mot « artificiel » ? L'ambiguïté peut suggérer que le peuplier n'a pas sa place dans les lieux considérés : s'agit-il d'un jeu de conscience autour de l'ambiguïté ? Sont souvent employés des termes dans un registre auxquels ils n'appartiennent pas à l'origine : il en est ainsi de « mitage » et d'« anarchie », associés à un discours écologique bien qu'étant plutôt d'ordre esthétique. Par ailleurs les notions d'écologie et de paysage peuvent être confondues. Par exemple, il est communément reconnu qu'une ripisylve comme celle de la Loire (avec ou sans peupliers) est source de diversité biologique et a des conséquences sur l'écosystème fluvial dans sa globalité. Face à cela, il y a de nombreux acteurs qui déplorent le fait que les ripisylves masquent les vues.

De plus, en considérant la globalité de ce qui est entendu dans le conflit, il apparaît que selon les acteurs, le peuplier est aussi bien une « nuisance » pour l'environnement qu'un élément « salvateur ». La contradiction ne concerne pas ici un critère précis : elle découle du positionnement des acteurs à des échelles différentes. En l'absence de réflexion de synthèse, chacun choisit le registre mais aussi le niveau auquel il souhaite placer la discussion. Les contradictions, interprétations, montrent qu'un l'absence de possibilité de validation scientifique globale les arguments émis sur le peuplier sont des moyens de défense des différents acteurs plutôt que des critiques raisonnées. Les critères esthétiques invoqués sont ainsi formulés en l'absence d'une réflexion appropriée. Que ce soient les opposants ou les partisans du peuplier, tous émettent à un moment ou à un autre des arguments critiquables. Il est affirmé par exemple « qu'un massif de 50 hectares est plus esthétique que dix parcelles de 5 hectares ». Paysagèrement parlant, ce discours ne se fonde pourtant pas sur des preuves convaincantes. Certes la multiplication successive et dense de toutes petites unités peut parvenir à rendre le paysage difficilement lisible. Par contre la dispersion de plantations de quelques hectares, en masquant pas les prairies, peut maintenir une certaine identité et contribuer à la variété ainsi qu'à la structuration du paysage. Cette hypothèse n'est pas généralisable, tout dépend de l'échelle évoquée et de l'endroit concerné. La viabilité d'une telle recherche passe certainement par des études sur à l'échelle de sites comme cela a pu être le cas avec les Basses Vallées Angevines (49).

En conséquence des lacunes évoquées, il n'est pas étonnant d'observer que la plupart des arguments soient tenus pour des « vérités » et émis comme telles, c'est-à-dire sans explication. Il n'est pas surprenant non plus de noter dans les conversations tout et son contraire en matière d'impact du peuplier sur le milieu étudié : un argument à connotation scientifique répond à un autre, en l'absence d'une évaluation globale qui ferait la part des choses.

D'une manière générale, la présente recherche souligne la nécessité de mener des études plus poussées, tant en ce qui concerne l'analyse paysagère que le recueil des données socio-économiques précises, ainsi que la formulation de propositions concrètes qui soient applicables dans le cadre d'une structure fonctionnelle tel que le PNR Loire Anjou Touraine.



## Glossaire

- AFOCEL : Association FORêt CELLulose
- APL : Association des Peupliers de Loire
- CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
- CDJA : Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
- CESA : Centre d'Etudes Supérieures en Aménagement
- CEMAGREF : Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
- CNP : Commission Nationale du Peuplier
- CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
- CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
- DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- DDE : Direction Départementale d'Equipement
- DIREN : Direction Régionale de l'ENVironnement
- EPUT : Ecole Polytechnique de Tours
- FFN : Fonds Forestier National
- FGMN : Fonds de Gestion des Milieux Naturels
- IDF : Institut de Développement Forestier
- IFN : Institut Forestier National
- INRA : Institut National pour la Recherche Agronomique
- MEA : Mesures Agri Environnementales
- PAC : Politique Agricole Commune
- PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- PDRN : Plan de Développement Rural National
- PEFC : Pan European Forest Certification
- PHEC : Plus Hautes Eaux Connues
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PNR : Parc Naturel Régional
- PNZH : Plan National des Zones Humides
- POS : Plan d'Occupation des Sols
- PPR : Plan de Prévention des Risques
- PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondations
- PSS : Plan de Surfaces Submersibles
- SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
- SDAU ; Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
- SERFOB : SERvice de la FORêt et du Bois
- SIG : Système d'Informations Géographiques
- TGV : Train à très Grande Vitesse
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ;
- ZPS : Zone de Protection Spéciale
- ZSC : Zone Spéciale de Conservation

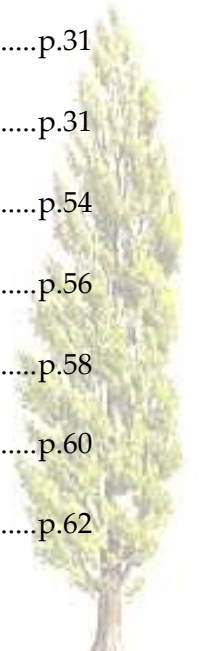


## Table des photos

- Photo 1 : Vue en plongée sur une peupleraie à Montreuil Bellay ..... p.8
- Photo 2 : Jeune peupleraie de 6 ans à Saint-Germain-sur-Vienne (37) ..... p.11
- Photo 3 : Verticalité des peupliers à Rou-Marson (49) ..... p.40
- Photo 4 : Horizontalité d'une peupleraie à Concourson (49) ..... p.41
- Photo 5 : Le volume défini d'une peupleraie..... p.41
- Photo 6 : Rythmes donnés par la position de l'observateur ..... p.42
- Photo 7 : Axes de répartition et d'alignements rectilignes des peupleraies..... p.42
- Photo 8 : Percée lumineuse au sein d'une peupleraie en hiver ..... p.43
- Photo 9 : Opacité au niveau des houppiers et transparence au niveau des troncs ..... p.43

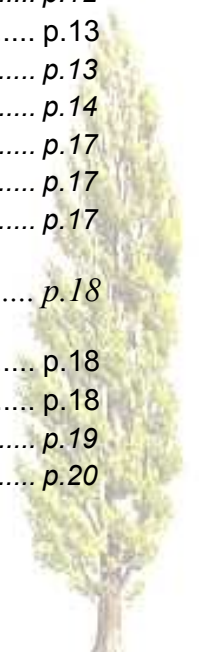
## Table des figures

- Fig.1 : Répartition de l'occupation des sols du PNR ..... p.31
- Fig.2 : Répartition de l'occupation forestière du PNR..... p.31
- Fig.3 : Répartition des peupleraies sur un site à Saint Just sur Dive..... p.54
- Fig.4 : Répartition des peupleraies sur un site à Azay le Rideau..... p.56
- Fig.5 : Répartition des peupleraies sur un site à Beaumont en Véron ..... p.58
- Fig.6 : Répartition des peupleraies sur un site à Longué Jumelles..... p.60
- Fig.7 : Répartition des peupleraies sur un site à St Germain sur Vienne ..... p.62



# Table des matières

Remerciements .....	p.1
Avant-propos.....	p.2
Sommaire .....	p.3
Introduction .....	p.4
1. Contexte de l'étude et émergence de la problématique .....	p.5
1.1. <i>Qu'est ce que la populiculture ?</i> .....	p.5
1.1.1. Le peuplier cultivé, qui est-il ? .....	p.5
a) <i>La systématique végétale</i> .....	p.5
b) <i>L'écologie</i> .....	p.7
c) <i>Une physionomie liée aux nombreuses espèces</i> .....	p.7
d) <i>La notion de zone populicole</i> .....	p.8
1.1.2. Un bref historique de la populiculture .....	p.9
a) <i>Les peupliers spontanés</i> .....	p.9
b) <i>L'introduction du peuplier d'Italie et deltoïdes</i> .....	p.9
c) <i>La peupleraie comme alternative à la déprise agricole</i> .....	p.9
d) <i>Des politiques longtemps favorables au boisement</i> .....	p.10
e) <i>Le développement de « la populiculture en plein »</i> .....	p.10
f) <i>Une filière économique dynamique</i> .....	p.10
1.1.3. Les techniques culturales .....	p.11
a) <i>La sélection du matériel végétal</i> .....	p.11
b) <i>La plantation</i> .....	p.11
c) <i>Le suivi</i> .....	p.12
d) <i>La récolte</i> .....	p.12
e) <i>L'utilisation</i> .....	p.12
1.1.4. Les réglementations actuelles .....	p.13
a) <i>Des réglementations désormais contraignantes pour le peuplier cultivé</i> .....	p.13
b) <i>Les peupleraies : application aux documents d'urbanisme</i> .....	p.14
c) <i>Le cadre réglementaire autour de Natura 2000</i> .....	p.17
d) <i>Les aides à la PAC conditionnées</i> .....	p.17
e) <i>Le PNR, un outil d'intervention</i> .....	p.17
1.2. <i>Quelle approche du paysage ?</i> .....	p.18
1.2.1. Une lecture sémiologique du paysage retenue pour cette recherche .....	p.18
1.2.2. De nombreux essais de définitions .....	p.18
a) <i>Le paysage réel</i> .....	p.19
b) <i>Le paysage archétype, perçu</i> .....	p.20



1.3. Emergence de la problématique .....	p.21
1.3.1. Pourquoi ce choix de recherche / pertinence .....	p.21
1.3.2. La définition de la problématique .....	p.22
1.3.3. La méthodologie employée .....	p.24
a) L'analyse de documents .....	p.24
b) Le choix de l'étude de cas : le PNR Loire Anjou Touraine .....	p.24
c) L'observation directe .....	p.25
d) L'approche paysagère .....	p.25
e) Les entretiens .....	p.27
2. L'étude de cas : le PNR Loire Anjou Touraine .....	p.29
2.1. La présentation du PNR Loire Anjou Touraine .....	p.29
2.1.1. Le Parc Naturel Régional et sa charte d'objectifs .....	p.29
2.1.2. Les espaces boisés dans le PNR Loire Anjou Touraine .....	p.31
2.2. L'analyse paysagère .....	p.32
2.2.1. Le paysage « réel » par l'analyse objective .....	p.32
a) Les composantes visuelles .....	p.33
b) L'approche de terrain .....	p.35
c) Le carnet de routes .....	p.36
d) Les caractéristiques paysagères des peupleraies .....	p.40
e) Les conséquences des peupleraies sur la vallée ligérienne .....	p.47
f) La typologie des zones populicoles rencontrées .....	p.52
2.2.2. Le paysage « perçu », par l'analyse subjective .....	p.64
a) Les acteurs identifiés autour d'un conflit de longue date .....	p.64
b) Les différents arguments émis .....	p.68
c) Le bilan .....	p.73
d) Quelques préconisations de gestion .....	p.74
Conclusion .....	p.78
Les limites de l'étude .....	p.80
Glossaire .....	p.82
Table des photos .....	p.83
Table des figures .....	p.83
Table des matières .....	p.84
Bibliographie .....	p.86
Annexe .....	p.88

## Bibliographie

- ADAM H. ; BUCKER G. - L'aménagement foncier agricole et forestier - De la réglementation des boisements - Conseil Général du génie rural des eaux et forêts - 1992 - 37 pages ;
- BARNEOUD.C, BONDUELLE. P, DUBOIS J.M - Manuel de populiculture - Association Forêt-cellulose - 1982 - 319 pages ;
- BONTRON J-C, LUGINBUHL Y., CROS Z. - Méthodologie pour l'identification et la typologie des paysages - 130 pages ;
- CAUE du Maine et Loire - Le Thouet, un territoire pour quelle identité ? - 1992 ;
- État et perspectives de la populiculture - Colloque organisé les 29 et 30 mars 1995 - École supérieure du bois, à Nantes / par l'Académie d'agriculture de France ; le Ministère de l'agriculture et de la pêche, direction de l'espace rural et de la forêt et la Commission nationale du peuplier - 272 pages ;
- CHEVALLIER H. – Populiculture et gestion des espaces alluviaux - Le Courrier de l'Environnement - INRA - n° 40, juin 2000 - 5pages ;
- CRPF – Le peuplier, essence de l'air, essence de l'eau - CRPF des régions Centre , Poitou-Charentes, Pays de la Loire - 25 pages ;
- GODREAU Vincent ; FROCHOT Bernard - Université de Dijon, France - Travaux universitaires, 1998 ;
- GUAY B.—L'arbre de tous les peuples - Le peuplier au pays des trois rivières - CRPF - 1992—28 pages ;
- GUERIF S. - Le peuplier, arbre le mal aimé des peuples - Mémoire interne - CESA Tours - 2001 - 44 pages ;
- Institut pour le développement forestier - Le peuplier : aujourd'hui et demain – 1982 - 279 pages ;
- Inventaire forestier national du Maine-et-Loire, actualisation 1990 de l'inventaire des peupliers réalisé en 1983 (à partir de la couverture photographique aérienne de 1979-1980) - Ministère de l'agriculture et de la forêt, Direction de l'espace rural et de la forêt - 45 pages ;
- LEFEUVRE J.C. - Commentaires à l'article de S. Le Floch et D. Terrasson - "Enjeux écologiques et sociaux autour d'un paysage rural" - p.144-148 ;
- LE FLOCH S. - Étude paysagère de la vallée de l'Antenne (Charente) - CEMAGREF - 1994 - 60 pages ;
- LE FLOCH S. – Regards sur le peuplier, un arbre entre champs et forêts, du rationnel au sensible, Thèse ENGREF Unité de recherche Ecosystèmes forestiers et Ecologie du Paysage CEMAGREF - 314 pages ;

- LE FLOCH S. ; TERRASSON Daniel - Entre agriculture et forêt, des enjeux majeurs pour un arbre ordinaire : le peuplier - Annales de géographie (Revue ) - 1999 - p.603-614 ;
- LE FLOCH S. - Impacts paysagers de la populiculture, Le Courrier de l'Environnement - INRA - n°29, déc.1996 - 6 pages ;
- LE FLOCH S. – Le peuplier et l'eau ou l'une des figures de la nature populaire, Le Courrier de l'Environnement, INRA, n°30, avril 1997, 6 pages ;
- LE FLOCH S. - La prairie, l'oiseau et le peuplier. Réalités et représentations du peuplier à travers l'analyse d'un conflit dans les Basses Vallées angevines - 1993 - École d'Architecture de Paris-La-Villette ;
- LE FLOCH S., TERRASSON D., 1995. Enjeux écologiques et sociaux autour d'un paysage rural : le développement de la populiculture dans les Basses Vallées Angevines. Natures Sciences Sociétés - p.129-143 ;
- LE FLOCH S., VALADON A., TERRASSON D., - Questions environnementales et sociales relatives à la culture et à l'utilisation du peuplier et du saule. Rapport National de la France. Commission Internationale du Peuplier - XXe session - 1996 - Hongrie ;
- LE FLOCH S. TERRASSON D. La notion de paysage : au-delà des formes, les liens entre les hommes et les territoires - Natures, Sciences, Sociétés, vol. 3 - p. 348-351 ;
- LE FLOCH S. - TERRASSON D., BREMAN.P - La peupleraie dans le paysage, une formation forestière pas comme les autres - CEMAGREF - 1993 - 7 pages ;
- LIAIGRE J. – La forêt et le droit - éditions La Baule - 1997 - ONF, 746 pages ;
- Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine - Charte 2008-2020 - Document provisoire - Avril 2007 - 16 pages ;
- SOULERES G. - Les milieux de la populiculture – 1992 - Institut pour le développement forestier - 1992 - 309 pages ;
- TARIS B. - Peupliers et populiculture - 1966 - 208 pages ;
- VERCOUTRE, J-M. - Peupliers et populiculture : applications régionales, usages – 1986 – 86 pages.



## Annexe

### Présentation du genre *Populus* au sein de la famille des Salicacées

Source : CRPF Pays de la Loire, 2001



# FAMILLE DES SALICACEES

## GENRE POPULUS

### PEUPLIERS BLANCS

Section LEUCE

Tremble x Peuplier blanc



Grisard

### PEUPLIERS NOIRS ET AMERICAINS

Section ALGEROS

*Populus nigra*  
(européo-asiatique)

x

*Populus deltoides*  
(Américain)

x

*Populus trichocarpa*  
(américain)

cv. Fritzzy Pauley et Columbia River

*P. x Euramericana*  
(peupliers euraméricains)

*P. x Interamericana*  
(peupliers interaméricains)

*P. x trichocarpa*  
(hybrides intraspécifiques)

Trichobel (5)

- \* Dorskamp
- \* I 214
- \* Triplo
- \* I 45/51
- \* Blanc du Poitou
- \* Flévo (2)
- \* Koster
- Robusta (3)
- Ghoy (4)

- Beaupré
- \* Boelare
- \* Raspalje
- \* Unal
- Hoogvorst
- Hazendans

- \* cultivars utilisables dans les reboisements financés par aides, (contrat de plan Etat Région, budget de l'Etat)
- (2) Flévo: proche parent de Dorskamp, croissance moins rapide, intéressant pour nord Mayenne et Sarthe.
- (3) Robusta: croissance lente. Subventionné en alignement seulement en Pays de Loire.
- (4) Ghoy: croissance lente les premières années, présente un intérêt sur les bonnes stations en nord Mayenne et Sarthe
- (5) Trichobel: sans intérêt en Pays de Loire, préférer les Interaméricains.